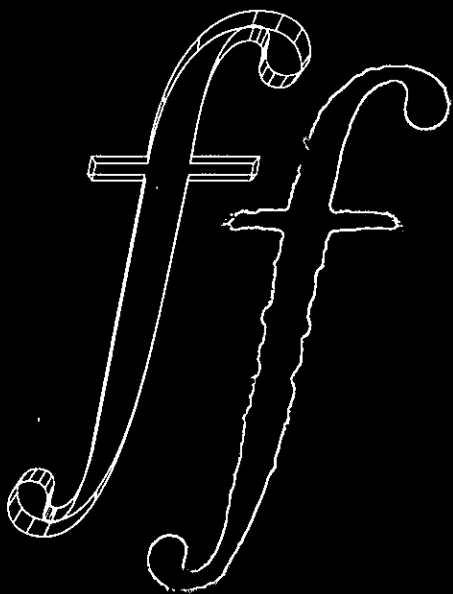


f r a n c e
o r u m

NOUVELLE SÉRIE • n° 20 10 €



ff

*Recherche
et enseignement
supérieur :
un mauvais état*

S o m m a i r e

France-Forum • n° 20 • Nouvelle série • décembre 2005

Éditorial 3

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UN MAUVAIS ÉTAT

Aux sources de la crise universitaire française	PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS	4
La recherche et l'étatisme français	PAR GÉRARD VANIER	12
L'enseignement supérieur et la recherche	FRANÇOIS GOULARD	20
Pour un « new deal » de la recherche	PAR JEAN-PIERRE AUX	25
L'enseignement supérieur français face aux défis de la mondialisation	PAR PIERRE ALBERTINI	35
Une économie de la connaissance : grand dessein ou grande illusion ?	PAR JACQUES MAILLET	41
Le financement de la recherche publique face aux attentes	PAR HÉRYÉ BURGÉN	45
Devant le miroir brisé de l'avenir	PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST	51
L'organisation de la recherche en Suède	PAR L'INSTITUT SUÉDOIS	56
La recherche, un véritable défi européen	PAR JANEZ POTOČNIK	63

DOSSIERS ET ÉTUDES

La difficile course au pouvoir d'Angela Merkel	PAR HENRI MÉNUDIER	67
Europe et Turquie : pour une alliance de deux cultures	PAR RENÉ FOCH	75
Qui est Hu Jintao ?	PAR BENOÎT VERMANDER	79
Aux racines du mal français	PAR GÉRARD VANIER	81
Spleen gaullien	PAR CHRISTIAN SAVÈS	84

La vie littéraire	PAR PHILIPPE SÉNART	90
Marcel Schneider et Paul Morand, deux « exceptions culturelles »	PAR PHILIPPE DE SAINT ROBERT	92

MOTS ET HUMEURS

Le dictionnaire du sens interdit	PAR ANDRÉ LE GALL	94
Les moyens et les fins	PAR CHARLES DELAMARE	95

NOTES DE LECTURE

Sous le règne de Magog, 1939-45 de Georges Walter	PAR JEAN-MARIE DAILLET	97
La fin du pétrole de James Howard Kunstler	PAR CHARLES DASVILLE	98
La fabrique du crétin de Jean-Paul Brighelli	PAR CHARLES DELAMARE	100
Les Droites aujourd'hui de René Rémond	PAR RAYMOND MARTIN	100
Dieu et l'Europe de Jean Boissonnat	PAR JACQUES MAILLET	101
La Chine en quête de ses frontières de Benoît Vermander et Jean-Pierre Cabestan	PAR ALBERT KALAYDJIAN	103
La fin de Smyrne d'Hervé Georgelin	PAR ALBERT KALAYDJIAN	105
Charles de Foucauld de Richard Escudier	PAR GEORGES LEROY	107

Recherche et enseignement supérieur : un mauvais état

Plus que jamais, l'avenir de l'humanité dépend des progrès de la recherche scientifique. Du corps humain à la conquête de l'espace, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, tous les chercheurs du monde s'acharment à percer les secrets de l'univers, et à en tirer les applications pratiques, seul espoir d'une croissance saine.

Il est donc légitime de s'interroger sur l'état de notre enseignement supérieur, sur l'Université notamment, autrefois nommée "alma mater" et où travaillent dans notre pays plus de la moitié des chercheurs.

Selon certains, son état serait alarmant. Il s'agirait d'une véritable déchéance qui constituerait un handicap majeur pour notre pays. Ils s'appuient notamment, outre la rumeur publique et l'effarant pourcentage d'échecs lors des deux premières années passées à l'Université, sur des classements internationaux qui relègueraient nos meilleures universités elles-mêmes à un rang peu glorieux. Il serait mesquin de contester les méthodes utilisées pour ces classements qui par nature sont toujours frappés d'un certain arbitraire. Le fait est que beaucoup de Français ressentent douloureusement la décadence de notre enseignement supérieur devenu à leurs yeux un enseignement en mauvais état !

L'éparpillement de la recherche entre une pléthore d'universités, la bureaucratisation du CNRS et l'insuffisance de la recherche dans le secteur privé ne sont pas

niables. Elles montrent dans quelle direction des réformes profondes sont nécessaires et urgentes après tant de palinodies.

Ce serait une erreur supplémentaire de ne vouloir traiter cette question que d'un point de vue national. De plus en plus, le savoir et la recherche se mondialisent. Les étudiants européens le savent, qui plébiscitent le programme d'échanges "Erasmus". Aussi on ne peut qu'applaudir aux propositions de Bruxelles. Encore trop timides parce qu'elles ne sont guère soutenues par les Etats membres, à commencer par le nôtre.

Seule l'Europe peut tirer en avant notre recherche et lui permettre de maintenir son rang à côté des nouvelles puissances, de l'Asie notamment. Un chiffre seulement : au Japon, 150 000 étudiants chinois actuellement sont inscrits à l'Université ! Quant à l'Amérique, elle attire nos meilleures têtes, faute pour nous de leur avoir donné sur notre sol les organisations et les moyens nécessaires au développement de l'esprit.

Souhaitons que les prochaines élections présidentielles et législatives permettent de dégager une équipe courageuse, résolue à sortir notre Université et notre recherche de leur train-train poussif et d'ouvrir notre pays à un monde qui n'a pas fini de nous défier. Nous n'avons pas encore daigné le regarder attentivement.

Le comité de rédaction

Aux sources de la crise universitaire française

par François-Georges DREYFUS

La décadence de l'université française remonte à mai 1968 (et au-delà). Elle est le résultat d'une omnipotence de l'Etat, dissimulant le vrai pouvoir d'immobilisme détenu par les groupes corporatifs. Un diagnostic nécessaire, en vue d'une libération.

Toute une série de rapports internationaux viennent de souligner le retard des universités françaises sur les universités des 23 pays développés du monde (les 15 européens, le Japon, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Taïwan, la Chine et l'Inde). Les raisons de ce retard tiennent à des éléments très divers, historiques, politiques, économiques, idéologiques.

Une histoire ancienne

Historiquement il n'y a, si l'on en croit l'*Almanach Royal pour l'année 1777*, d'université qu'à Paris avec une Faculté de théologie, la Faculté « des droits », la Faculté de médecine et la Faculté des « arts ». Il existe en province des Facultés de droit et de médecine mais elles sont à de rares exceptions près, fort médiocres : elles ne constituent pas des universités au sens normal du terme. Seule l'Université de Strasbourg répond à la conception que depuis le Moyen Age on a de l'université, mais elle vit selon les traditions des universités allemandes avec ses facultés de théologie (protestante), médecine, droit et philosophie et attire des étudiants venus de toute l'Europe, tels Goethe et Metternich. De toute manière, le 15 septembre 1793, la Convention supprime toutes les universités. Napoléon établit une université impériale centralisée, dirigée de Paris : dans chaque académie il y a des facultés totalement indépendantes les unes des autres placées sous l'autorité du Recteur. La III^e République maintint ce système. C'est la loi du 10 juillet 1896 qui reconstitue les universités en réunissant sous le titre d'Université les facultés d'une même ville. Mais le système des diplômes nationaux mis en place en 1808 demeure et ces universités n'ont guère d'autonomie : on est docteur d'Etat mais non doc-

teur de telle ou telle université, à la différence des grandes universités allemandes ou anglo-saxonnes. Ce système perdure dans ses grandes lignes jusqu'à la loi d'orientation du 12 novembre 1968.

Si ces universités enseignent, elles ne cherchent et n'innovent guère. Cela remonte loin : François 1^{er} pour pallier la faiblesse des études humanistes fonde le Collège royal, futur Collège de France. Trois siècles plus tard constatant les carences de l'Université impériale Napoléon III, sur la proposition de Victor Duruy, crée l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à laquelle s'ajoutera dans les années 1960, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

Plus grave. Pour pallier les carences de l'université, on créa des écoles spécialisées, Ecole des Ponts et Chaussées en 1747, suivie de l'Ecole des Mines, puis de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole normale supérieure sous la Convention, en attendant les écoles d'Agriculture, et celle des Arts et Métiers, tous établissements qui dans le monde germanique sont des facultés d'université ou d'université technique. De surcroît toutes ces écoles sont "élitistes", on y entre par un concours préparé dans les classes dites préparatoires. Plus tard apparaîtront des écoles de commerce en dehors de l'université à l'exception toutefois de l'ESSEC créée dans le cadre de l'Institut catholique. Mais influencée par les dérives administratives et bureaucratiques des universités d'Etat, l'ESSEC prendra une quasi indépendance face à la « Catho ». En 1957 le ministère décida la mise en place des Instituts nationaux de science appliquée (INSA) formant des ingénieurs par accession sans concours à l'établissement mais après sélection sur dossier. Leur prestige demeure faible. Un peu plus tard on créera des Universités technologiques, la plus connue étant celle de Compiègne.

Mais les universités comme les écoles avaient une attitude condescendante à l'égard de la recherche. Aussi Jean Zay, en 1936, mettra en place le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) instituant de fait une concurrence incontestable entre les universités et le CNRS qui n'a cessé de s'aggraver depuis 1968.

Le dégoût de la sélection

Le sous-développement universitaire est largement favorisé par le rôle pervers des enseignants et de leurs syndicats. A aucun moment, bien que peu représentatifs, ceux-ci (qu'ils soient de droite (syndicat autonome) ou de gauche SGEN/CFDT ou ex FEN) n'ont fait preuve de discernement ou d'ouverture d'esprit. Pour ne pas faire de peine aux étudiants on défendra le diplôme national : chacun sait pourtant qu'un licencié d'allemand de Strasbourg vaut mieux que le licencié de Montpellier et l'hispanisant de Toulouse ou Bordeaux est a priori plus solide que celui de Strasbourg ou de Metz. Cela pose la question de l'autonomie des universités :

toutes – même les parisiennes – ont des points forts et des points faibles. Plutôt que d'égaliser par la médiocrité il serait peut-être plus judicieux de mettre l'accent sur les points forts et de laisser à un autre établissement le soin de pallier les zones de faiblesse. Jusque dans les années 1980 un étudiant terminant l'année avec succès à l'IEP de Strasbourg pouvait entrer directement en 2^{ème} année à l'IEP de Paris. Pour éviter que des Nancéens désertent Nancy pour Strasbourg il a été créé à Nancy un cycle préparatoire de deux ans permettant l'entrée directe en 2^{ème} année d'IEP à Paris, quitte à allonger d'un an les études des candidats !

Diplôme unique, refus de toute sélection. En 1966 Christian Fouchet envisageait un examen d'entrée en université pour les disciplines juridiques, littéraires et de sciences humaines. Le doyen Vedel, au prétexte fallacieux qu'il ne voyait pas sur quoi se fonder pour un examen d'entrée dans les facultés de droit, fit capoter le projet pourtant soutenu par les doyens littéraires et la moitié des doyens juristes. Dois-je ajouter que lorsqu'en 1974 le directeur de l'IEP de Strasbourg – se fondant sur l'article 11 de la loi de 1968 – institua pour la première fois un examen d'entrée pour un IEP de province, il enleva nombre d'étudiants de qualité à la faculté de droit au point qu'en 1978 ou en 1979, sur la dizaine de reçus strasbourgeois à l'Ecole nationale de la magistrature, la moitié n'avait pas de licence de droit, à commencer par le n°2.

Refus de sélection, rien n'empêchait d'imposer à la fin de la 1^{ère} année du DUEL puis du DEUG littéraire une version latine de niveau solide. Cela aurait évité l'invasion d'étudiants incapables. *Aucun* établissement n'a eu la volonté d'agir ainsi. Au reste, seules l'Université Paris IX et l'IEP de Paris ont institué une procédure sérieuse de sélection. Il est vrai que l'exemple venait de haut. Au cours d'une réunion universitaire, le ministre François Bayrou se plaignait du trop grand nombre d'étudiants en éducation physique et sport, 1500 étudiants inscrits en 1^{ère} année à Paris, alors que 500 auraient été suffisants. Un universitaire plaisantin lui suggéra d'organiser une course à pied entre la cour de la Sorbonne et celle du ministère et de ne retenir que les 500 premiers... « Vous n'y pensez pas, rétorqua le ministre, ce serait de la sélection ». Humour ou résignation ? En réalité enseignants et étudiants ne veulent pas entendre parler de sélection et depuis 1967, arrivée d'Alain Peyrefitte rue de Grenelle, c'est la position de *tous* les ministres successifs à l'exception de Mme Saunier-Seïté et d'Alain Devaquet : la première fut soutenue par le Président et le second fut lâché par son Premier ministre.

Il est vrai qu'une vraie politique de l'orientation implique, outre la volonté, des moyens financiers que l'on refuse à l'Université qui, il est vrai, utilise généralement fort mal les maigres crédits dont elle dispose.

Revenir à la Loi de 1968

Une politique réaliste de l'orientation implique une restructuration complète du système de l'enseignement supérieur qui se fonde réellement sur les principes de la Loi d'Orientation de 1968, l'autonomie, la pluridisciplinarité, la participation.

L'autonomie ; elle doit laisser aux universités toute latitude sur leur politique : cela va des conditions d'admission aux disciplines enseignées, en passant par le libre choix concernant les droits universitaires et le choix des enseignements. Tout cela est aujourd'hui soit fixé par la loi, soit de la compétence du ministère. La loi interdit la sélection sauf dans des cas bien particuliers (Dauphine, Compiègne et IUT) ; c'est le ministère qui fixe le taux des droits d'inscription, qui par le biais des listes d'aptitude établies par le Conseil national des universités (CNU) impose en fait le choix des enseignants ¹. Soyons clair, en France *l'autonomie indispensable au bon fonctionnement d'une université n'est qu'un mythe.*

La pluridisciplinarité n'existe plus depuis 1968 : il suffit de regarder la liste des établissements universitaires des grandes agglomérations. A Paris-centre, lettres, droit, sciences sont généralement séparées et l'on assiste à des situations aberrantes : le bâtiment de la Sorbonne est en fait géré par le Rectorat puisque quatre universités – Paris I, III, IV et V – s'en partagent les locaux. Aux Facultés d'autrefois se sont substituées des Unités de formation et de recherche (UFR) qui n'ont guère de relations entre elles. En province, Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse ont chacune trois universités monodisciplinaires, il y en a quatre à Bordeaux, deux à Nancy, Clermont-Ferrand et Rennes ; rares sont les universités anciennes à être demeurées monodisciplinaires (Caen, Dijon, Besançon, Poitiers). Certes la pluridisciplinarité est la règle dans les universités nouvelles. Angers, Nantes, Brest, Tours, Rouen, Amiens, Arras, Valenciennes, Reims, Metz, Mulhouse, Limoges, Perpignan ; dans la plupart des cas elles ne jouent qu'un rôle secondaire et leurs activités de recherche se ressentent du fait que les professeurs qui y enseignent ne font qu'y passer car elles n'ont guère de moyens : la moitié des enseignants de ces établissements ont d'ailleurs des « turbo prof ».

Ici le rôle de l'Etat a été catastrophique. Pour complaire aux collectivités locales on a multiplié les universités auxquelles s'ajoutent une multitude de centres universitaires ; de Lorient à Narbonne ils sont trop nombreux. Mais ils coûtent cher

¹ En effet le CNU très souvent n'inscrit sur les listes d'aptitude que les conformistes : de Henri Hude à Bernard Lugan, les exemples sont multiples...

car les crédits d'Etat (qui sont l'essentiel des crédits des établissements universitaires) sont répartis en fonction de critères nationaux. Ces nouvelles institutions interdisent de favoriser Paris I, Paris IV, Paris VI, Paris VII, Paris IX, les universités scientifiques de Grenoble, Lyon, Toulouse ou Strasbourg I au détriment de Limoges ou Perpignan : l'égalitarisme cher à la mentalité française a ici des conséquences dramatiques. Il ne s'agit nullement d'interdire l'accès à l'enseignement universitaire des jeunes des petites villes. La solution c'était la multiplication de ce que, presque au même moment, automne 1967, l'UDR et le PSU, pour une fois d'accord, préconisaient, savoir la création de collèges universitaires de 1er cycle rattachés à une université centrale ne délivrant que des licences maîtrises et DEA à l'image des grandes universités américaines. Le projet PSU rédigé par Laurent Schwarz suggérait par ailleurs (comme le projet UDR) un solide encadrement des étudiants par transfert des agrégés des lycées dans les collèges. Ce projet soutenu par le général de Gaulle et G. Pompidou fut rejeté par une coalition étrange allant du ministre A. Peyrefitte au Syndicat autonome (qui parle alors du « secondarisation du supérieur ») à l'UNEF en passant par le SNESup².

Simultanément il fallait mettre l'accent sur la création d'IUT pour arriver à ce que en 1966 préconisait Pierre Laurent, secrétaire général du ministère et le recteur J. Capelle : sur 200 000 bacheliers, 90 000 en IUT et BTS, 90 000 en faculté et 20 000 en classes préparatoires. En octobre 2004, sur 400 000 bacheliers, 10% sont en classe préparatoire, 10% en IUT, 20% en BTS et 60% en université. Il est vrai qu'un étudiant d'IUT coûte deux fois plus cher qu'un étudiant en droit.

Une misère idéologique

En effet le sous-développement universitaire français a des raisons financières qui ont des causes essentiellement idéologiques. Quant on regarde de près la part du PIB que la France et les grands Etats développés consacrent à la formation et à l'éducation, ont fait d'intéressantes et curieuses constatations

Etats	Part du PIB à la formation	Primaire	Secondaire	Supérieur
France	5,8	2,1	2,7	1
Allemagne	4,6	1,5	1,7	1,4
Grande-Bretagne	4,5	1,5	1,7	1,3
Japon	3,6	1,1	1,3	1,2

Source OCDE et Etats du Monde

² Notons au passage que ce type de « collège universitaire » existe à dose homéopathique dans l'enseignement supérieur libre, témoin l'Institut Albert le Grand à Angers. Les résultats obtenus sont particulièrement brillants.

On note ainsi que ces quatre grands pays dépensent tous globalement pour la formation à peu près la même part de PIB. Mais là où la France attribue moins d'un cinquième de son budget éducation au supérieur, les autres Etats y consacrent environ un tiers.

Cela a de grandes conséquences : d'abord dans ces Etats le nombre d'enseignants est sensiblement plus élevé, d'autant qu'ils distinguent trois corps d'enseignants : professeurs, maîtres de conférences et assistants, confiant à ces derniers l'encadrement de base des étudiants. En France, le corps des assistants a disparu dans les années 1980 et l'encadrement des étudiants est confié aux professeurs et aux maîtres de conférences au détriment de la part de temps consacrée à la recherche. Il est vrai qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne assistants et maîtres de conférences sont nommés à temps limité mais ils peuvent être renouvelés. En France plus de 80% des enseignants sont titulaires à vie.

D'autre part, faute de crédits, les bibliothèques et les laboratoires de recherches vivent avec difficulté, les bibliothèques des universités françaises en particulier étant d'une pauvreté légendaire. Sans doute les traitements sont analogues : un professeur de Harvard a un traitement annuel de 100000 \$, soit environ 80 000 €, les professeurs de Sorbonne ont un traitement annuel de l'ordre de 70 000 € sans compter pour ceux qui la méritent la prime de recherche, soit à leur niveau 6000 € supplémentaire. Seulement les professeurs allemands britanniques, canadiens ou « étatsuniens » ont à leur disposition un secrétariat consistant et un bureau personnel à l'université, toutes choses qui n'existent pas en France. Tout ceci contribue à diminuer la place de la recherche dans la vie d'un enseignant astreint très souvent en outre à des tâches administratives confiées ailleurs à du personnel spécialisé. Recteurs ou présidents d'université, doyens de faculté ont à leur côté une pléiade d'agents, ce qui n'existe pas en France. L'UFR d'histoire de la Sorbonne (Paris IV) disposait en 1990 de six agents : le département d'histoire du Göttingen (RFA) en avait au même moment une douzaine.

Cette situation a des raisons idéologiques : comme chacun sait le ministère de l'Éducation nationale est largement cogéré par les syndicats : les syndicats d'enseignants du premier et du second degré y tiennent une place déterminante. Quoi que puissent dire les ministres ce sont eux qui répartissent les crédits : la conséquence en apparaît quand on regarde le nombre d'élèves par enseignant dans quelques pays.

Etats	Primaire	Secondaire
France	19,6	13,7
Allemagne	20,5	14,4
Grande-Bretagne	20,7	15,8
Japon	19,2	16

Source OCDE

Au reste chacun sait que même si le nombre d'élèves diminue le nombre de maîtres n'a cessé d'augmenter depuis 1974. *Honnêtement on pourrait assez facilement diminuer d'environ 50 000 le nombre cumulé des enseignants du 1^{er} et du 2^{ème} degré.* En tout cas, le sous-développement du supérieur pourrait être comblé assez rapidement par un transfert au supérieur des crédits liés au surcoût des enseignements des 1^{er} et 2^{ème} degré. Cela demande simplement du courage politique et aussi une bonne campagne médiatique fondée d'abord sur les remarques de l'OCDE.

Un autre aspect de l'idéologie dominante dans le supérieur français est *le refus des liens structurels avec le monde industriel et commercial.* Sauf en Grande-Bretagne, la recherche n'est financée par les Etats qu'à un niveau voisin de 35% alors qu'en France la part de l'Etat est de l'ordre de 50%. Il est vrai que les chercheurs du CNRS sont fonctionnaires et ne sont pas sanctionnés s'ils ne font pas de recherche... Au reste la recherche qui n'est pas d'Etat est souvent décriée. *Le Monde* vient, en un mois, d'en donner un exemple flagrant : le prix Nobel de chimie 2005 a droit à un tiers de page du Monde : la médaille d'or du CNRS, distinction prestigieuse certes mais sans commune mesure avec le Nobel, a droit à une page entière !

Enfin il convient de reprendre la carte universitaire : obliger les diverses universités d'une même ville à se regrouper, y compris à Paris-centre où coexistent huit universités dont l'impact n'est pas toujours évident. Le regroupement en 2 ou 3 universités économisant près d'une centaine de millions d'euros. Scientifiquement la situation est pire : réfléchissons simplement à la situation en sciences sociales : les professeurs de Sciences Po et de l'EHESS ont infiniment plus d'influence que leurs collègues des Sorbonne anciennes ou nouvelles ; pour la seule histoire contemporaine Sciences Po a, à lui seul, autant d'enseignants que Paris I, III et IV réunis pour infiniment moins d'étudiants, de surcroît de bonne qualité. Ces universitaires dispersés ne disposent absolument pas des moyens de la rue Saint-Guillaume ou de la Maison des Sciences de l'Homme et de ce fait ne jouent guère de rôle dans la cité. Reconnaissons d'ailleurs que l'Ecole libre des Sciences politiques avait, avant 1945, constitué une bibliothèque

en face de laquelle celle de la Sorbonne faisait pâle figure. Mais l'université récusait de fait à de rares exceptions près les apports financiers extérieurs. Il est vrai que la politique des services fiscaux en faveur des fondations explique peut-être cela. Où sont les fondations Citroën, Peugeot, Renault, Saint-Gobain qui joueraient le rôle des fondations allemandes, Bosch, Thyssen ou Volkswagen ? Soyons honnête, la crise de l'enseignement supérieur plonge ses racines loin dans l'histoire.

François-Georges DREYFUS

ANNE LAUVERGEON

« L'Etat a de multiples et nouvelles stratégies économiques à mettre en œuvre. L'émergence de ces nouveaux acteurs que sont les marchés, les médias, l'opinion et l'internationalisation n'a fait que changer les règles, les rendre plus complexes.

Le consensus saint-simonien se fissure. Désormais incertains sur l'avenir les citoyens ont vis-à-vis de l'Etat des sentiments de plus en plus mitigés. Ils ont paradoxalement tendance à le récuser tout en étant plus exigeants à son égard ».

« A la recherche d'un métronome » dans « Notre Etat ».

La recherche et l'étatisme français

par Gérard VANIER

La Cour des Comptes a analysé les problèmes de la science française et a critiqué les us et coutumes du vieil étatisme. Elle rejoint les graves préoccupations exprimées l'an dernier dans deux numéros de la revue Commentaire.

La recherche scientifique est une clef de notre avenir, à titre individuel et collectivement puisqu'elle représente un des vecteurs de développement de l'Union européenne et, au sein de l'Union, de notre pays. Il est intéressant de croiser deux études qui, venant d'analystes tout à fait différents, se rejoignent largement dans leurs conclusions sur la recherche en France.

Le numéro de l'automne 2005 de la revue « Commentaire » présente un article d'Olivier Postel-Vinay, ancien rédacteur en chef de « La recherche ». Principalement fondé sur l'expérience des chercheurs français expatriés, il reflète le point de vue d'hommes de terrain qui ont réussi. Le rapport public particulier publié en octobre 2005 par la Cour des Comptes apporte la caution d'une enquête menée avec les moyens d'investigation et l'indépendance qui sont la marque de la haute juridiction.

Pour les expatriés, la science française est passée de la crise au déclin. Le système français bloqué par quatre verrous, est moribond

Le premier est celui d'une université en trompe-l'œil. « ...Les universités françaises ne sont pas gérées comme des entités autonomes et concurrentielles... Elles sont donc empêchées d'animer une recherche compétitive... Comment transmettre l'enthousiasme de la recherche et guider les vocations de nos jeunes étudiants ? » La culture des milieux français de la recherche est celle de l'université avec les difficultés que celle-ci connaît actuellement.

Le second verrou tient au mode d'affectation des crédits. Aux Etats-Unis, le système est celui des « grants », garantis pour trois ou cinq ans et renouvelables.

Les bénéficiaires disposent d'une large marge de manœuvre. L'appréciation scientifique des résultats, qui conditionne le renouvellement des grants, est confiée à des comités de pairs faisant largement appel à des étrangers.

En France, un tel système est impraticable. Les chercheurs sont des fonctionnaires. L'évaluation n'intervient que partiellement. Elle est encore trop endogame. L'attribution des crédits se fonde sur des critères passifs : moins les résultats que le nombre des chercheurs ou l'application de pourcentages automatiques. Les conditions d'emploi des crédits sont étroitement encadrées.

Les critiques les plus sévères portent sur le troisième verrou : le statut du fonctionnaire. « Le problème du fonctionariat est qu'il offre une sécurité de l'emploi à un trop jeune âge ». Pour le chercheur, ce statut a un effet lénifiant, pour l'institution, il l'empêche de recruter qui et quand elle veut. Il empêche aussi un jeune de créer une équipe indépendante. L'ambition des nouveaux est ainsi de trouver un poste rémunérateur et sécurisé, non de fonder un laboratoire. Au total, « s'il n'y a pas d'argent dans les laboratoires, ce n'est pas parce que l'Etat dépense peu pour la recherche (il dépense beaucoup), c'est parce que le gros de l'argent alimente une population recrutée jeune mais entretenue jusqu'à la retraite... sans porte de sortie... ».

Le dernier verrou est celui du centralisme d'Etat qui conduit à figer les situations existantes. « Aujourd'hui, il ne s'agit plus tant d'organiser que de laisser s'organiser ».

L'article, dans sa conclusion, estime que les réformes intervenues ou envisagées ne s'attaquent à aucun des quatre verrous.

La Cour des Comptes confirme mais note que des portes s'ouvrent

L'enquête de la Cour porte sur un échantillon de plusieurs universités et organismes de recherche mais présente un tableau général pour la France. Quelques chiffres sont significatifs. Quant au pourcentage des dépenses publiques affectées au secteur de l'enseignement supérieur : OCDE en moyenne : 63% ; Royaume-Uni, Suède, Canada : + de 70% ; France 51%. Quant à la progression des effectifs : + 41,5% de 1990 à 2004 (de 36 627 à 51 829) mais avec une baisse dans les sciences exactes et surtout dans les disciplines fondamentales. La Cour constate que la recherche se rapproche de l'université qui joue ainsi en la matière un rôle de plus en plus important, mais avec des situations fort variables.

Sur l'autonomie, elle relève que les universités « ne disposent cependant pas de l'organisation et des outils de gestion adaptés à la définition et à la mise en

œuvre d'une politique de recherche cohérente ». De nombreuses défaillances sont en effet analysées tant dans la définition des objectifs que dans la mise au point des instruments de gestion.

L'organisation est complexe, trop souvent dépourvue de service spécialisé pour la recherche. Le conseil d'administration est une chambre d'enregistrement. Le conseil scientifique est plus actif mais trop peu ouvert sur l'extérieur. Les Unités de Formation et de Recherche ne sont pas homogènes et leur rôle en matière de recherche reste faible. C'est surtout au niveau des laboratoires que s'élabore la stratégie scientifique. Le projet d'établissement pour la recherche fait souvent défaut. Le président d'université n'a lui-même qu'une autorité réduite.

Le renforcement de la liaison entre formation et recherche est au cœur de la mission des universités. Il rencontre des difficultés.

L'une des origines de cette situation est la défaillance des systèmes de gestion qui empêche les organes de direction d'appuyer leur stratégie sur des instruments fiables de pilotage. Il y a, de façon quasi générale, une grave lacune dans la possession et l'exploitation des informations. Que ce soit dans la connaissance de leurs effectifs, de leur comptabilité, de l'état d'exécution de leurs conventions, de leur patrimoine immobilier, la plupart des universités se révèlent incapables de rassembler en temps voulu les données dont elles ont besoin. Le recueil des informations est difficile à la base et circulent mal, elles ne sont pas homogènes.

Les universités ignorent le coût interne de la recherche. Elles n'ont pas encore mis en place la comptabilité analytique pourtant obligatoire depuis 1994. Elles n'ont pas de politique d'amortissement ni de gestion de stocks. Les budgets de gestion présentés ne répondent pas aux prescriptions réglementaires du décret du 14 janvier 1994 sur le régime financier des Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technologique. C'est évidemment un handicap pour demander des crédits à l'Etat ou à la Région, et ce d'autant plus avec la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance qui fait appel à la notion de programme. Le budget ne constitue pas un instrument de pilotage.

La Cour relève toutefois que des efforts apparaissent. La centralisation des données progresse. La direction de la recherche a entrepris de rénover son outil informatique et met au point depuis 2003 des tableaux de bord. A terme est annoncé un référentiel d'information et de gestion des activités de recherche. Mais « Reste à mettre en place un schéma directeur des systèmes d'information

de la recherche au niveau de l'administration centrale pour assurer la cohérence et la synthèse des systèmes propres aux établissements d'enseignement supérieur et aux grands organismes de recherche ».

Sur le deuxième verrou constaté par « Commentaire », celui des conditions d'attribution des crédits, le diagnostic de la Cour est plus nuancé. La loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France fait de l'évaluation l'instrument de régulation du secteur de la recherche. Elle est systématique par la Mission Scientifique, Technique et Pédagogique pour les unités qui sollicitent leur reconnaissance, et la centralisation est effectuée par le Conseil National des Universités. Depuis 2000, la contractualisation et les dotations versées sur une période de quatre ans mettent à l'abri des aléas budgétaires. Des résultats apparaissent : meilleur contrôle de l'expansion des organismes de recherche, vision plus précise des activités, structuration des équipes.

De nombreuses failles demeurent. Si l'évaluation des équipes s'est développée, celle des chercheurs à titre individuel reste partielle. Elle n'intervient le plus souvent qu'à l'occasion d'une promotion. Ainsi, un chercheur sans ambition peut n'être jamais évalué. La présence d'évaluateurs extérieurs est encore réduite. Les évaluations ne sont pas mises en mémoire et la coordination entre les organismes responsables est insuffisante. Si la contractualisation commence à donner des résultats, les crédits des contrats ne représentent qu'une part limitée des ressources des laboratoires et l'on constate un manque de coordination, là aussi, avec les autres sources de financement, notamment avec les contrats de plan Etat-Région. Les signatures interviennent donc tard et le rythme des versements trimestriels n'est pas toujours respecté. Enfin, les contrats ne comprennent aucune disposition touchant les emplois.

Au total, la Cour constate une dégradation des moyens attribués aux unités de recherche et de la dotation moyenne par agent. Elle propose donc un certain nombre d'améliorations, notamment : l'enrichissement des contrats en y rendant obligatoire un dispositif d'évaluation, la fixation de véritables priorités avec articulation des choix opérés en application de la Loi Organique relative aux Lois de Finance, un renforcement du volet emploi avec un meilleur suivi de la participation des enseignants-chercheurs, des bonifications pour les progrès réalisés. Il conviendrait aussi d'assurer une plus grande transparence des données et des résultats.

L'article de « Commentaire » voyait le troisième verrou dans le statut du fonctionnaire ; la Cour évoque « la gestion fortement contrainte des ressources

humaines ». « Les responsables des laboratoires sont aux prises avec de sérieuses difficultés en matière de ressources humaines, qu'il s'agisse des chercheurs, quel que soit leur statut, et des personnels d'appui ». Le directeur a peu de prise sur le choix de ses collègues. Le système du concours pose la question de l'adéquation entre le profil du candidat et le projet scientifique du laboratoire. Il est « à peu près impossible » de se séparer d'un enseignant-chercheur. « Le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs est peu favorable à la reconnaissance de leurs activités de recherche ». La progression se fait essentiellement à l'ancienneté. La continuité des programmes rencontre des obstacles : la mobilité des agents, la gestion prévisionnelle ne sont pas organisées, les débouchés sont aléatoires. Il est difficile d'attirer les étrangers.

Les rémunérations sont, en moyenne, insuffisantes : 15 670 euros annuels bruts pour un allocataire de recherche ; 25 800 pour un post-doctorant.

Les établissements de recherche souffrent d'une pénurie de personnel d'appui. Les équipes sont insuffisantes en effectifs et en qualification, les méthodes ne sont pas modernes, les conditions de travail, inadaptées. En conséquence, les scientifiques consacrent un temps excessif à des tâches administratives. Une requalification des personnels d'appui serait nécessaire.

Le dernier verrou constaté par « Commentaire » est celui du centralisme d'Etat. La Cour reprend largement ce diagnostic. Les procédures sont lourdes, éclatées entre un grand nombre d'interlocuteurs et de chapitres budgétaires. En 2004, pour Paris-Diderot, la Cour relève 44 notifications de subventions, pour des petits montants. Il en résulte une multiplication des opérations, des retards et aléas dans les notifications, d'où un mauvais rythme de consommation et des crédits inutilisés. La Cour cite le cas d'un laboratoire dont le programme d'achat a été si long à réaliser que le matériel, entre temps, était devenu obsolète. Des progrès se font jour. La loi organique représente un outil de clarification mais exige l'amélioration de l'information et ne fera sentir ses effets qu'à partir de 2006. Des centres de responsabilité ont été créés. L'Observatoire des Sciences Techniques va produire, pour le compte de chaque établissement, les indicateurs de publications et de citations.

La recherche est devenue un pôle de développement des universités. Cette évolution nous rapproche de l'étranger, mais reste insuffisante

Avec la quatrième place pour la dépense exécutée par le secteur public, notre pays n'obtient que la cinquième, derrière la Grande-Bretagne, en termes de publications et de citations. Sa position est relativement défavorable dans le domaine de la recherche médicale et de la biologie

Un effort de régulation est nécessaire pour clarifier les ambitions. Le rôle du ministère de la Recherche n'est pas assez net dans la loi organique relative aux lois de finance. La création d'agences de la recherche et de l'innovation devrait être un outil souple d'orientation par une meilleure utilisation des crédits incitatifs.

Dans chaque université, la Cour suggère de créer une direction de la recherche et de resserrer la composition des conseils. Pour une meilleure mobilisation des ressources humaines, elle propose un contrat individuel d'activités et, dans la contractualisation, des conditions plus précises touchant l'emploi et l'évaluation.

Le constat sévère porté par la Cour des Comptes et les chercheurs expatriés est grave car il met en cause notre système politique et administratif, en clair, le non respect des règles démocratiques

La Cour, comme les chercheurs, dénoncent le manque d'autonomie mais, en même temps, proposent une régulation plus poussée. Nombre d'établissements jouissent en pratique d'une large liberté. Lorsqu'elles existent, les marges d'autonomie ne sont guère exploitées. Au demeurant, faut-il s'offusquer de ce que la capacité d'action du directeur de laboratoire « repose largement sur son pouvoir de conviction, son sens du dialogue, sa capacité à rassembler les ressources ainsi que sur l'influence qu'il est en mesure d'exercer auprès des structures universitaires pour orienter leurs arbitrages en matière de recherche » ? D'après les expatriés, ce sont là les aptitudes sur lesquelles, aux Etats-Unis, les chercheurs s'appuient pour obtenir les moyens dont ils ont besoin.

Le paradoxe n'est qu'apparent. L'histoire de la recherche publique en France montre que les données du problème sont connues et des réformes lancées en conséquence, mais les résultats ne suivent pas.

La loi du 15 juillet 1982 a fait de l'évaluation un instrument central de la régulation du secteur de la recherche et disposé que « l'appréciation de la qualité de la recherche repose sur des procédures d'appréciation périodique portant à la foi sur les personnels, les équipes, les programmes et les résultats ». Tout est dit. Pourtant, vingt-trois ans plus tard l'évaluation reste une lacune de la politique française de la recherche. L'Institut Universitaire de France, créé le 26 août 1991, a pour objectif de développer la recherche de haut niveau et de contribuer à la constitution d'un réseau de diffusion de l'excellence dans les universités. Quatorze ans après, la Cour déplore le manque de coopération entre les chercheurs, leur insuffisante mobilité, la mauvaise circulation des informations. Les établissements de recherche disposent de tous les instruments juridiques pour

protéger leurs intérêts intellectuels or, leurs productions sont mal valorisées. La loi du 12 juillet 1999 qui permet de créer des Services d'Activités Industrielles et Commerciales n'a produit qu'un « bilan mitigé ». Les crédits incitatifs constituent l'un des leviers d'une recherche dynamique. Plusieurs formules existent. Au total cependant, la part de ces crédits dans les ressources reste insuffisante. Les contrats post-doctoraux répondent au souci de fidéliser les chercheurs. Ils n'ont connu qu'un développement limité.

Pour expliquer cette déperdition d'efficacité entre les intentions et les résultats, on retrouve les défauts habituels du système politique et administratif français. Il y a d'abord la tentation des effets d'annonce. A toute revendication, la réponse est : un texte, une commission ou un organisme nouveau. Or, s'il est relativement facile, sous la pression de l'opinion publique, de faire voter une loi affichant de bonnes intentions, les difficultés commencent lorsque l'on veut changer les habitudes et bousculer des intérêts. Les réformateurs affichés évitent de supprimer ce qui existe et essayent tant bien que mal de trouver une place pour les dispositions nouvelles. Il en résulte un empilement d'organismes qui se concurrencent, de procédures qui se compliquent et de moyens qui, loin de s'additionner, se dispersent.

Ces inconvénients sont aggravés dans le contexte d'une culture qui privilégie les structures lourdes centralisées où règne l'état d'esprit bureaucratique. Le réflexe n'est pas celui du résultat mais celui de la justification.

La dévolution aux universités d'un rôle croissant dans la recherche publique était justifiée en soi, mais elle a eu pour effet annexe d'adosser le système français de la recherche au ministère de l'Education nationale. La cogestion de fait avec les organisations syndicales y conduit à une politique corporative et endogame car les cadres du ministère qui font face aux délégués syndicaux sont issus des mêmes filières qu'eux. Il en résulte une gestion fondée non sur l'action mais sur la quantité égalitariste et passive. L'article de « Commentaire » relève que dans la campagne « Sauvons la recherche », les revendications ne s'exprimaient qu'en termes de moyens supplémentaires et de sécurité : plus de postes, titularisation pour tous, plus de crédits garantis par augmentation automatique. Sur les grandes orientations de la recherche : rien. Y a-t-il un paradoxe ou, au contraire, une relation de cause à effet dans la constatation que cette politique du toujours plus va de pair avec le traditionnel mépris de l'intelligence française pour l'intendance, c'est-à-dire pour le concret ?

Les objectifs s'oublient au profit du détournement des procédures. Des écoles doctorales se montrent peu regardantes dans la sélection des doctorants à seule

fin de faire nombre et d'avoir droit ainsi à des moyens plus importants. Même dans l'évaluation qualitative, les critères sont ceux de l'excellence académique et non ceux, plus concrets, de la réussite dans la recherche.

Ces pesanteurs expliquent les résultats limités de réformes bonnes dans leur principe mais qui s'engluent, faute de volonté politique, dans les difficultés du quotidien et finissent par aggraver les problèmes qu'elles sont censées résoudre. De ce fait, la création de postes va-t-elle réellement permettre la réalisation des programmes prioritaires ou n'aboutira-t-elle pas à augmenter le nombre des mécontents puisque, par définition, les jeunes chercheurs se disent malheureux ? La création de l'Agence Nationale de la Recherche va-t-elle permettre une orientation cohérente de la politique française de la recherche ou ne fera-t-elle que refléter, avec une partie prenante de plus, les traditionnels rapports de force ?

Il faut aller plus loin que les solutions techniques car le fond du problème est la déficience de la démocratie. L'article de « Commentaire » éclaire la façon dont, par exemple, le mouvement « Sauvons la recherche » a été manipulé par des représentants autoproclamés relayés par des médias qui s'arrogent le droit de décréter la représentativité en fonction de leurs préférences idéologiques. Les règles de base de la démocratie sont bafouées. La légitimité s'efface devant les techniques de prises de pouvoir et d'investissement des moyens de communication. Le syndicat FO lui-même accuse : « Au final, des textes issus d'assemblées locales souvent squelettiques, et même d'établissements sans assemblées qui envoient malgré tout des conclusions au nom des personnels ; des textes adoptés sans vote, sans amendements contradictoires, des synthèses effectuées par des personnes sans mandat... ».

Le rapport de la Cour des Comptes montre que tous les outils d'une politique dynamique de la recherche existent en France. Il manque le courage des autorités gouvernementales, courage qui est une vertu démocratique.

Gérard VANIER

L'enseignement supérieur et la recherche

par François GOULARD

Le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche expose ci-dessous les projets de réformes et d'incitations pour rendre à notre pays sa place dans la communauté internationale et européenne.

Le système français de recherche et d'innovation est arrivé à un tournant de son histoire. La France bénéficie d'une communauté de recherche de tout premier ordre capable de participer pleinement à la dynamique internationale de création scientifique et technique. Mais celle-ci est placée dans un cadre institutionnel qui ne fournit plus les conditions favorables à ses activités. Confronté aux grandes évolutions du monde contemporain, ce cadre appelle une restructuration profonde.

Ce Pacte pour la recherche que propose le Gouvernement prend en considération l'ensemble du système national de recherche et d'innovation ; il se fixe comme ambition de donner un nouvel élan à la recherche française pour lui permettre de s'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de relever les défis de la science, de l'économie et de la société de demain au niveau national, européen et international.

Il considère de manière globale et équilibrée les différents aspects, partant de la recherche fondamentale, mue par l'objectif premier de production de savoir et de connaissances, en passant par la recherche finalisée, à finalité sociétale, visant à répondre aux attentes de nos concitoyens, ou à finalité économique, contribuant à l'innovation, à la production de richesses et au développement de l'emploi.

Ce plan répond à six grands objectifs :

1- Le Gouvernement a l'intention de renforcer nos *capacités d'orientation stratégique* et de définition des priorités.

Pour cela est mis en place un Haut Conseil de la Science et de la Technologie, en mesure d'éclairer le Gouvernement sur les grandes décisions en matière de recherche et de soutien à l'innovation.

Parallèlement, conscient de l'importance signalée d'un lieu de débat sur la politique de recherche avec la société civile, le CSRT est confirmé dans son rôle d'instance d'échanges et d'avis.

Le Gouvernement affirme avec force la nécessité, dans ce contexte, de renforcer la culture de projets dans la recherche : à ce titre, la montée en puissance des agences de moyens, au premier rang desquelles l'ANR, mais aussi Oséo-Anvar et l' AII, est confirmée.

2- Le deuxième objectif vise à bâtir un *système d'évaluation unifié*, cohérent et transparent.

Pour cela, le Gouvernement souhaite créer une Agence d'évaluation de la recherche (AER), autorité publique indépendante, qui traitera de l'évaluation des établissements et grands programmes, de l'évaluation unifiée des unités de recherche et qui formulera un avis sur les procédures d'évaluation des personnels. Celle-ci demeurera toutefois de la responsabilité des instances qui en ont aujourd'hui la charge.

3- Le 3^{ème} objectif poursuivi vise à développer et faciliter *les coopérations entre acteurs de la recherche*.

Le Gouvernement propose aux acteurs qui le désirent de constituer des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), afin de coordonner leurs activités et de mutualiser les moyens.

Des outils juridiques nouveaux (établissement public de coopération scientifique, fondation de coopération scientifique) seront créés par la loi et offriront aux acteurs qui le souhaitent des cadres adaptés à la conduite des partenariats les plus ambitieux.

De plus, le Gouvernement favorisera l'émergence de campus de recherche d'envergure mondiale sur des thématiques d'avenir. Ces campus, en nombre limité, seront créés à l'initiative des acteurs autour d'un projet scientifique spécifique ; ils prendront la forme de fondations de coopération scientifique.

Comme le préconisent les Etats Généraux, le niveau du financement par l'Etat sera déterminé sur la base d'une évaluation rigoureuse du projet scientifique du PRES ou du campus.

Répondant en cela à une demande unanime et forte de la communauté scientifique, le Gouvernement mettra en œuvre un programme ambitieux de simplifications administratives.

4- Le 4^{ème} objectif vise à offrir des *carrières scientifiques attractives et évolutives*.

L'objectif du Gouvernement est d'améliorer l'attractivité des carrières scientifiques pour les jeunes en revalorisant le doctorat. Pour cela, les formations doctorales seront rénovées au sein des écoles doctorales, dont le rôle et les moyens seront renforcés en s'appuyant sur une évaluation qui tiendra compte de l'insertion professionnelle des diplômés. Des mesures phares, très attendues des jeunes doctorants seront engagées :

- la résorption des libéralités,
- la nette augmentation du montant des allocations de recherche, de + 17% en deux ans, s'ajoutant aux +16% réalisés depuis 2003
- la reconnaissance de la période doctorale comme première expérience professionnelle.

L'insertion professionnelle des docteurs en entreprise sera favorisée par la simplification des dispositifs existants, dont les CIFRE, et la création de "contrats d'insertion des post-doctorants pour la recherche en entreprises" (CIPRE), sur le modèle des CIFRE. Les partenaires sociaux seront invités à reconnaître le titre de docteur dans les conventions collectives.

Par ailleurs, les conditions d'entrée des docteurs dans la carrière scientifique seront améliorées.

La visibilité souhaitée par les jeunes docteurs sera améliorée par la création d'un observatoire de l'emploi des docteurs qui donnera une vision plus précise de l'offre d'emploi dans les secteurs de la recherche ; elle le sera également par une programmation du recrutement dans la recherche publique, qui considèrera l'ensemble des catégories (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs). Des décharges d'enseignement seront accordées aux jeunes maîtres de conférence pour leur permettre de se consacrer plus largement à leur activité de recherche. Ces décharges, qui pourront aller jusqu'à 50% du service, seront accordées sur la base d'un projet scientifique évalué. Enfin, il sera mis en place un parcours d'excellence pour les jeunes scientifiques à très haut potentiel. Celui-ci s'appuiera sur la création de « bourses Descartes », accordées à de jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs nouvellement recrutés, qui seront sélectionnés par un jury international. Ils bénéficieront d'une prime mensuelle importante, et d'une décharge partielle de leurs activités d'enseignement.

Le Gouvernement souhaite créer des passerelles pour favoriser la mobilité des scientifiques, dans le cadre des statuts actuels, en incitant à la mise en place d'une modulation des services entre chercheurs et enseignants-chercheurs, sur la base du volontariat, notamment dans les PRES et les campus. Cet objectif sera également poursuivi à destination de l'entreprise, en facilitant la création d'entreprises et la consultance. Enfin, des rémunérations plus attractives seront rendues possible en accroissant les volumes des primes consenties.

5 – Le 5^{ème} objectif visé par le Pacte pour la recherche consiste à *intensifier la dynamique d'innovation* et à tisser des liens plus étroits entre la recherche publique et la recherche privée. Il sera poursuivi suivant plusieurs axes :

- en favorisant le développement des jeunes entreprises innovantes, à tous les moments clés de leur croissance ;
- en mettant en œuvre des grands programmes technologiques, sélectionnés et soutenus par l' AII, qui impliqueront autour de grands groupes industriels des PME et des équipes publiques de recherche ;
- en renforçant le soutien à la recherche des PME, grâce à la dynamisation des dispositifs d'incitation :

A ce titre, le crédit d'impôt recherche sera renforcé (augmentation de la part en volume, du seuil de sous-traitance, remboursement immédiat du crédit d'impôt aux entreprises de moins de cinq ans, doublement de la prise en compte du salaire des jeunes chercheurs, relèvement du plafond). Les moyens d'Oséo-Anvar, en faveur du transfert de technologie et du recrutement de chercheurs dans les PME, seront doublés d'ici 2007. Un axe majeur du projet du Gouvernement est le développement du partenariat entre recherche publique et recherche privée. Pour cela, la loi encadrera et renforcera la délégation par des établissements de recherche de leurs activités contractuelles à des structures de droit privé.

S'inspirant de l'ensemble des Institut Fraunhofer allemands, un *label Carnot* sera accordé aux structures de recherche plaçant la recherche conduite en partenariat avec des acteurs socioéconomiques au cœur de leur activité. Ce label rendra compte de la qualité et du professionnalisme de leurs activités de recherche contractuelle. En contrepartie, ces structures recevront un abondement financier et seront regroupées dans le cadre d'une fédération.

Enfin, l'attractivité du territoire en faveur des activités de recherche et développement des entreprises sera renforcée : la visibilité des pôles de com-

pétitivité constituera à ce titre un atout pour la France ; le développement d'activités de valorisation au voisinage des PRES et des campus, qui ont vocation à attirer des centres de recherche et développement et des entreprises innovantes, viendra renforcer cette politique.

6 - Le 6^{ème} objectif vise à renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche. Il s'agit de participer activement à la mise en place des instruments permettant une coopération accrue à l'échelle de l'Europe, autour de projets structurants de toutes tailles et de toutes natures, tels le Conseil Européen de la Recherche (ERC). La mobilité des chercheurs français et étrangers sera intensifiée. Les instances d'évaluation française seront davantage ouvertes aux experts étrangers : d'ici 2010, l'objectif est de compter un tiers de scientifiques étrangers dans les comités d'évaluation. La participation des équipes françaises à des partenariats européens sera encouragée : à ce titre l'ANR sera incitée à consacrer d'ici deux ans 20% de ses financements à des appels à projets en partenariat international. Le soutien au montage de projets européens sera renforcé, ainsi que la préparation des équipes françaises sur les thèmes identifiés dans le 7^{ème} PCRD.

*
* *

L'avant-projet de loi de programme pour la recherche a été transmis au Conseil Economique et Social, au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie et au Conseil National, au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui ont transmis leur avis sur le texte, qui a été examiné par le Conseil d'Etat le 17 novembre 2005. Le texte a été présenté en conseil des ministres le 23 novembre, et sera examiné en première lecture au Sénat avant la fin de l'année.

François GOULARD

Pour un « new deal » de la recherche

par Jean-Pierre ALIX

Le projet de loi d'orientation et de programmation de la Recherche (LOPR) est un premier pas dans la bonne direction pour redonner à la Recherche ambition et moyens. Mais la concurrence mondiale nous enjoint de presser le pas.

Depuis la maîtrise du feu par l'homme, la science et la technique ont constamment amélioré la vie humaine. Au cours des deux derniers siècles, ce progrès est encore plus visible en Europe et en Occident, après les découvertes de Pasteur, Einstein et de bien d'autres scientifiques. C'est pourquoi la figure du savant recueille encore dans toutes les enquêtes d'opinion un suffrage favorable élevé ; proche de 80%, celui-ci dépasse celui des artistes, et des politiciens, qui eux n'affichent guère que 20%, dans les meilleurs cas. C'est dire combien la science est perçue comme une figure positive de la vie publique, et toute l'attente inscrite dans la conscience populaire de ce que peuvent les scientifiques, qu'il s'agisse de science, de santé, d'alimentation, de travail ou de mobilité.

Cette quasi ubiquité des sciences et des techniques se double cependant aujourd'hui de son propre contraire, une perte de confiance avérée dans la population, constatée en un suivi régulier depuis une trentaine d'années.

Le projet de Loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOPR) s'inscrit dans ce contexte. Il comporte quelques avancées, mais ne répond pas au fond au besoin d'évolution de notre recherche et laisse planer le doute quant à la volonté réelle d'améliorer les choses.

Ubiquité de la science ... et perte de confiance

Dans le monde, l'offre de science et de technologie n'a jamais été aussi importante ; en France plus de 200 000 personnes sont actives dans les laboratoires publics et privés, alors qu'on en comptait à peine quelques milliers en 1945. La transformation induite est sans précédent : allongement de la durée de la vie, diminution de la pénibilité du travail, qualité de l'alimentation, capacité à voyager, à communi-

quer,... On consacre couramment, dans les pays développés, 2% de la richesse nationale annuelle à la R&D, voire davantage dans les économies les plus intensives. Les réunions des chefs d'Etat, à Lisbonne en 2000, puis à Barcelone, ont fixé comme but à l'Europe de devenir en quelques années « l'économie de la connaissance la plus compétitive » du monde, ouvrant ainsi un large avenir à la science, aux chercheurs et donc aux jeunes de nos pays qui choisiront ces domaines comme activité professionnelle.

Mais notre paysage est aussi marqué par des crises : la première suivit Hiroshima, et engendra une méfiance foncière envers la physique et les scientifiques qui avaient soutenu le projet Manhattan. La science était capable de donner la mort par des moyens puissants mis entre des mains guerrières. Après l'admirable période de découverte que fut le début du XXème siècle, venait le temps de la méfiance. Méfiance durable puisqu'elle fut l'une des origines de la création des mouvements politiques verts qui réfutent aujourd'hui encore l'électricité d'origine nucléaire. Dans la décennie 90, notre société a, à nouveau, rencontré des crises venues avec le développement des biosciences (vache folle, OGM, clonage, ...) mais aussi de la prise de conscience de l'action humaine sur notre environnement (couche d'ozone, réchauffement de la planète). Il me semble dangereux de suggérer que clonage thérapeutique ou OGM sont nécessairement de fait d'apprentis sorciers...

Il semblerait que lorsque nos moyens scientifiques et techniques permettant de maîtriser la nature s'accroissent, et transforment profondément nos sociétés, ceux qui permettent de maîtriser la destinée humaine vont en diminuant. En conséquence se fait jour une nouvelle attitude qui met en doute l'équation classique « science=progrès », et tend à la remplacer, de la part du public, par une demande nouvelle d'information sur le travail scientifique et ses conséquences. « D'une part, la recherche scientifique et le développement technologiques sont considérés comme bien ancrés dans la société et les Européens se sentent redevables envers la science de l'amélioration de la qualité de la vie. D'autre part, ils rejettent l'idée d'un progrès décidé et construit en marge de la société. Ils sont près de la moitié à considérer que les scientifiques portent une part de responsabilité dans les applications négatives de la recherche », affirment les enquêtes les plus récentes réalisées en Europe dans 25 pays et dans 7 pays voisins, reflétant ainsi l'opinion de 570 millions d'habitants.

Comme le dit le Conseil International de la Science ¹, « ... le mouvement vers une économie globale de la connaissance prend son élan avec une prime

¹ Conseil International des Unions Scientifiques.

croissante pour la connaissance scientifique et la haute technologie, le temps est mûr pour une nouvelle initiative qui permettra le bien-être de la science comme celui de la société. » Autrement dit, le couple « savant-politique », qui a tout décidé et entraîné un développement sans précédent depuis 1945, n'est plus aussi efficace. Il faut qu'il débattre de ce que la science promet, de façon à convaincre que l'investissement dans la recherche présente une haute valeur, et à restaurer la confiance.

Que propose le projet de LOPR ?

Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche

Après 15 années d'un quasi-immobilisme, ponctuées d'initiatives ministérielles souvent mal comprises, parcellaires ou impuissantes, la recherche est revenue au premier rang de l'actualité, en 2003, avec la pétition lancée par « Sauvons la recherche », qui recueillit via internet plusieurs milliers de signatures en un temps record. Un large débat s'ensuivit, à l'échelle européenne comme en France, et mobilisa ministres, syndicats et chercheurs.

Plusieurs exercices de réflexion (FutuRis, CIP, ..) prenaient alors place et plusieurs mesures gouvernementales (augmentation du budget, création de l'ANR, naissance des PRES² par exemple) étaient proposées et recevaient un début d'exécution. La LOPR propose une synthèse de ces initiatives dans une perspective intitulée « Pacte pour la recherche ».

Les objectifs de la loi

Dans l'exposé des motifs, le Pacte indique que, depuis la mise en place progressive du système de recherche français après la Seconde Guerre mondiale, celui-ci a atteint le 5ème rang mondial, mais que des évolutions se font jour qui doivent conduire à sa révision :

- la spécialisation croissante des travaux scientifiques demande une interaction croissante entre disciplines,
- la société demande une science plus responsable toujours orientée vers le bien-être, mais respectant les limites éthiques qui relèvent de la société elle-même,
- les liens entre recherche et économie doivent encore être renforcés en raison de la compétition économique internationale.

Il est construit autour de trois « piliers » qui sont censés répondre à ces préoccupations : un équilibre entre différentes « catégories » de la recherche : fondamentale, finalité sociétale, finalité économique, le développement de « systèmes » plus partenariaux, une gouvernance rénovée ayant pour but la

² ANR : Agence nationale de la recherche, PRES : pôle de recherche et d'enseignement supérieur

confiance. La construction est présentée comme une contribution à l'Europe de la recherche.

De cet ensemble sortent six objectifs :

i) *Le renforcement de capacités d'orientation stratégique et de définition de priorités :*

a. tout d'abord la création d'un Haut Comité de la Science et de la Technologie, placé auprès du Président de la République ;

b. un effort accru d'articulation entre politiques régionale, nationale et européenne, dont le principal moyen est la création des PRES (pôles d'enseignement supérieur et de recherche), destinés à rassembler les forces pour peser à l'échelle internationale ;

c. le développement de la culture de projet, par le biais de deux agences ; l'une pour la recherche (ANR, Pdt : Jean-Jacques Gagnepain), l'autre pour l'industrie (AII³, Pdt : JL Beffa).

ii) *Un nouveau système d'évaluation.* Il s'agit d'évaluer projets, programmes et institutions publiques, par le biais d'une agence à créer (Agence d'évaluation de la recherche), qui exercera ses activités par le biais de comités de visite internationaux.

iii) *Le développement des coopérations.* Il s'agit d'atteindre la taille critique pour les institutions de recherche, de façon à augmenter leur visibilité à l'international, en favorisant les évolutions progressives et les expérimentations.

a. en créant des pôles d'enseignement supérieur et de recherche (PRES, Campus, Fondations) ;

b. en pérennisant l'ANR et en lui conférant un rôle d'interface avec les institutions européennes (PCRDT⁴) et les dispositifs de recherche européens ;

c. en allégeant certaines procédures administratives.

iv) *Des carrières attractives et évolutives*

a. pour les doctorants, en s'assurant que le titre de docteur conduit à de bonnes carrières (augmentation nette des allocations, reconnaissance de la période doctorale comme expérience professionnelle, amplification des recrutements dans les entreprises) ;

b. en améliorant les conditions d'entrée des docteurs dans la carrière scientifique (décharges d'enseignement, bourses Descartes de 5 ans rémunérées) ;

c. en assouplissant les passages lors de la carrière entre fonctions (public/privé, enseignement/recherche, national/international) et en les rémunérant mieux ;

³ Agence pour l'innovation industrielle

⁴ Programme Cadre pour la recherche et le développement technologique

v) *Les liens recherche publique-recherche privée.* Les efforts pour atteindre les objectifs de Lisbonne (3% du PIB investis en R&D) concernent les entreprises au premier chef, puisque cela correspond à une augmentation de leur effort de 50% en quelques années. Le soutien sera apporté par :

a. le développement des jeunes entreprises innovantes (différents avantages fiscaux et de financement) ;

b. la mise en œuvre de grands programmes technologiques, dans des domaines technologiques-clés, à l'initiative de l'AII ;

c. le soutien financier aux PME pour qu'elles augmentent leur intensité en recherche ;

d. le développement des interfaces laboratoires public-privé (Label Carnot) ;

e. le choix de pôles de compétitivité (67 aujourd'hui avec une vocation affichée) rassemblant les efforts des laboratoires et des institutions.

vi) *Le renforcement de l'espace européen*, par

a. des facilités de mobilité ;

b. la participation d'experts européens pour un tiers aux comités de visite (évaluation) ;

c. la création de laboratoires binationaux et européens ;

d. une participation active au 7^{ème} PCRDT ;

e. le soutien aux Plates-formes technologiques (ETP), JETI, et aux clusters EUREKA.

Que je sois pardonné, cher lecteur, d'avoir imposé la lecture de cette liste, qui est un résumé imparfait de ce long texte qu'est le Pacte. Mais en rendre compte, même en partie, c'est discerner la complexité sans cesse croissante de notre recherche.

Le projet de LOPR comporte quelques aspects positifs :

- la reconnaissance de la valeur de la recherche au XXI^{ème} siècle ;

- des propositions face à un nouveau contexte de compétition mondiale (Financement, HCST, Evaluation, Pôles, Agences, Jeunes, Carrières, etc).

Mais ce même projet évite d'aborder des questions majeures, dont celle du rôle de l'Université, de la place de la recherche européenne, et de la relation de respect et de confiance qui doit régner entre société et science.

Contre-propositions

Le projet de LOPR ajoute à la somme des politiques et structures de la recherche mises en place depuis 50 ans au moins, une politique et des structures nouvelles. Mais la superposition des couches institutionnelles, la multi-

plication des outils de travail et de financement présente le risque évident que le temps passé, le nombre de personnes employé à régler la complexité des dossiers consomme des ressources précieuses qui pourraient être employées à de meilleurs usages, comme la recherche elle-même. Cet appareillage du système de recherche en couches, établissements, ... masque en réalité une incapacité à prendre de front quelques questions-clés qui conditionnent la bonne marche de notre recherche.

Le rôle de l'Université

Le système français est caractérisé par une double dualité : dans l'enseignement supérieur, les Universités et les grandes écoles, et dans la recherche les établissements et les Universités. Et se double encore d'un morcellement du territoire universitaire en plus de 100 établissements. Cette structure est issue d'une histoire longue et n'est donc pas modifiable rapidement.

Mais, dans la mondialisation, elle comporte de nombreux inconvénients :

- trop faible taille des unités de base - par exemple 17 universités existent en Ile-de-France – comparée aux grandes régions scientifiques et innovantes dans le monde ;

- visibilité internationale souvent inexistante, conséquence de la première, qui conduit dans les classements internationaux, à sous-évaluer notre potentiel de recherche, son image, et son attractivité ;

- compétition entre établissements qui empêche la formation de grands programmes ou de grandes initiatives puissantes, et nombreux sont les secteurs où les besoins sont importants (santé, économie, lutte contre l'effet de serre, ...), ce qui conduit à créer une nouvelle structure administrative pour chaque nouveau problème, et renforce ainsi en une boucle continue le défaut d'émiettement signalé.

On ne pourra mettre notre système d'enseignement supérieur et de recherche dans une tension positive avec le monde dans lequel nous vivons, *qu'en revenant à une organisation plus simple* : l'Université doit jouer son rôle majeur de creuset pour la formation des ressources humaines et la recherche. Cela implique une diminution du nombre des structures, et parallèlement une dépense par étudiant plus élevée.

Or la LOPR est silencieuse sur la question de l'Université – au moment où dans la formation gouvernementale enseignement supérieur et recherche sont réunis sous la même autorité ministérielle. Elle propose les PRES, établissements publics de regroupement universitaire, qui se formeront sur une base volontaire, et dont la gouvernance et le financement restent très flous.

On se contente donc simplement de l'établissement de « liens entre tribus gauloises » dans le concept de PRES. Cela évite d'avoir à discuter vraiment la question de l'autonomie des Universités, leurs regroupements réels en unités plus importantes, et de reconnaître que la majeure partie de la recherche se fait déjà à l'Université.

Le choix de la LOPR étant d'ignorer la capacité du système universitaire à répondre à ces défis modernes, et de ne pas l'y encourager, le projet de loi devient difficile à déchiffrer, puisqu'il ajoute de la complexité par de nouvelles structures « par le haut » plutôt que de débattre et organiser avec « le bas » un dispositif pour les prochaines années.

Que faut-il craindre le plus : de modifier la Loi de 1984 – dite loi Savary -, ou de s'adapter à la situation de 2005 ? Après la chute du mur de Berlin, devant l'émergence des systèmes asiatiques, le développement concurrentiel du marché de diplômés supérieurs à l'échelle mondiale, les systèmes nationaux les plus compétitifs sont ceux qui précisément sont fondés sur l'importance de l'Université, sa capacité à gérer en son sein le recrutement, la gestion de la recherche, ... et sur l'existence d'agences de financement de 'projets libres' (recherche fondamentale) ou de domaines bien identifiés comme l'énergie. A quand ce débat pour la France ?

Accorder plus d'importance à l'échelle européenne

L'Union Européenne prépare le Programme-Cadre pour la recherche et le développement technologique (le 7^{ème} du nom, 2007-2012). Vingt années de pratique ont été accumulées, dont il ressort deux critiques permanentes : la recherche de base (fondamentale) n'y est pas assez prise en compte, son organisation est trop bureaucratique. La création d'un 'European Research Council' est envisagée en 2006 pour répondre partiellement à ces critiques en privilégiant la qualité des projets soutenus. Seule cette dimension européenne pourra permettre à nos chercheurs de revenir au premier niveau de l'excellence mondiale, alors que les prix Nobel sont devenus le monopole des laboratoires américains ou japonais. Les recettes appliquées avec succès à certains grands projets européens comme AIRBUS doivent être étendus à d'autres domaines, ce qui permettra à notre recherche de revenir ainsi au meilleur niveau dans la concurrence avec les Universités américaines - organisées pour l'immigration et l'intégration des scientifiques à l'échelle mondiale -, et demain des universités chinoises, dont le recrutement élitiste (i.e. un concours) produira automatiquement ses effets dans quelques années, pour ne citer que deux des grands systèmes universitaires.

Mais cela ne sera possible que si des financements significatifs sont disponibles. Le budget européen pour la recherche représente 2% du budget européen, soit 2 pour 10 000 du PIB européen, soit cent fois moins que la dépense des pays. *La part du budget européen consacré à la recherche est donc très faible.*

Pour atteindre l'objectif de Lisbonne - fixé à 3% du PIB tous financements confondus (Europe, Etats, Régions) -, un effort supplémentaire important est nécessaire : si l'objectif doit être atteint par exemple en dix ans, l'effort annuel d'accroissement est voisin de 4% en valeur réelle, hors inflation. Dans les conditions des économies occidentales, c'est un objectif ambitieux, non seulement parce que l'effort financier est difficile en raison de budgets nationaux fortement déficitaires dans certains grands pays, mais aussi parce que le nombre des chercheurs en activité dans une dizaine d'années devrait augmenter en fonction des financements, et compenser de plus les départs à la retraite nombreux à cet horizon. A cette demande de ressources humaines, le système d'enseignement supérieur n'est pas entièrement prêt à répondre tel qu'il est aujourd'hui, et l'enseignement secondaire non plus.

En dépit de ces difficultés, auxquelles le « non » au Traité en 2005 n'apporte aucune réponse, bien au contraire, l'échelle européenne reste celle à laquelle de grands projets des biotechnologies, des nanotechnologies, de l'électronique, des télécommunications, de l'astrophysique, et de bien d'autres domaines devront se développer, pour éviter les duplications nationales multiples et inutiles.

Sur ce point, la LOPR est assez silencieuse. Ce n'est pas en déclarant que certaines actions (comme celle de l'ANR) seront une contribution à l'Europe, ce qui n'est qu'une promesse nationale, mais en s'engageant à financer davantage la recherche européenne qu'un réel exemple ayant valeur d'entraînement pour d'autres pays serait donné. On pourrait imaginer une initiative à la suite de Lisbonne, dans laquelle les Etats prêts à le faire, utilisant les possibilités du Traité en vigueur, proposeraient quelques grands thèmes à privilégier et financer. Ainsi la France pourrait-elle à la fois contribuer à la réalisation de l'objectif approuvé par les chefs d'Etat, et situer son intérêt à l'échelle de l'Europe, seule réponse significative par rapport aux grands blocs du monde de demain.

Ce n'est pas le cas. Et il n'y a guère d'espoir pour réaliser l'objectif, que d'attendre que les financements consacrés à l'agriculture diminuent, ce qui suppose que les négociations de l'OMC aient abouti. Peut-on attendre pour

redresser notre recherche, et avec elle notre compétitivité, que les dix années que dureront ces changements (s'ils aboutissent) soient écoulées ? J'exprime le plus grand doute. A quand une initiative européenne d'envergure ?

Le rôle du citoyen, la discussion sur les finalités, une recherche isolée, techniciste ou humaniste ?

Les succès de la recherche et des technologies sont nombreux, comme cela a été dit plus haut et touchent à la plupart des secteurs de la vie quotidienne. Une accélération sans précédent s'est produite depuis 1945, largement à l'initiative des Etats-Unis et s'est propagée dans les pays développés, notamment l'Europe, mais aussi le Japon et la zone OCDE.

Jamais dans l'histoire humaine des secteurs entiers de l'économie et de la vie sociale n'ont été maîtrisés avec un niveau de connaissances scientifiques et techniques aussi élevé. Avec la mondialisation, ce phénomène se renforce. De nouveaux pays entrent dans le jeu, comme la Chine ou l'Inde. Le pari de la connaissance est à la fois plus proche et plus répandu, comme si Descartes ou Bacon, puis les Lumières avaient atteint leur objectif de promettre le bonheur humain par la science.

Or, la perception de la science dans l'opinion se dégrade et un programme vigoureux de communication vers le public de l'éducation, vers les familles, vers la jeunesse doit être développé. Sur ce point, les crédits d'aujourd'hui servent de variable d'ajustement à l'Etat impécunieux. C'est au contraire le moment où une stratégie de communication, entraînant les chercheurs eux-mêmes, les établissements publics dont c'est la vocation comme la Cité des sciences, et l'ensemble des médias doit être pensée et exécutée. Une approche humaniste de la recherche doit être promue, qui montre que l'activité des chercheurs veut contribuer au bien-être, à la croissance et à la paix en priorité, et que les chercheurs eux-mêmes soient impliqués pour discuter des régulations nécessaires lorsque des domaines nouveaux sont défrichés (cellules souches, nanotechnologies). Hors les déclarations de principe, la LOPR est muette comme une tombe sur ce point. A quand une mobilisation sur les attentes, droits et devoirs réciproques science-société ? Il resterait beaucoup à dire, pour une critique exhaustive, sur le développement de la recherche industrielle et des services, le rôle des collectivités territoriales, et enfin la méthode : toutes les transformations de notre système de recherche ne peuvent se faire qu'avec la participation active des chercheurs. Et celle-ci est assise d'abord sur le dialogue entre eux et le pays, dans toutes ses composantes, face aux enjeux que le siècle nous dessine. L'élite française en a-t-elle la volonté aujourd'hui ?

*
* *

De grands débats ont eu lieu dans la recherche française au cours des soixante dernières années : en 1956-58, en 1982 et en 2003-2004. Ils sont porteurs d'un nouvel intérêt du pays pour sa recherche, et de la responsabilité qui incombe aux scientifiques dans l'évolution du pays.

Parce que la recherche est une composante majeure de la préparation de l'avenir, renforcée par la perspective de société de la connaissance. Elle doit s'inscrire mieux dans les enjeux qui se posent à notre société :

- poursuite de la formation à l'épanouissement individuel, à la culture, la compréhension du monde et de la société, et à la compréhension du futur, de la maternelle au CNRS,

- réponse aux grands défis : changement climatique, pauvreté, énergie, santé au niveau mondial, ...

- contribution majeure au développement technologique et à l'innovation, donc à la création continue d'une économie compétitive, et des emplois capables d'accueillir les jeunes diplômés,

- contribution à la puissance dans un monde où la multipolarité qui succède au duopole Occident-Union Soviétique peut encore engendrer des conflits.

La LOPR est un pas dans ces directions, mais un pas timide. Suffira-t-il à préparer le « new deal » dont nous avons besoin ?

Jean-Pierre ALIX

KIERKEGAARD

« La science ordonne les moments de la subjectivité en un pouvoir intérieur, et ce savoir est ce qu'il y a de plus haut, et tout savoir fait abstraction de l'existence, est une sortie de l'existence ».

Miettes philosophiques

L'enseignement supérieur français face aux défis de la mondialisation

par Pierre ALBERTINI

Ces défis ne sont pas encore relevés. En quantité et en qualité notre enseignement supérieur ne répond pas aux exigences du monde moderne. Le moment est venu d'innover avec hardiesse et détermination.

On entend dire fréquemment que l'université est entrée dans l'ère de la mondialisation. Ce raccourci commode qui souligne l'immixtion de la concurrence et de la compétition entre les systèmes d'enseignement supérieur, interroge directement les universités françaises.

Le constat

Les statistiques récentes parlent mieux qu'un long discours. La publication du dernier « classement académique des universités mondiales » (le 3^{ème}) par l'institut supérieur de l'université de Shangaï, a suscité bon nombre de réactions dans les milieux universitaires et politiques. Sur les 100 premières universités du monde, quatre seulement sont françaises : Paris-VI à la 46^e place, Paris-IX à la 61^e, Strasbourg-I à la 92^e et l'Ecole normale supérieure (de la rue d'Ulm) à la 93^e place. Les critères d'appréciation choisis par cet institut : prix Nobel en physique, chimie, médecine et économie, médailles Fields, chercheurs les plus cités dans 21 domaines scientifiques, nombre d'articles publiés dans *Sciences et Nature*, nombre de publications au *Science Citation Index* (sciences et sciences sociales), sont, certes, discutables. Essentiellement tournés vers la « dominante scientifique », ils pénalisent également notre pays dans lequel le poids des organismes extra-universitaires est aussi lourd. Mais ils présentent le mérite de « situer » l'enseignement supérieur français dans l'environnement international. Comme le souligne l'Agence de mutualisation des universités, « que ces classements soient une pratique souhaitable ou non il est maintenant admis qu'ils resteront un élément pérenne ».

Le dernier rapport annuel sur l'éducation de l'OCDE vient confirmer ce constat. Quelques chiffres en vrac : la moitié des élèves inscrits en début de

premier cycle universitaire échouent sans obtenir de diplôme ; 37 % d'une classe d'âge accèdent aux études supérieures (51 % en moyenne dans les pays de l'OCDE) ; seul 1,1 % de la richesse nationale est consacré au financement de l'enseignement supérieur (2,7 % aux USA) et la dépense par étudiant y est beaucoup moins élevée que dans la moyenne des pays de l'OCDE : *un élève du secondaire en France coûte 36% de plus qu'à l'étranger, alors qu'un élève du supérieur coûte 11% de moins*. Nous avons hélas excessivement privilégié l'enseignement secondaire.

Un défi quantitatif et qualitatif

Ces chiffres peu flatteurs doivent cependant être rapprochés - pour les relativiser - de l'important effort fourni par la France (L'Etat et ses collectivités) pour absorber la « massification-démocratisation » de l'enseignement supérieur enregistrée au début des années 80. A cette époque en effet, l'enseignement supérieur a été touché de plein fouet par l'explosion démographique et son recrutement s'est considérablement démocratisé en quelques années. Il convient de rappeler que le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est passé de 310 000 en 1960 à 1,18 million en 1980 et à 2,13 millions en 2000, soit un quasi doublement en vingt ans, la progression la plus forte ayant été constatée entre 1980 et 1990. Deux plans (U2000 et U3M) ont permis de faire face, correctement, aux difficultés liées à cet accroissement très important du nombre d'étudiants. Le schéma Université 2000 (1991-1998) qui a relevé avec succès les défis de la démographie et de l'aménagement du territoire a profondément modifié la carte universitaire, après la période de fortes créations entre 1960 et 1975. Il a permis de construire 3,5 millions de m², grâce à un financement de quelque 6 milliards d'euros, à parité entre l'Etat et les collectivités locales (contrats de plan Etat-régions) et a assuré, parallèlement, un meilleur maillage des implantations universitaires, notamment des IUT. L'Université du Troisième Millénaire (U3M, 2000-2006) parachève ce dispositif en se préoccupant plus spécialement de la rénovation des universités parisiennes. Il vise également à répondre au défi qualitatif lancé par la mondialisation. La troisième exigence est d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants sur l'ensemble du territoire dans les domaines du logement, des bibliothèques, de l'information et de l'orientation. Le bilan qualitatif de ce deuxième plan reste à faire. Il faut toutefois souligner que le coût du programme de mise en sécurité et la réhabilitation de Jussieu devraient représenter environ le dixième du total des crédits du plan U3M. On peut toutefois affirmer qu'U2000 et U3M ont répondu, correctement, au défi quantitatif posé par la démocratisation de notre enseignement supérieur.

Reste naturellement la question plus complexe de la qualité de notre système universitaire dans le nouvel environnement international. Ce dernier voit

surgir à côté des grandes universités européennes et américaines, des systèmes d'enseignement supérieur de plus en plus attractifs en provenance des pays émergents. Les classements actuels risquent en effet d'être rapidement bouleversés par « les nouveaux venus » qui ont lancé un défi aux vieilles nations universitaires. L'enseignement supérieur n'est pas un luxe, sa qualité et son attractivité conditionnent directement le poids économique de notre pays et son influence dans le monde. Il contribue, pour une part importante, à la croissance et constitue un élément décisif des politiques d'intégration et d'emploi. La France est-elle prête à relever ce défi ?

Notre système d'enseignement supérieur dispose d'atouts importants : le maillage du territoire universitaire, la qualité de ses enseignants et de ses chercheurs, ainsi que la capacité d'innovation de ses équipes dirigeantes. Mais ces atouts sont contrariés par des handicaps importants.

La question des moyens

Notre pays consacre une part trop faible de sa richesse à l'enseignement supérieur : 1,1% (1% public et 0,1% privé) quand la Corée dépense 2,6% et la Suède 1,7%. Mais on le sait, les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de l'Etat limitent les marges de manœuvre. Il faut donc envisager de faire évoluer le modèle actuel qui repose, pour l'essentiel sur le seul financement public. S'il n'est pas question de transposer, en l'état, le système américain en créant de toutes pièces des universités « privées », on peut toutefois envisager une meilleure diversification des ressources pour nos universités. Cette troisième voie, entre les universités totalement financées par l'Etat et les universités totalement financées par le privé, reste à inventer. Elle pose évidemment la question de l'autonomie financière des universités, en matière de ressources et de dépenses. Ce sujet ne peut durablement rester tabou : nos universités sont à l'étroit dans leur statut établi par la loi du 12 novembre 1968 qui les a placées sous les principes apparents d'autonomie, de participation et de pluridisciplinarité, et par la loi du 26 janvier 1984 qui les a dotées du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Ce cadre, pensé à des époques qui ignoraient superbement l'environnement européen et international, ne tient plus. Il a besoin d'une respiration supplémentaire permettant une plus grande autonomie et donc une meilleure réactivité des établissements. Au-delà de la question des droits d'inscription – assez marginale – deux aspects essentiels méritent d'être traités : le budget et le patrimoine immobilier. Dans ce cadre, la globalisation du budget – à l'instar des grandes écoles – permettrait à chaque établissement de mieux maîtriser ses moyens. Une phase préalable d'expérimentation pourrait être envisagée afin d'évaluer correctement les besoins et de définir, avec pertinence, les modalités d'encadrement et de régulation. L'allocation de moyens

demeure trop mécanique et ignore les contraintes locales parfois fortes (état et dispersion du patrimoine par exemple).

L'exercice par les universités de leur autonomie suppose également qu'elles puissent devenir propriétaires de leurs bâtiments. Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle, les établissements exercent les droits et obligations du propriétaire à l'égard du patrimoine immobilier que l'Etat leur affecte, à l'exception toutefois du droit d'aliénation. Mais la gestion de ce patrimoine reste préoccupante, en raison des besoins financiers liés à la maintenance et à la sécurité. On pourrait envisager à titre expérimental, comme pour le budget, un transfert de l'ensemble des droits attachés à la propriété.

La gouvernance universitaire

L'autonomie financière a un corollaire nécessaire : la responsabilité. Si les universités se voient dotées d'une plus grande autonomie dans la définition de leur stratégie, dans leurs initiatives et leur gestion, elles doivent pouvoir compter sur des équipes de direction renforcées. Aujourd'hui, la multiplicité des lieux et niveaux de décision opérant sur des champs de compétences souvent mal balisés est un obstacle à la définition d'une gouvernance cohérente. Comme le souligne le sociologue Daniel Filâtre, le mode d'organisation de l'Université est trop souvent apparenté à « *une anarchie organisée* » où la pluralité des légitimités (politique, administrative, intellectuelle et traditionnelle) favorise les points de fixation et de conflits. Certes, les choses évoluent : le changement le plus notable est incontestablement la place prééminente acquise par le président qui, de *primus inter pares*, a acquis une position de manager du système. C'est le résultat patent de la politique contractuelle désormais mise en œuvre par les établissements et qui prend en compte les objectifs nationaux et les réalités locales dans une démarche programmée et concertée. Il convient cependant d'aller plus loin en formalisant cette démarche : recentrage du conseil d'administration sur les décisions budgétaires et le contrôle de la direction ; création de conseils stratégiques composés de personnalités qualifiées ; renforcement de l'encadrement administratif (gestion financière, de la gestion des ressources humaines, des technologies de l'information et de la communication) ; acceptation de la « culture de l'évaluation », au niveau de l'établissement comme des personnels.

L'optimisation de la recherche

La recherche est partie intégrante de l'enseignement supérieur mais surtout elle est la clé de l'innovation. Or, nous nous enfonçons lentement dans la crise : manque de moyens, difficultés de recrutement ; désertion de l'université française par ses meilleurs chercheurs, déclin du nombre de brevets comme du

nombre de publications scientifiques. Dans son rapport de 2005, le Cour des Comptes établit que la dotation par enseignant-chercheur, dans l'université, a diminué, de 1998 à 201, de 25% en valeur numéraire constante. Comme le souligne Elie Cohen, la France est devenu un « pays d'imitation » dont la croissance dépend de l'utilisation des technologies inventées ailleurs. A la question financière (la part de la recherche dans le PIB stagne à 2,2%, en net retrait derrière les grandes puissances industrielles, Chine comprise) s'adjoint le problème des structures avec une coupure entre universités et grandes écoles et entre enseignement et recherche. Qui plus est, la recherche publique, largement organisée autour de grands organismes, souffre d'une rigidité excessive et a encore du mal à s'articuler avec le tissu des PME-PMI. Se joue ici la question tant controversée du rapport entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Faux débat ! L'une et l'autre sont nécessaires, au progrès des connaissances comme à l'adaptation de notre économie, dans les sciences « dures » comme dans les sciences sociales. Il n'y a pas lieu de les opposer.

Une réforme des structures est aujourd'hui envisagée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : *elle n'est malheureusement pas à la hauteur des attentes et des besoins* : elle favorise l'éclatement du paysage institutionnel sans poser les principes fondateurs d'une véritable politique en faveur de la recherche. En l'absence d'un socle de référence légitime, la recherche s'émiette. Déjà le partage des rôles et des financements entre l'Agence nationale de la recherche et l'Agence de l'innovation industrielle n'est pas d'une simplicité évidente. Mais encore, s'y ajoute la création de multiples structures nouvelles (Haut Conseil, Conseil Supérieur) et d'une Agence d'évaluation, sous la forme d'une autorité administrative indépendante. Comment un tel dispositif qui conserve par ailleurs la dualité : grands organismes (CNRS, INSERM, INRA, INRIA...) – universités sans traiter de leurs rapports, facilitera-t-il la créativité, la souplesse, l'émergence de jeunes équipes qui conditionnent largement le succès de la recherche ? Le retard accumulé ne peut être corrigé que par un véritable parcours en faveur des jeunes chercheurs et par un encouragement financier et fiscal à la recherche privée, très insuffisante dans notre pays. Elle restera de portée limitée.

Au-delà de la dimension nationale, comment ne pas s'interroger aussi sur une relance de la stratégie de Lisbonne qui, à mi-parcours (2000-2010), reste un relatif échec ? Nombre d'universitaires, plaident pour que la Commission européenne prenne en charge la création de "*dix Harvard*", pour reprendre la formule de l'ex-chancelier Schröder. Quelque soit le nombre retenu, ces

pôles européens pluridisciplinaires seraient une réponse efficace aux universités américaines, véritables « multinationales du savoir », fonctionnant aujourd'hui comme des pompes aspirantes.

L'environnement universitaire

La concurrence entre les universités ne s'arrête pas à la porte des campus. Les conditions d'accueil des étudiants contribuent également à l'attractivité universitaire. Si nos établissements d'enseignement supérieur sont si mal classés, c'est en partie pour cette raison. Le logement, le transport, l'environnement urbain comptent pour beaucoup dans l'impuissance de nos universités à attirer des étudiants étrangers de haut niveau. Cette problématique reste malheureusement dédaignée par les pouvoirs publics. Dans le domaine du logement où les tensions sont très sensibles, que constate-t-on ? Une insuffisance de l'adaptation de l'offre des CROUS : le parc le plus ancien s'est en effet dégradé et ne répond plus, aujourd'hui, en termes de standards de confort et d'équipement, aux attentes des étudiants (sur 100 000 chambres traditionnelles, 70 000 ont besoin d'une réhabilitation complète) ; une insuffisance de l'offre de résidences à caractère social dans certaines régions (l'écart dans l'offre de logements entre Paris et les académies les mieux pourvues est de 1 à 30, rapporté au nombre total d'étudiants) ; un développement de l'initiative privée freinée par les coûts fonciers... Nous avons besoin, là encore, de « repenser » le logement des étudiants, en adaptant nos aides et notre fiscalité.

Le chantier est immense mais la France peut-elle en faire l'économie ? Peut-elle sacrifier l'avenir sous prétexte que la réforme est difficile ? Aujourd'hui, nous faisons la politique de l'autruche dans l'espoir vain de passer entre les gouttes. Mais la réalité a la tête dure, qui nous renverra notre inévitable déclin international en pleine face. L'échelle de nos priorités remonte à une époque où la confrontation mondiale n'était pas exacerbée. Aujourd'hui, nous avons besoin de poser publiquement la question des choix stratégiques qui conditionnent notre avenir. *L'opinion publique doit être à même de choisir entre le déclin et le sursaut.* Le pacte entre la nation et son université et sa recherche doit être refondé. Ne laissons pas un tel chantier aux seuls initiés !

Pierre ALBERTINI

Une économie de la connaissance : grand dessein ou grande illusion ?

par Jacques MALLET

L'insuffisance de la recherche dans les cadres nationaux amène à en appeler à l'Europe. Cet appel aurait eu plus de chances d'être entendu si la Constitution avait donné moyens et responsabilités à Bruxelles. Il faut au moins prendre conscience du problème.

Les 22, 23 et 24 mars 2000 un Conseil extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe des 10 – issue de l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède le 1er janvier 1995 – s'était donné à Lisbonne un nouvel objectif ambitieux : la création d'une « économie de la connaissance » qui ferait d'elle en 2010 la zone économique la plus compétitive du monde. La stratégie de Lisbonne devait par un ensemble coordonné d'actions nationales et européennes nous permettre de relever les défis de la compétition internationale.

Le moins que l'on puisse dire c'est que les résultats de ce grand dessein ont été extrêmement limités. La volonté politique n'était pas au rendez-vous. L'Europe ne s'était pas donné les moyens institutionnels et financiers nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ces actions relevaient pour l'essentiel de la compétence et des moyens des Etats nationaux ou de la société civile : universités, entreprises, régions, syndicats. La « méthode ouverte de coordination » devant assurer leur mise en œuvre couvrait un vaste ensemble de domaines : l'Europe « intégrée », les politiques de recherche-développement et l'innovation, la politique des entreprises, l'inclusion sociale, les pensions et les objectifs futurs en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il était prévu de l'étendre à d'autres domaines tels que les plans d'action en faveur des « éco-technologies ».

L'ensemble de la stratégie de Lisbonne, étendue à 25 Etats membres depuis 2004, couvrait au total 28 objectifs principaux et 120 sous-objectifs avec 117 indicateurs différents. Le système d'information pour les 25 Etats totalise 300

rapports annuels qui manifestement ne sont pas consultés. Il n'y avait, au total, pour la réalisation de ce vaste programme, assez technocratique, ni obligation, ni sanction, ni budget conséquent. Dans ces conditions faut-il s'étonner de la minceur des résultats ?

Le Conseil informel d'Hampton Court

On a depuis mieux pris conscience de l'aggravation des retards de l'économie européenne par rapport aux Etats-Unis et des nouveaux défis de la « mondialisation », que symbolise notamment l'ascension accélérée de la Chine et de l'Inde. La mondialisation est une réalité incontournable. Elle ne nous laisse d'autre choix que celui des moyens de nous y adapter et, autant qu'il est possible, de la réguler. L'Europe est le premier de ces moyens.

C'est cette conviction qui a conduit la Commission européenne à relancer la stratégie de Lisbonne, en la recentrant sur la réalisation des objectifs vitaux de la croissance et de l'emploi. La démarche de son président, Mr Barroso, correspondait aux vues de Mr Blair, président en exercice de l'Union européenne. Cette convergence a abouti au Conseil européen « informel » d'Hampton Court, où se sont aussi exprimées les intentions à plus court terme de la présidence britannique qui voulait saisir cette occasion pour diriger les esprits vers une nouvelle orientation des politiques de l'Union, et donc vers une nouvelle structure du budget européen, aujourd'hui accaparé à hauteur de 40% par l'agriculture... Cette arrière-pensée évidente ne retire rien à l'intérêt de ce débat fondamental pour l'avenir de l'Europe.

Le constat

C'est ce qu'a bien mis en lumière Mr Barroso dans une contribution écrite au Conseil européen, qui a servi de ligne directrice à ses travaux dans la grande salle du Palais Renaissance d'Henri VIII. Au début de la réunion Mr Blair avait dit avec humour à ses hôtes ce qu'Henri VIII avait dit à ses épouses : « Je ne vous garderai pas longtemps ».

Sur le constat des déficiences européennes un large accord s'est, semble-t-il, dégagé : celui d'abord des taux de croissance et de productivité très inférieurs à ceux des Etats-Unis, pour ne point parler de la Chine et celui du taux de chômage : il y a aujourd'hui 19 millions de chômeurs dans l'Union européenne. Le rapport d'un groupe de haut niveau présidé par Mr Wim Kok l'avait souligné : « Il est devenu d'autant plus urgent d'appliquer la stratégie de Lisbonne que l'écart de croissance s'est creusé par rapport à l'Amérique du Nord et à l'Asie alors que l'Europe doit relever les défis

conjugués d'une croissance démographique faible et du vieillissement de sa population. Le temps presse et l'heure n'est plus au contentement de soi. Il faut mieux travailler sur le terrain pour rattraper le temps perdu ». La Commission devait présenter à cet effet des propositions d'objectifs stratégiques pour la relance de la croissance nécessaire au rétablissement de l'emploi.

Les actions pour la recherche

Parmi ces objectifs il en est deux qui paraissent exiger une priorité. Le premier est le renforcement de la recherche-développement. L'objectif de la stratégie de Lisbonne est de porter à 3% du PIB européen les dépenses en R&D. Dans sa communication Mr Barroso a remarqué que *les deux tiers de la différence de standard de vie entre les Etats-Unis et l'Union européenne résultent de nos insuffisances en la matière* (ce que révèle le nombre des brevets déposés), et que l'investissement pour la recherche qui s'accroît en Chine de 20% par an rattrapera celui de l'Europe en 2010. Le montant de son commerce de marchandises dépasse déjà celui du Japon. De son côté l'Inde forme chaque année plus de 200 000 ingénieurs.

Cette faiblesse européenne apparaît dans la part des exportations de haute technologie en Chine et en particulier dans les exportations de services relevant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), en croissance rapide en Chine et plus encore en Inde. S'agissant de la France son effort en matière de R&D (2,17% du PNB) la place au-dessus de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie mais nettement au-dessous de la Suède et de la Finlande (entre 3 et 4%). Dans le secteur des TIC les Etats-Unis totalisent à eux seuls la moitié des dépenses de R&D de l'ensemble des pays appartenant à l'OCDE.

...et pour l'Enseignement supérieur

Autre domaine d'infériorité pour l'Europe, étroitement lié au précédent : l'enseignement supérieur. Il faut se méfier des statistiques incontrôlables mais il ne faut pas en négliger les avertissements. Si l'on en croit la liste des 500 meilleures universités du monde établie par l'Université de Sanghaï, la France n'en aurait que 4 parmi les 100 premières. Actuellement seules 2 des 20 premières universités du monde sont situées dans l'Union européenne, l'une et l'autre au Royaume-Uni. Avec 1,1% de son PNB consacré à l'enseignement supérieur, la France fait deux fois moins en pourcentage que les Etats-Unis. Il y a surtout en France une grave insuffisance de la recherche privée et trop peu de liens entre les universités et les entreprises. Il s'agit là d'une affaire de mentalité plus que de structure.

Les actions nouvelles indispensables exigent une stratégie d'ensemble, la mobilisation de tous les acteurs de l'économie et de toutes les autorités qui peuvent exercer des responsabilités et une influence. La dimension européenne des actions nationales leur apportera une valeur ajoutée dont elles ont le plus grand besoin.

L'essentiel est de créer un environnement qui stimule l'innovation. La recherche, l'éducation et la formation tout au long de la vie seront la clé du succès face à la mondialisation, en prenant soin d'amortir par un Fonds d'ajustement les chocs sociaux qu'elle entraîne. Il convient à cet égard de saluer la récente décision de l'Union européenne de mettre sur pied un « Conseil européen de la recherche » dont la vocation serait d'allouer les ressources sur la base de critères objectifs et d'un examen par les pairs sans procédure bureaucratique. L'adoption du Brevet européen unique devrait enfin être décidée.

En matière d'enseignement supérieur il faudrait utiliser une partie du budget européen pour transformer un certain nombre d'universités en « Centres d'excellence » en ne retenant que celles qui sont pourvues d'un département de recherche et qui ont noué des liens avec le monde de l'entreprise. Dans cette perspective le programme Erasmus devrait être étendu à ceux qui souhaitent effectuer dans un autre pays de l'Union l'ensemble de leur cursus. Il convient également de citer une récente proposition française préconisant l'utilisation des moyens de la Banque européenne d'investissement pour doubler, par un effet de levier, la capacité de recherche communautaire d'ici à 2013.

Conclusions provisoires...

Une conclusion très claire se dégage de ces quelques réflexions : c'est un « état d'urgence » dont l'Europe doit prendre conscience face aux défis de la mondialisation et c'est la nécessité d'un partenariat entre les différents acteurs européens et nationaux de la politique économique et sociale pour remettre sur les rails la stratégie de Lisbonne au service de la croissance et de l'emploi. Cela exigera des actions déterminées à moyen et à long terme.

L'Europe en crise aura-t-elle la lucidité, le courage et la capacité de les entreprendre ?

Jacques MALLET

Le financement de la recherche publique face aux attentes

par Hervé BURGIEEN

Après les crises de 2003 et de 2004, la présentation d'un projet de loi de programme pour la Recherche et la mise en œuvre de la LOLF¹ offrent l'occasion de clarifier et de rationaliser des financements publics devant répondre à des objectifs multiples. Il n'est que temps de sortir des pièges de l'ancienne présentation budgétaire.

Deux années de suite, en janvier 2003 puis en janvier 2004, la recherche² publique française a connu une crise liée à son financement. Entre les chercheurs et les autorités ministérielles d'importantes divergences d'analyse sont apparues, concluant pour les uns au désengagement de l'Etat de ce secteur essentiel pour l'avenir, pour les autres à la poursuite de l'effort engagé. Les travaux des inspections générales concernées ont montré qu'il n'y avait pas de vérité unique et absolue sur ce point, chacun ayant en partie raison et en partie tort. Cette situation résulte de la complexité des financements de la recherche publique et d'un dilemme entre le besoin de sécurité et celui de conserver une capacité de pilotage de la recherche en privilégiant des axes prioritaires.

Des financements complexes

Pour apporter un premier élément de clarification, précisons que nous ne parlerons ici que de la recherche faite par des structures spécialisées ayant le statut d'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) alors que le principal lieu de la recherche publique civile en France reste l'université avec plus de 50 000 enseignants-chercheurs. De même nous n'évoquerons que les dépenses d'équipement et de fonctionnement de la recherche publique alors que ses dépenses de personnels sont trois fois plus importantes. Mais c'est à l'aune de ces dépenses d'activité que réagissent les chercheurs.

¹ Loi organique relative aux lois de finances.

² L'appellation exacte était « recherche et développement » devenue récemment « recherche et innovation ». N'est évoquée ici que la recherche civile, hors domaine spatial.

Si l'on s'en tient aux unités de recherche, que l'on appellera aussi parfois « laboratoires », les financements sont multiples : subventions d'Etat versées à travers les grands organismes de recherche ³, subventions d'Etat versées à partir des universités pour les unités mixtes, crédits incitatifs des établissements publics de recherche et des ministères, fonds européens, crédits des collectivités territoriales ainsi que, mais nous sortons là des financements publics, contrats industriels et contributions des associations. Cette diversité est ambivalente : pour les directeurs d'unité elle est certes facteur de complexité et source de temps passé à d'autres choses qu'à conduire leurs recherches mais elle leur offre aussi une grande marge d'autonomie puisqu'ils sont seuls à connaître le budget consolidé de leur laboratoire. Même les crédits d'Etat ne sont pas suivis en temps réel par la tutelle puisqu'ils peuvent emprunter deux circuits distincts qui, en l'état actuel des choses, ne communiquent pas entre eux.

Cette multiplicité des sources de financement conduit à une très grande hétérogénéité de la structure financière des laboratoires, certains étant très sensibles aux évolutions des dotations budgétaires des ministères, d'autres aux commandes extérieures comme l'ont illustré dans le passé les fortes réductions enregistrées par des laboratoires de recherche des sciences du vivant lors de la « crise de l'ARC ». Une autre source de complexité tient à un certain nombre de dissociations qui peuvent s'opérer dans les financements de la recherche publique :

- dissociation entre les crédits de personnels titulaires, peu affectés ces dernières années sinon par des évolutions positives, et les crédits de fonctionnement des laboratoires incluant les salaires de certains personnels contractuels ou vacataires ;
- dissociation entre les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP);
- dissociation enfin, entre les crédits de « soutien de base aux laboratoires » et les crédits incitatifs attribués sur appels d'offres.

Avant de revenir sur ce dernier aspect, attardons nous quelque peu sur les évolutions en AP et en CP car ce sont elles qui sont directement à l'origine des deux dernières crises de financement.

Des évolutions financières erratiques

La recherche publique avait une particularité ⁴ : au motif qu'elle représente un investissement pour l'avenir, son fonctionnement était financé sur le titre

³ Par exemple le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)...En tout, il y a 9 EPST.

⁴ La généralisation par la LOLF des autorisations d'engagement et des crédits de paiement fait perdre tout intérêt au débat sur le titre de rattachement de ces crédits d'activités de recherche mais pas aux relations entre le niveau des AP et celui des CP.

VI du budget de l'Etat, celui des subventions d'équipement, et non sur le titre IV qui couvrait, normalement, les dépenses d'intervention. Ce choix avait un corollaire non négligeable puisque le titre VI faisait l'objet de dotations séparées en autorisations de programmes (devenues autorisations d'engagements traduisant mieux cette notion) et en crédits de paiement (l'argent disponible pour payer les dépenses).

Chaque année, le Parlement ouvrait donc des AP et des CP qui n'évoluaient pas nécessairement en parallèle. En soi, la chose n'a rien d'anormal, une commande passée une année n'entraînant pas nécessairement un paiement intégral la même année. Les problèmes sont venus d'abord d'une accumulation d'autorisations de programme et, surtout, de crédits de paiement à différents niveaux, ce qui a incité les autorités ministérielles à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement, et à les moduler différemment mais ce de façon trop erratique.

C'est d'abord au niveau des laboratoires que tous les crédits délégués n'étaient pas consommés, en partie pour de bonnes raisons, en partie pour d'autres moins avouables. Ce qui est exact, c'est qu'il est parfois difficile d'engager rapidement ces crédits. Il en est ainsi lorsque l'unité de recherche table sur des financements de plusieurs sources pour lancer une action. Tant que le dernier accord n'est pas obtenu, il est plus prudent de ne pas engager les dépenses. Or, le calendrier n'est pas forcément identique pour l'Etat, l'Europe et les collectivités locales. Il y a donc des crédits qui attendent plusieurs mois avant d'être engagés. Il est également normal que des laboratoires mettent de côté des crédits qu'ils destinent à des achats de matériels lourds et coûteux financés sur plusieurs années, tout comme on ne pouvait pas leur reprocher de ne pas avoir engagé au 31 décembre des crédits parfois délégués quelques jours plus tôt.

Il faut également bien dire qu'une partie de l'argent non engagé correspondait à des « économies de précaution » que les laboratoires se constituaient pour pouvoir faire face à d'éventuelles années moins aisées au plan financier. Entre toutes ces causes, c'était fréquemment de 25 à 30 % des AP déléguées aux laboratoires qui n'étaient pas engagées par ceux-ci, avec des pointes à 70 % dans des unités fortement financées par des contrats industriels ou par des contrats sur projet. Les reports ont ainsi culminé à 675 millions d'euros en 2001, soit environ une année de dotations budgétaires.

Bien entendu, l'argent non engagé ne donne pas lieu à des paiements et, pour leur part les crédits de paiement, non demandés par les laboratoires, se sont accumulés dans les fonds de réserve des grands organismes de recherche jusqu'à atteindre 815 millions d'euros la même année 2001. Il n'était dès lors pas infondé pour les

Pouvoirs publics de considérer qu'avant d'ouvrir de nouveaux crédits, on pouvait demander aux laboratoires de dépenser d'abord ceux qu'ils avaient reçus antérieurement. C'est ce qui a été fait sous forme du gel du versement d'une partie des subventions aux grands organismes de recherche en 2002 (231 millions d'euros), d'une annulation de crédits en 2003 (137 millions d'euros), et d'une importante dissociation des autorisations de programme allouées et des crédits de paiement ouverts. Le taux de couverture des AP par les CP est passé de 99,8 % en 2000 à 78,8 % en 2003 et à 81 % en loi de finances initiale pour 2004.

Les études menées en 2003 sur un nombre significatif d'unités de recherche avaient montré que les effets escomptés se produisaient effectivement, tous les laboratoires étant obligés de mobiliser leurs réserves, y compris parfois celles constituées à partir de ressources privées ce qui a provoqué la colère de leurs responsables soupçonnant le Gouvernement de vouloir faire financer la recherche publique par des crédits privés. Ces études concluaient aussi à la compatibilité entre les décisions prises et la poursuite sans rupture des travaux de recherche. Il était toutefois précisé qu'une fois cette marge de manœuvre utilisée, il serait indispensable de revenir à des dotations « normales », aussi bien en AP qu'en CP, afin d'assurer la continuité des recherches.

En décrochant trop fortement les CP des AP (81 % comme indiqué ci-dessus), la loi de finances initiale pour 2004 allait provoquer des effets dommageables. D'une part, le CNRS – qui est de loin l'organisme le plus important dans le financement de la recherche publique civile – décidait de n'utiliser que la partie des AP ouvertes qu'il considérait comme raisonnablement couverte par des CP, ce qui l'amenait à geler volontairement près de 33 millions d'euros d'autorisations de programme (soit 15 % des dotations 2002 aux laboratoires qu'il finance), d'autre part l'INRA, qui fonctionnait depuis plusieurs années sur la base des CP disponibles et non des AP ouvertes, réduisait également ses dotations aux laboratoires de 15 millions d'euros.

C'est cette situation qui a provoqué le malentendu entre les Pouvoirs publics qui indiquaient avoir maintenu les financements au niveau atteint en 2002 et 2003 avant les mesures d'économie (et donc avoir augmenté les aides par rapport à celles finalement disponibles en 2003) – ce qui était exact – et les unités de recherche financées par le CNRS et par l'INRA qui disaient avoir reçu des autorisations de programme en baisse sensible pour 2004, ce qui était également exact puisque toutes les AP ouvertes en loi de finances n'avaient pas été déléguées (- 48 millions d'euros entre les deux organismes). Les décisions prises pour mettre fin à la crise ont clos ce débat. Elles ont par contre laissé ouvert celui qui est relatif à la garantie financière dans le temps et à l'adaptation aux priorités des financements de la recherche publique.

Du soutien récurrent aux fonds incitatifs

Les responsables de laboratoire appellent de leurs vœux une continuité dans le temps des financements publics qui leur sont alloués, de façon à travailler sereinement, d'une manière programmée et afin de consacrer leur temps à faire de la recherche et non à « courir après les financements ». Cette préoccupation n'est pas illégitime. Or, les crédits incitatifs attribués après appels d'offres restent très aléatoires comme l'a montré l'étude de 2003 qui faisait apparaître pour certains laboratoires des variations pouvant atteindre 80 % de leurs ressources annuelles, et ce avec des mouvements successifs de hausse et de baisse sur plusieurs années.

Les responsables nationaux pour leur part, souhaitent que les financements qu'ils accordent soient, au moins principalement, affectés aux recherches qu'ils considèrent comme prioritaires et qu'ils soient attribués aux équipes les plus performantes, dans un contexte international de vive concurrence. C'est également compréhensible.

Cette question est souvent assimilée à une autre qui, il est vrai, la recouvre partiellement mais non totalement : la crainte que la recherche fondamentale (comprendre financée par les crédits récurrents) soit abandonnée au profit de la recherche appliquée ou finalisée (qui serait seule concernée par les crédits incitatifs), la position de ceux qui craignent cette évolution étant que les crédits publics ont précisément pour vocation de financer la recherche fondamentale alors que les financements privés ne s'intéressent qu'à la recherche finalisée.

Le bon sens commande de parvenir à concilier ces approches et non de trancher brutalement entre elles. Il est vrai que les laboratoires ont besoin d'une garantie de financement pluriannuelle (du moins tant qu'ils sont reconnus ou associés) et que certains ont des frais fixes qui doivent être pris en compte : lorsqu'un laboratoire a besoin d'une animalerie pour effectuer ses recherches, le volume de celles-ci pèse peu dans les coûts de structures. Pour autant le simple fait que des laboratoires existent et qu'ils ont obtenu des financements antérieurs ne doit pas priver les responsables nationaux de la possibilité de réorienter des priorités et d'aider les unités de recherche qui y concourent.

On peut penser que la solution consiste à identifier deux modes de financement distincts : - les laboratoires créés et/ou agréés par un grand organisme de recherche se voient garantir par ceux-ci le financement de leur fonctionnement de base pour un montant et une durée précisés par contrat ;

- les recherches faisant l'objet d'appels d'offres sont financées par des fonds spécifiques. La création du Fonds national de la science en 1999 - et du Fonds national de la recherche technologique - allait dans ce sens. Le projet de loi de programme pour la Recherche propose quelques jalons supplémentaires, notamment avec la

nouvelle Agence nationale de la recherche scientifique et avec les importants moyens qui devraient lui être affectés. De même peut-on lire dans le projet de loi de finances pour 2006, concernant le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » dans la partie « projet annuel de performances : opérateurs » que pour le CNRS les dépenses liées aux activités de recherche ne concernent que le soutien de base aux unités.

Les orientations semblent donc bien tracées bien que, dans la réalité, les choses risquent de ne pas être aussi nettes que cela pour deux raisons :

- Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST, que l'on a dénommés « grands organismes de recherche » ci-dessus) sont dans un rôle ambivalent puisqu'ils sont (et restent) à la fois opérateurs et prescripteurs de la recherche. Ils ont eux-mêmes initié des appels d'offres et attribuent de plus en plus des crédits incitatifs qui réduisent d'autant la part qu'ils consacrent au soutien récurrent à leurs laboratoires.

- Les crédits attribués à l'Agence nationale restent, à ce jour, annoncés comme étant des crédits extra-budgétaires et provenant de l'affectation d'une partie du produit des privatisations. Outre que l'on peut s'interroger sur la compatibilité d'un tel dispositif avec la loi organique relative aux lois de finances (même si l'on peut trouver des procédures évitant de faire apparaître un lien direct entre privatisations et financement de l'ANR), un tel mécanisme n'est pas gage d'une grande pérennité et n'incite pas à totalement spécialiser les rôles.

Tel est l'état de la question ⁵ au moment où va s'engager le débat parlementaire sur l'organisation et la programmation de la recherche/innovation pour les prochaines années. Sur le seul plan financier, on peut tirer du passé quelques leçons : nécessité d'éviter les « coups d'accordéon » dans le financement de la recherche publique ; nécessité d'éviter les affichages politiques en maintenant les autorisations d'engagement à un niveau élevé tout en réduisant drastiquement les crédits de paiement ; nécessité d'harmoniser les crédits récurrents de fonctionnement des laboratoires et les fonds incitatifs permettant d'orienter la recherche et de répondre à des priorités ; nécessité enfin de financer et la recherche fondamentale et la recherche finalisée.

Les fortes augmentations de moyens financiers prévues par le projet de loi de programme rendent possibles ces conciliations. Encore faut-il les afficher clairement et définir la part de chaque option dans l'ensemble en train d'être construit.

Hervé BURGIE

⁵ Sans omettre la part de plus en plus grande que prennent les Fonds Européens qui sont tous attribués sur le mode de l'appel d'offres, et donc de crédits incitatifs aléatoires.

Devant le miroir brisé de l'avenir

par Jean-Pierre PRÉVOST

Face à un avenir incertain et pour beaucoup inquiétant, il importe de comprendre les fondements de la nouvelle « période axiale » dans laquelle est entrée l'humanité et pour cela d'avancer avec audace sur les chemins de la connaissance.

L'état de notre enseignement supérieur et de notre recherche nous concerne tous. En dépendent à coup sûr notre développement économique, le dynamisme de nos entreprises, qui doivent pouvoir compter sur des chercheurs et des ingénieurs susceptibles de multiplier inventions et dépôts de brevets, mais avant tout le meilleur niveau général de connaissance et donc l'aptitude de notre pays à saisir les chances d'une nouvelle modernité.

Tout ceci a toujours été vrai depuis que l'homme a ouvert les chemins du savoir, il y a quelques trois millénaires quelque part entre le Moyen Orient et la Méditerranée, mais prend une acuité nouvelle à une époque où le monde entre dans ce qui pourrait être une « seconde période axiale », selon l'expression du philosophe allemand Karl Jaspers qui fixait la première période axiale entre - 800 et -200 av. JC.

En effet le cadre dans lequel les hommes se sont pensés et ont pensé le monde et le temps lui-même depuis cette époque a littéralement explosé au cours du siècle dernier, à commencer par celui de la science elle-même.

En 1900, un physicien britannique, Lord Kelvin, déclara devant un parterre de savants : « Désormais plus rien de nouveau ne pourra être découvert en physique » ! C'était avant Einstein et la physique quantique, qui ont ouvert des pistes fécondes mais incompatibles – à moins que ne se vérifie la théorie des cordes - et révolutionné la science.

Crise dans la civilisation

Deux guerres mondiales, la révolution communiste et ce qui en a résulté, le nazisme et les camps de concentration, la bombe atomique enfin ont de leur côté fait s'effondrer de nombreuses certitudes : « Les grands mythes fondateurs de notre modernité – Raison, Progrès, Croissance - ont épuisé une partie de leurs forces et font apparaître leurs faiblesses »¹

La Civilisation, l'unique, sous le couvert de laquelle l'homme blanc était parti à la conquête des pays du Sud a volé en éclat avec la disparition des Empires coloniaux et les avancées des sciences humaines qui ont permis de découvrir, tardivement la réalité de belles et grandes autres civilisations. Ceci explique sans doute, au moins partiellement, l'angoisse profonde de beaucoup de nos contemporains, en France notamment, pays où la consommation de tranquillisants bat tous les records, devant la perte de tous les repères. Le désarroi de nos dirigeants et de l'opinion devant « l'intifada des banlieues » est de ce point de vue significatif du décalage entre l'état de la nation figée sur son « modèle social », ses conceptions républicaines, ses droits acquis et la réalité du monde tel qu'il va. Comme l'écrivait Gaston Berger en 1959 : « L'homme qui n'a pas encore appris dans un monde en accélération supporte mal une existence dans laquelle tout est sans cesse remis en question ».

L'appel aux savants

Face au miroir brisé de l'avenir, nos concitoyens paniquent. Ils leur faut pourtant se faire une raison et écouter les ouvreurs de pistes qui s'offrent à eux. Sans doute peut-on s'étonner de voir le peu de place que tiennent avenir et futur dans les préoccupations des philosophes et des écrivains d'aujourd'hui même si fleurissent les ouvrages qui doctement nous expliquent ce que sera le XXI^{ème} Siècle.

Ce sont les savants qui, là encore, nous tracent le chemin. Ilya Prigogine, prix Nobel de chimie, nous prévient : « Le futur n'est pas donné. Nous vivons la fin des certitudes. Est-ce là une défaite pour l'esprit humain ? Je suis persuadé du contraire ». En effet « les lois ne gouvernent pas le monde mais celui-ci n'est pas non plus régi par le hasard »².

C'est ce qu'avait voulu montrer un grand savant tel que Teilhard de Chardin qui, alliant l'étude du passé le plus lointain à une grande foi chrétienne (ce qui explique sans doute qu'il soit si peu écouté), nous propose une vision cohé-

¹ Michel Beaud : *Le basculement du monde*. La Découverte, 1977.

² *La fin des certitudes*, Odile Jacob, 1998.

rente et positive de l'avenir. L'humanité est une espèce jeune – guère plus de cent mille ans - alors qu'elle a sans doute des millions d'années devant elle. Elle est à l'état embryonnaire. Or son évolution se fait par concentration, c'est la montée croissante de l'organisation. L'unification de l'humanité est un phénomène organique, biologique qui, bien sûr, heurte tous ceux qui sont crispés sur leur identité et leur modèle. L'un des premiers, Teilhard de Chardin a ainsi compris que nous étions à un moment critique, comme l'exprimaient simultanément nombre d'artistes, peintres, musiciens, écrivains en rompant avec les traditions. L'angoisse, pour lui, était signe de notre croissance, comme celle de la chrysalide dont la décomposition va permettre la reconstitution de son être, la naissance de ses ailes. Commentant son œuvre, Gaston Berger écrivait : « Nous sommes au moment où nous changeons de plan, d'allure de système. Et s'organiser pour l'homme, c'est s'organiser pour les hommes ».

L'avenir de la Terre est entre nos mains. Il n'est pas écrit même si un certain nombre de données sont connues. Mais les prévisionnistes se trompent à tenter de le lire sans se débarrasser de leurs préjugés. « Dans le monde qui est le nôtre, écrit Prigogine, nous découvrons à tous les niveaux des fluctuations, des bifurcations, des instabilités » et de citer Henri Bergson, à propos du Temps : « jaillissement effectif de nouveauté imprévisible ». On se sent plus à l'aise à l'égard des lendemains qui nous attendent si l'on commence par laisser de côté nos certitudes, nos idées préconçues, nos convictions établies, en un mot en adoptant une démarche phénoménologique. Un exemple de ce qu'il ne faut pas faire, on le trouve dans un livre de Jacques Attali, l'un de nos maîtres à penser médiatique dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a probablement désappris à penser en regardant l'avenir avec les lunettes du passé à partir de ses seuls choix idéologiques et de ses faits d'armes antérieurs.

Ses « *Lignes d'horizon* », qui datent de 1990, voulaient précisément nous éclairer sur l'avenir du monde. Annonçant quelque peu imprudemment que « la crise économique est terminée », il décrit l'avenir du monde autour de deux « cœurs économiques », l'un européen, l'autre pacifique (Etats-Unis, Japon) et nous annonce que le Japon va irrémédiablement dominer les Etats-Unis sur tous les plans. Il n'avait pas prévu la crise financière qui allait faire reculer le Japon de plusieurs cases mais n'éprouve aucune gêne, moins de dix ans plus tard à l'UNESCO (conférences publiées par le Seuil, sous le titre « *Les clés du XXI^{ème} Siècle* »), à nous proposer un autre avenir et affirmer cette fois-ci que « les Etats-Unis seront toujours là ». Quant à la Chine, son développement étant compromis par l'absence de réformes politiques, il ne faut rien en attendre, tout au plus de la main-d'œuvre pour le Japon. L'Inde de son côté demeure quantité négligeable. Tout commentaire s'avère superflu.

Sans doute peut-on décrire les tendances lourdes d'un avenir plus ou moins proche : le réchauffement de l'atmosphère, l'évolution démographique inégale selon les pays et les continents, la difficulté des pays musulmans à trouver leur place dans le concert des nations, la « fatigue » de la vieille Europe, l'explosion de l'intelligence artificielle et de l'informatique. Mais tout ceci ne dit rien sur les chances d'un pays comme la France de jouer au mieux sa partie dans les prochaines décennies. L'avenir, son avenir, n'est pas écrit même si les actes du présent l'engagent peu à peu. Et c'est à cet égard que l'enseignement joue un rôle capital et en particulier l'enseignement supérieur qui a en charge la formation des enseignants et des chercheurs.

Le moral des enseignants

C'est un euphémisme que de dire que les enseignants n'ont plus le moral et cela depuis de nombreuses années. Plusieurs raisons l'expliquent, depuis le sentiment d'une perte de prestige et de rang dans la société de consommation et de spectacle, la difficulté d'adaptation à un enseignement de masse mais aussi le désarroi d'un corps globalement séduit par le communisme et le marxisme. Il est devenu orphelin d'un grand système d'explication du monde dont l'altermondialisme est le dernier avatar, et le décalage des programmes par rapport aux demandes de la société et aux attentes des jeunes. Les résultats sont connus : à enseignants démoralisés correspondent des jeunes désorientés hors quelques filières d'excellence qu'accaparent les initiés.

Ce n'est vouloir tout mettre par terre ni tout rejeter en bloc que d'implorer les dirigeants politiques mais aussi tous les acteurs de la société civile, sans lesquels rien ne sera possible, pour qu'ils regardent la réalité en face, qu'ils surmontent leurs querelles devenues dérisoires et les blocages de toutes sortes, qu'ils laissent pour une fois de côté les effets d'annonce et les promesses jamais tenues et qu'ils engagent avec modestie et persévérance une action de remise à niveau au plus près du terrain. Lorsque les enseignants baissent les bras, démoralisent leurs élèves en leur laissant peu d'espoir de s'en sortir, tolèrent l'absentéisme et trouvent un refuge dans les arrêts maladie (dont le taux pudiquement caché ferait frémir n'importe quel DRH), il y a le feu à la maison.

Ces lignes écrites juste avant les troubles dans les banlieues trouvent hélas une confirmation immédiate. Une chance folle s'offre à notre pays. Du fait des conséquences du baby-boom, le corps enseignant va devoir être majoritairement renouvelé dans les dix prochaines années. S'il s'agit de reproduire le modèle ancien, la catastrophe est assurée et notre pays ne s'en remettra pas.

L'avenir sera ce que nous en ferons. Il n'est pas écrit à l'avance. Pour aller de l'avant, il faut redonner confiance à nos concitoyens. L'Etat est nu, impuissant, surendetté. Et dans une période comme celle-ci, les forces vives ne sont pas du côté de l'économie – nos entreprises ont compris depuis longtemps que leur salut, mondialisation oblige, était pour l'essentiel au-delà de nos frontières. Ceux dont dépend notre avenir, il faut le savoir, sont les acteurs de la société du savoir et de la création.

Qui se souvient des marchands d'Athènes et de Sparte, de leurs navigateurs et de leurs soldats ? Les fondateurs de notre civilisation ont été des savants, des philosophes, des théologiens aussi et des poètes, des sculpteurs... qui nous parlent aujourd'hui encore.

La refondation ne sera possible que si l'on comprend de quel côté il faut se tourner. Des pays comme l'Inde et quelques autres l'ont compris. « Studiate la matematica » conseillait son père à Lucien Leuwen, le héros de Stendhal. Il est urgent pour notre société de suivre à nouveau ce conseil.

Jean-Pierre PRÉVOST

ETRE FEMME AU CNRS

« La science est en fête cette semaine, mais ce n'est pas vraiment la fête pour tout le monde. Le nouveau conseil d'administration du CNRS, récemment constitué, ne compte qu'une femme, au côté de 21 hommes. Mes quelques 11 000 collègues féminines et moi (soit 43% de l'effectif total du CNRS, mais seulement 31% des chercheurs) recevons là un bon coup de massue sur la tête. Ce n'est pas le premier, puisque, en 2003, les quatorze distinctions – « Cristal » du CNRS – attribuées à la catégorie des ingénieurs, techniciens et administratifs, corps féminisé à hauteur de 52%, avaient toutes été décernées à des hommes.

La science progresse, grâce aux femmes et aux hommes qui s'y emploient, plus vite que la parité au CNRS. Heureusement... »

Martine Sonnet
Courrier des lecteurs du journal « Le Monde » du 21//2005

L'organisation de la recherche en Suède

par l'Institut suédois

Le niveau élevé de la recherche suédoise est internationalement reconnu. Menée dans le cadre des programmes de l'Union européenne, elle est de haute qualité scientifique. Ne doit-on pas s'inspirer de cet exemple ?

L'investissement public dans la recherche a une longue tradition en Suède. L'université d'Uppsala, fondée en 1477, est la plus ancienne des pays nordiques [...]

L'évolution des structures de la recherche

La majeure partie de la recherche fondamentale suédoise a lieu dans les universités, les centres d'enseignement supérieur et quelques universités privées, qui constituent le système suédois d'enseignement supérieur. Ces établissements disposent de crédits publics de recherche, mais aussi de nombreuses autres sources de financement.

Dans les années 1970 et 1980, l'organisation de la recherche suédoise a évolué vers une structure pluraliste comportant un grand nombre d'organismes de financement indépendants les uns des autres. Les conseils de recherche fondamentale étaient l'un des volets du système, l'autre étant constitué par les multiples organismes sectoriels dotés de crédits de R&D. De plus, un certain nombre de fondations ont été créées au début des années 1990 pour financer la recherche dans des domaines spécifiques.

Le rôle du Riksdag¹ et du gouvernement

L'Etat a la responsabilité globale du développement et de la valorisation des connaissances nouvelles. Il lui incombe en particulier de garantir la liberté de la recherche et de soutenir la recherche fondamentale et la formation des chercheurs [...].

¹ Assemblée Nationale.

Au fil des années, la recherche fondamentale a été à l'origine de nombreuses découvertes scientifiques marquantes. De nos jours, elle peut difficilement être conduite à une échelle appropriée sans financement public. Cela, entre autres, parce que les travaux de longue haleine qu'elle suppose comportent un risque important car il est difficile de préjuger de l'utilité des résultats. De plus, l'aide de l'Etat à la recherche fondamentale est cruciale pour préserver la solide tradition de publication des travaux scientifiques et garantir ainsi un libre accès aux résultats de la recherche. Selon l'un des principes fondamentaux du système suédois, le gouvernement et le Riksdag allouent des crédits aux différents secteurs de la recherche, et les chercheurs eux-mêmes décident dans ce cadre de l'affectation des fonds à divers projets de recherche. Le ministère de l'Education, de la Recherche et de la Culture est globalement responsable de la coordination de la politique de la recherche au sein des services du gouvernement. Il entreprend et supervise la préparation des projets d'orientation de la recherche présentés pour chaque législature par le gouvernement. Ce travail a lieu en étroite concertation avec les autres ministères, puisque tous disposent de crédits pour la recherche. Le ministre de l'Education, de la Recherche et de la Culture préside une Commission de la recherche, organe consultatif composé de chercheurs et de représentants des acteurs économiques. Le gouvernement a nommé en outre un conseiller scientifique chargé de promouvoir les intérêts de la recherche et son rôle dans la société.

Organisation et financement de la recherche scientifique

Le budget public de la recherche prévoit d'une part des crédits directs aux établissements d'enseignement supérieur, et de l'autre des crédits aux conseils de recherche et organismes sectoriels. Le financement comporte ainsi une part fixe, les crédits alloués aux universités et écoles supérieures dans leurs disciplines respectives, et une part variable, les crédits que les chercheurs demandent sur une base concurrentielle auprès des conseils de recherche, organismes sectoriels et fondations de recherche.

Les moyens de la recherche dans l'enseignement supérieur.

La majeure partie de la recherche financée par l'Etat a lieu dans les universités et écoles supérieures, ce qui est une particularité suédoise au plan international. La Suède compte aujourd'hui 13 universités d'Etat et 23 établissements supérieurs d'Etat (centres d'enseignement supérieur et écoles polytechniques). Il existe en outre trois universités privées et quelques établissements supérieurs de moindre dimension relevant d'autres organismes. Tous les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de moyens permanents pour la recherche. C'est un principe motivé entre autres par le souci de donner aux enseignants de tous les établissements la possibilité de faire de la recherche afin de renforcer le lien entre recherche et enseignement dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. D'autre part, tous les établissements d'enseignement supérieur ont ainsi la possibilité de devenir des partenaires attractifs pour

les entreprises et la collectivité – une coopération qui, parallèlement à l'enseignement et à la recherche, est l'une des missions de l'enseignement supérieur.

Les crédits de recherche directs de l'Etat représentaient en 2001 47% du budget de R&D des établissements d'enseignement supérieur. Pour le reste, le financement est externe et provient principalement des conseils de recherche, des organismes publics nationaux et des fondations de recherche. La part du financement externe varie selon les domaines. Dans la recherche technologique, elle représente près des deux tiers des ressources, alors qu'elle n'est que d'un tiers pour les sciences humaines et le droit. En sciences sociales, en médecine et en sciences de la nature, la part du financement externe est d'environ 50%. En 2001, la part la plus importante des ressources globales des universités et écoles supérieures pour la R&D revenait au secteur médical, avec 27%, alors que 23% allaient à la technologie et 19% aux sciences de la nature. Les sciences sociales en obtenaient 11% et les sciences humaines 6%. La part des sciences de l'agriculture et de la sylviculture était de 5%.

Les agences publiques de financement de la recherche.

Les conseils nationaux de recherche allouent leurs aides sur la base de critères scientifiques ou universitaires, après une évaluation effectuée par leurs commissions d'examen des demandes. Les conseils de recherche sont composés pour partie de représentants des chercheurs et pour partie de représentants de la société civile nommés par le gouvernement. Les représentants des chercheurs, qui sont en majorité, sont désignés par des collèges d'électeurs de la communauté scientifique. Cette prépondérance des chercheurs est cruciale pour l'assurance de la qualité dans les conseils, car eux seuls ont la compétence requise pour juger de la qualité scientifique/universitaire de la recherche. De plus, les recherches menées doivent être évaluées dans une optique internationale. Les conseils examinent donc régulièrement avec le concours d'experts étrangers les activités de recherche qu'ils financent [...].

Le Conseil de la recherche scientifique, qui a pour mission de soutenir la recherche fondamentale dans tous les domaines du savoir, joue un rôle central dans la nouvelle structure. Il comprend trois conseils spécialisés (lettres et sciences sociales, sciences et technologie, médecine) et un comité des sciences de l'éducation, qui répartissent les crédits dans leurs sphères de responsabilité. Le Conseil de la recherche scientifique est chargé en particulier de veiller à maintenir la qualité de la recherche suédoise au regard des normes internationales et de promouvoir la vitalité et la mobilité dans la recherche. Il fournit au gouvernement des analyses de la politique de recherche et des avis sur les questions liées à la recherche ; il soutient en outre la participation suédoise à la coopération internationale en matière de recherche. Le Conseil de recherche pour la vie au travail et les sciences sociales encourage la recherche fondamentale et la recherche orientée sur les besoins dans le domaine de

la protection sociale, de la santé publique, des services médico-sociaux, du marché du travail, de l'organisation et des conditions du travail. Le Conseil de recherche pour l'environnement, les sciences agronomiques et l'aménagement du territoire est chargé de promouvoir la recherche sur le développement écologiquement durable et les ressources biologiques naturelles, les ressources terrestres et aquatiques et leur exploitation raisonnée. Il soutient également la recherche sur la protection de l'environnement, l'impact sur l'environnement, la planification des équipements collectifs, la construction et la gestion immobilière, l'architecture et le patrimoine culturel, le logement et la gestion publique des risques en ces matières.

L'Agence pour les systèmes d'innovation, le quatrième des nouveaux organismes mis en place, finance une recherche-développement orientée sur les besoins, en vue de soutenir les systèmes d'innovation ainsi qu'un développement et une croissance durables. Ses attributions comprennent l'appui aux actions de recherche-développement dans le domaine des technologies, des transports, des communications, de la vie au travail et du marché du travail entre autres.

Le rôle des collectivités locales.

Les communes et conseils généraux consacrent un demi-milliard de SEK² par an à la recherche-développement, pour l'essentiel dans le secteur médico-social.

Les organismes de recherche sectorielle.

Un aspect important de la politique suédoise de la recherche est le principe de la sectorisation selon lequel chaque secteur procède lui-même à une estimation de ses besoins de R&D et à un arbitrage par rapport à ses autres besoins afin d'assurer un développement optimal. Parmi les instances publiques qui affectent des moyens importants à l'effort de recherche-développement, on note par exemple l'Administration nationale des routes, l'Administration nationale des voies ferrées et la Direction nationale des activités spatiales.

Fondations de recherche et académies.

Parmi les organismes publics de financement de la recherche figurent un certain nombre de fondations qui financent des recherches dans divers secteurs : la Fondation pour la recherche stratégique, la Fondation pour le développement du savoir et des qualifications, la Fondation pour la recherche stratégique sur l'environnement, la Fondation pour la recherche sur les services de santé et les allergies et la Fondation pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Créées par l'Etat en 1994, ces fondations ont un budget global de recherche de quelque deux milliards de SEK par an. Un autre intervenant majeur est le Fonds du

² Couronne suédoise = 0,11 €.

Tricentenaire de la Banque de Suède qui finance principalement des recherches en lettres, théologie, sciences sociales et droit.

En plus de ces organismes publics, des fondations privées et des académies participent au financement de la recherche. L'une d'elles est la Fondation Knut et Alice Wallenberg, qui fournit des aides considérables, notamment pour les équipements scientifiques. Le Fonds de lutte contre le cancer apporte d'importantes contributions dans son secteur. Les académies, notamment l'Académie royale des sciences et l'Académie royale des sciences de l'ingénieur sont des sociétés savantes qui s'emploient notamment à promouvoir de la recherche.

La R&D des entreprises

La Suède est fermement convaincue que l'investissement d'un pays dans la R&D est un moteur de la croissance économique. Grâce à son important effort de recherche, la Suède est l'un des rares petits pays qui enregistre un excédent pour ses exportations dans le secteur des produits de haute technologie, par exemple les équipements de télécommunication et les produits pharmaceutiques, qui sont parmi les principales exportations suédoises.

La R&D des entreprises, qui représentait en 2001 75 milliards de SEK, soit 3,32% du PIB, portait en majeure partie sur les équipements de transport, les équipements de télécommunications et les produits pharmaceutiques. La plus forte progression en volume est enregistrée dans l'industrie pharmaceutique, où la Suède a connu de grands succès. Ces dernières années, la R&D s'est aussi intensifiée dans le secteur des services. Dans les branches qui misent le plus sur la R&D, les investissements sont fortement concentrés sur un petit nombre de grandes entreprises. Les vingt plus grandes entreprises de Suède représentent les deux tiers environ des dépenses totales de R&D du secteur privé. La majeure partie de la R&D des entreprises consiste en travaux de développement – moins d'un cinquième de leurs investissements de R&D va à la recherche fondamentale ou appliquée. Les recherches menées concernent principalement le secteur des technologies et pour une part les sciences et la médecine.

L'Etat et les entreprises coopèrent dans le cadre d'instituts de recherche industriel financés conjointement. Bien qu'indépendants du système d'enseignement supérieur, ces instituts travaillent souvent en étroite relation avec les universités et écoles supérieures. Le partenariat public-privé, au sein des établissements d'enseignement supérieur ou à proximité, peut prendre d'autres formes telles que parcs technologiques et centres d'excellence.

La coopération internationale pour la recherche

La coopération internationale est de plus en plus importante dans le domaine de la

recherche. La communauté suédoise de la recherche a des contacts internationaux étendus. Cette coopération prend en majeure partie la forme de collaborations individuelles entre des chercheurs ou groupe de chercheurs et leurs homologues d'autres pays. La Suède appartient de longue date à diverses organisations internationales de recherche, en particulier dans le domaine des sciences et de la technologie. Cette coopération est menée dans le cadre de projets à grande échelle tels que les programmes scientifiques de l'Agence spatiale européenne (ESA), le programme européen de recherche sur la fusion thermonucléaire contrôlée, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et l'Observatoire européen de l'hémisphère austral (ESO).

Une large participation à la coopération européenne.

La coopération avec les Etats-Unis, traditionnellement de grande ampleur, surtout dans le domaine de la médecine et des sciences, a été complétée ces dernières années par un rapide essor de la coopération européenne. L'entrée de la Suède dans l'Union européenne en 1995 a ouvert aux chercheurs suédois de nouvelles sources de financement et des possibilités de participer aux programmes-cadres communautaires de recherche et de développement technologique. La participation suédoise s'est intensifiée au cours du quatrième programme-cadre, FP4, (1994-1998), doublant par rapport au troisième, FP3, (1990-1994). Pour ce qui est du nombre de projets, la contribution globale de la Suède au quatrième programme-cadre a été la plus forte en biotechnologie et biomédecine, dans la recherche socio-économique et dans le domaine des normes, mesures et essais. En termes budgétaires, l'accent était mis sur les technologies de l'information, les biotechnologies, ainsi que l'agriculture et la pêche. Au cours du quatrième programme-cadre, les universités et écoles supérieures suédoises ont obtenu des subventions d'environ 400 millions de SEK par an sur un total de 900 à 1000 millions de SEK alloués annuellement à la Suède. Les autres bénéficiaires de subventions étaient les instituts de recherche et surtout les entreprises.

Le cinquième programme-cadre de recherche, FP5, (1998-2002), a été le premier à être élaboré avec la participation de la Suède. Celle-ci a souligné en particulier le besoin de recherches dans des domaines tels que l'environnement et l'énergie, les transports terrestres et la sylviculture, ainsi que les sciences humaines et sociales. La préparation du programme-cadre de recherche et développement en cours, FP6, (2002-2006), avait commencé au premier semestre 2001, pendant la présidence suédoise de l'UE.

La politique de recherche du gouvernement

Pour que la Suède puisse consolider sa position de pointe dans le domaine de la recherche, un effort plus concerté est nécessaire. La recherche suédoise doit mieux définir ses priorités et mieux s'affirmer dans des champs de recherche essentiels. La

nouvelle structure de financement facilitera la concentration des efforts dans des domaines importants, y compris la recherche interdisciplinaire et multidisciplinaire [...].

Mieux intégrer l'égalité des chances dans la recherche.

L'égalité entre femmes et hommes concerne tous les secteurs de la société. Afin d'améliorer l'égalité entre femmes et hommes dans l'enseignement supérieur, les établissements ont la possibilité de pratiquer une discrimination positive pour le recrutement aux écoles doctorales et à d'autres postes. Cela implique que lorsque des postulants ont des qualifications équivalentes ou pratiquement équivalentes, la préférence doit être donnée à la personne du sexe sous-représenté. De plus, les directeurs de thèse doivent recevoir une formation sur l'égalité entre les sexes et la dimension du genre.

Un intérêt croissant pour l'éthique de la recherche.

Etant donné l'importance des sciences et des technologies pour la société et pour son évolution, les questions d'éthique de la recherche sont d'un intérêt majeur pour le public. La recherche soulève nombre d'interrogations d'ordre éthique. Les méthodes, par exemple, peuvent être moralement contestables lorsqu'elles impliquent des expérimentations sur l'homme ou sur l'animal ou reposent sur l'interconnexion de données personnelles sensibles. Le vif débat concernant l'éthique de la recherche sur les cellules souches en est une illustration. D'autres considérations qui relèvent de l'éthique de la recherche sont celles liées à l'objectivité et à la compétence dans l'évaluation des travaux et l'appréciation des problèmes de société. Le gouvernement estime que les chercheurs doivent bénéficier d'une grande liberté dans leur travail, en particulier dans le choix des grands axes de leurs recherches. Dans le même temps, la communauté scientifique se doit d'être ouverte au débat public sur les thèmes retenus et l'exploitation des résultats de la recherche [...].

Une nouvelle agence nationale pour l'éthique de la recherche a été créée en 2004. Elle est chargée de se prononcer sur les recours contre les décisions des commissions locales d'éthique.

*Extraits d'une note de l'Institut suédois de Paris,
reproduite avec son aimable autorisation.
(août 2005)*

La recherche, un véritable défi européen

par Janez POTOČNIK

Le commissaire européen pour la recherche, d'origine slovène, émet des suggestions et des vœux fort raisonnables. Mais les nations de la communauté, restées maîtres d'œuvre, notamment la nôtre, entendront-elles cet appel au bon sens et à l'initiative ?

Avec la transformation de l'Europe en une « économie basée sur la connaissance », notre capacité à faire de la recherche et à générer de nouvelles connaissances en Europe se trouve au centre du débat politique. Si, de toute évidence, l'Europe a d'excellents résultats en matière de recherche et si nous continuons à disposer de forces considérables dans beaucoup de domaines scientifiques, il apparaît aussi que nous nous laissons distancer par d'autres pays dans le développement de la recherche. La meilleure recherche, celle digne du prix Nobel par exemple – provient de plus en plus d'autres pays, en particulier des Etats-Unis. De plus, ces mêmes pays investissent plus que l'Europe dans la recherche, en particulier dans la recherche et le développement menés par les entreprises. Il est largement reconnu que nous devons, en Europe, accorder une priorité bien plus élevée à la recherche et accroître sensiblement notre capacité à la pratiquer au plus haut niveau, grâce à une augmentation des investissements dans la recherche et le développement, à une amélioration des procédures et règles du transfert de technologie et de l'innovation, grâce aussi à l'accroissement du nombre de chercheurs suivant une formation ou travaillant en Europe.

Quelques chiffres-clés suffisent pour illustrer la situation actuelle. L'Union européenne s'est engagée à ce que l'investissement dans la recherche et le développement s'élève à 3% du PIB en 2010. Cependant, *le niveau actuel reste à moins de 2%* et il n'a guère augmenté ces dernières années. En parallèle, le niveau d'investissement du PIB en Chine a augmenté annuellement de 10%. Si cette tendance continue, le niveau sera identique à celui de l'Europe en 2010. Quant aux Etats-Unis, le niveau est aujourd'hui de 2,6% et au Japon plus de 3%.

La Commission européenne a fait des propositions concrètes pour relever ces défis. Nous avons proposé un doublement du budget pour le 7^e PCRD ¹ et nous voudrions aussi accroître nos aides à la recherche en provenance des Fonds structurels. Par ailleurs, avec le Plan d'action pour la recherche et l'innovation publié à la mi-octobre, nous avons lancé des initiatives ambitieuses afin de promouvoir l'innovation et la recherche dans l'ensemble de l'Europe.

Propositions pour le nouveau Programme Cadre de Recherche

Le nouveau Programme Cadre visera à améliorer la capacité de recherche et à accroître les investissements dans la recherche en Europe. La co-opération transnationale entre organisations de recherche en Europe, aussi bien qu'avec celles du reste du monde, continuera à être soutenue dans neuf domaines clés pour l'avenir scientifique et technologique de l'Europe. Dans ces domaines, de nouveaux partenariats privé-public, appelés « Initiatives technologiques conjointes », seront développés. Ceux-ci auront pour objectif de mobiliser des fonds publics et privés supplémentaires pour des programmes stratégiques de recherche industrielle tels que les médecines innovantes, les piles à hydrogène et à combustible et les systèmes informatiques embarqués. Le schéma ERA-NET permettra une utilisation plus efficace du potentiel européen de recherche en offrant la possibilité de coordonner les programmes de recherche nationaux et régionaux. Un nouvel instrument financier de partage du risque, le Risk Sharing Finance Facility, permettra à la Banque européenne d'investissement de mobiliser pour la recherche et le développement davantage de fonds pouvant servir à de grands projets et à de nouvelles infrastructures de recherche.

Le 7^e PCRD continuera à investir dans le développement professionnel des chercheurs, qui se verront offrir des soutiens financiers, par l'intermédiaire des actions Marie Curie, pour des bourses de recherche transnationales et pour améliorer la recherche intersectorielle et interdisciplinaire. Le Programme-Cadre propose aussi une démarche radicalement nouvelle pour renforcer l'excellence des connaissances de base en Europe en apportant son soutien, par l'intermédiaire d'un Conseil européen de la recherche (CER), à des projets se situant aux frontières de la recherche. Le CER sélectionnera des projets sur le seul critère d'excellence, sans obligation de transnationalité, stimulant ainsi l'aptitude de l'Europe à mener à bien des recherches créatives d'un niveau mondial.

Le 7^e Programme cadre investira aussi dans le développement de nouvelles infrastructures d'importance européenne, ainsi qu'en intégrant et en donnant

¹ Programme Cadre de Recherche et de Développement..

accès aux meilleures infrastructures de recherche existantes en Europe. L'aide aux petites et moyennes entreprises sera renforcée, des pôles régionaux pour l'excellence de la recherche seront créés à travers l'Europe, et des partenariats de recherche avec les autres parties du monde seront davantage développés. Afin de développer pleinement le potentiel de recherche de toutes les parties de l'Union européenne élargie, un soutien accru sera apporté à la convergence des nouveaux pays membres de l'UE ainsi que des régions périphériques, de façon à accroître leur capacité de recherche et leur participation aux actions scientifiques au niveau de l'UE. Enfin, le Programme mettra aussi fortement l'accent sur les activités au service de la science dans la société. Les citoyens européens expriment parfois des réticences envers la science, mais en parallèle ils expriment avec force le besoin de développer une recherche répondant aux principales préoccupations sociétales. Le 7^e PCRD apportera donc tout son support aux activités visant à informer les citoyens et à répondre à leurs questions sur le progrès scientifique. Cette stratégie est vitale si nous voulons mobiliser l'ensemble de la société et augmenter la capacité de recherche de l'Europe ; et particulièrement si nous désirons attirer plus de jeunes ainsi qu'un nombre croissant de femmes vers les carrières scientifiques.

Plan d'action pour la recherche et l'innovation

Bâtir une « Europe de la connaissance » signifie que le budget de la recherche européenne augmente mais aussi que des actions soient menées dans le cadre d'autres politiques. Dans ce contexte, les Etats membres doivent également fortement s'impliquer dans ce projet ambitieux. Pour impulser un nouveau dynamisme, la Commission a présenté récemment un plan d'action intégré pour la recherche et l'innovation qui identifie quatre objectifs prioritaires :

1 – Mieux prendre en compte la recherche et l'innovation dans les actions politiques, tels que les aides d'Etats, les marchés publics et les crédits fiscaux.

2 – Améliorer l'environnement des entreprises afin qu'elles puissent mener des activités de recherche et d'innovation, par exemple en favorisant des partenariats entre les entreprises et les organisations publiques de recherche.

3 – Améliorer les politiques nationales grâce à la « Méthode ouverte de coordination ».

4 – Finalement, mobiliser les fonds communautaires (PCRD), Fonds Structurels, le nouveau programme pour l'innovation et la compétitivité, et les nouveaux programmes pour l'éducation).

Nos propositions pour le 7^e PCRD, notre plan d'action intégré pour la recherche et l'innovation ainsi que les autres programmes européens, offrent des opportunités exceptionnelles pour améliorer la capacité de l'Europe à mener des recherches de classe mondiale et pour nous conduire vers une économie basée

sur la connaissance. Pendant les quelques mois à venir, des décisions capitales seront prises concernant les priorités du budget européen et les propositions de la Commission pour le nouveau PCRD et les autres programmes. Si nous considérons le fort potentiel des actions proposées, leur importante valeur ajoutée européenne, leur impact positif sur la compétitivité et la durabilité de l'UE, leur effet de levier pour stimuler l'investissement public et privé, il va de soi que la recherche mérite d'être une priorité dans les politiques au niveau national et européen.

Janez POTOČNIK

MAURICE MERLEAU-PONTY

« C'est dans un désordre extraordinaire que la société industrielle se développe ici. Le capitalisme pousse au hasard des rameaux géants, met l'économie d'une nation à la merci d'une industrie dominante qui engage ses routes et ses villes, détruit les formes classiques de l'établissement humain... A toutes les échelles, d'immenses problèmes apparaissent ; ce ne sont pas seulement des techniques qu'il y a à trouver, mais des formes politiques, des mobiles, un esprit, des raisons de vivre ».

Signes

La difficile course au pouvoir d'Angela Merkel

par Henri MÉNUDIER

Il est important de connaître le processus de formation d'un gouvernement dans le pays le plus proche du nôtre dans l'Union européenne. Le sérieux des discussions augure bien du sérieux avec lequel les problèmes de l'Allemagne seront abordés.

Madame Angela Merkel (CDU), Allemande de l'Est, physicienne de formation, est devenue, le 22 novembre 2005, la première femme à accéder à la tête du gouvernement fédéral, au terme d'une année politique riche en rebondissements. Elle dirige une grande coalition qui s'appuie sur les deux principaux partis, les chrétiens-démocrates (CDU-CSU) et les sociaux-démocrates (SPD).

Ce type de gouvernement n'est pas nouveau en Allemagne. Le chancelier Kurt Georg Kiesinger (CDU) a dirigé une grande coalition de 1966 à 1969 avec Willy Brandt (SPD) comme vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères. Quatre grandes coalitions régionales existent actuellement, deux sont dirigées par le SPD (Brandebourg et Brême), les deux autres par la CDU (Saxe et Schleswig-Holstein), alors que la République fédérale compte seize Länder. Les pouvoirs administratifs et législatifs importants du Bundesrat, la seconde Chambre du Parlement fédéral qui représente les Länder, contraignent les partis à une étroite coopération, d'autant que les intérêts régionaux et fédéraux ne coïncident pas toujours.

Les échecs du chancelier Schröder

Après de timides débuts au cours de la première législature (1998-2002), le chancelier Gerhard Schröder (SPD) et son gouvernement SPD-Verts ont lancé le 14 mars 2003 un vaste programme de réformes appelé « Agenda 2010 » pour faire face à l'aggravation de la situation économique et sociale (croissance ralentie, vieillissement de la population, difficulté croissante pour

financer le système social, énorme endettement public). Ce projet, complété par diverses mesures fiscales et financières, visait surtout les domaines de la santé, des retraites et de l'emploi. Réformes de fond ou simple replâtrage ? Bien qu'acquis à la nécessité des réformes, les citoyens refusent souvent les sacrifices exigés d'eux. Depuis 2003, le SPD a chuté de façon dramatique dans les sondages et lors des différentes élections, au point de pousser Gerhard Schröder à abandonner le 6 février 2004 la présidence fédérale du SPD (il fut remplacé par Franz Müntefering, déjà président du groupe SPD au Bundestag) pour se consacrer davantage aux réformes et au gouvernement.

Au premier semestre 2005, le SPD essuie deux défaites politiques majeures qui illustrent bien les interactions constantes entre les Länder et l'Etat fédéral. Le 20 février, il perd les élections du Schleswig-Holstein (coalition SPD-Verts) et surtout le 22 mai il est largement battu en Rhénanie du Nord-Westphalie (coalition SPD-Verts), le Land le plus peuplé d'Allemagne (18,1 millions d'habitants) qu'il gouverne seul ou avec une coalition depuis 1966. Quand Gerhard Schröder devient chancelier en octobre 1998, le SPD dirige onze gouvernements régionaux, la CDU cinq seulement ; au lendemain du 22 mai 2005, les rapports sont exactement inversés. Cette nouvelle donnée prouve à quel point la politique fédérale marque l'évolution des Länder.

Le Chancelier est convaincu que l'opinion publique, les électeurs et les membres même de son parti ne le soutiennent plus. L'opposition CDU-CSU, en étroite liaison avec les libéraux du FDP, domine le Bundesrat, le gouvernement fédéral SPD-Verts va être paralysé dans l'attente des élections fédérales de septembre 2006, les réformes sont menacées. Gerhard Schröder tente un coup de poker qui surprend tout le monde. Dès la confirmation de la défaite électorale du 22 mai, il annonce qu'il va faire dissoudre le Bundestag pour procéder à des élections fédérales anticipées, rapidement fixées au 18 septembre.

La dissolution du Bundestag

Ayant tiré les leçons de la République de Weimar, les constituants de 1949 ont voulu stabiliser la nouvelle République fédérale en ne donnant pas au Bundestag le droit d'autodissolution. L'article 68 de la Loi fondamentale stipule en effet : « Si une motion de confiance proposée par le chancelier fédéral n'obtient pas l'approbation de la majorité des membres du Bundestag, le président fédéral peut, sur proposition du chancelier fédéral, dissoudre le Bundestag dans un délai de 21 jours ». Cette procédure n'a été utilisée aux fins de dissolution qu'en 1972 par Willy Brandt et en 1983 par Helmut Kohl .

Pour être sûr *de ne pas avoir la confiance*, le gouvernement Schröder incite ses troupes à s'abstenir ou à ne pas voter pour lui. L'opération réussit. Sur 595 députés présents, 151 seulement votent la confiance, 296 la refusent et 148 s'abstiennent. Le Chancelier demande aussitôt au président de la République, Horst Köhler (CDU), de prononcer la dissolution, mais celle-ci suscite des controverses car son caractère artificiel n'échappe à personne, le gouvernement disposant encore d'une majorité absolue au Bundestag. Après le délai de réflexion de trois semaines, le président Köhler prononce la dissolution. Deux députés et des petits partis saisissent la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe. Le 25 août, après une longue bataille entre experts, la Cour donne finalement son feu vert aux élections anticipées.

Campagne électorale

Très courte, la campagne est dominée par les thèmes économiques et sociaux. La croissance, la défense de l'emploi, le rétablissement de l'équilibre des finances publiques et la compétitivité du pays accaparent les esprits. Madame Merkel annonce son intention d'augmenter le taux de la TVA de 16 à 18% pour faire entrer des recettes nouvelles dans les caisses de l'Etat. Considérée comme peu sociale, cette mesure inquiète une partie de l'opinion. La confusion est à son comble quand un célèbre fiscaliste, le professeur Paul Kirchhof (Université d'Heidelberg), appelé en renfort à la mi-août, propose un taux unique d'imposition et la suppression de nombreux dégrèvements. Le programme de la CDU-CSU défendait au contraire la progressivité de l'impôt. Surtout sensibles à ce qu'on leur retire, les contribuables n'apprécient pas les avantages des propositions Kirchhof. L'opinion est d'autant plus désorientée qu'Edmund Stoiber (président de la CSU et chef du gouvernement régional de Bavière) fait des déclarations maladroites sur les électeurs d'Allemagne de l'Est. Il est vrai aussi que le faible charisme de Madame Merkel pose quelques problèmes au cours de la campagne électorale ou lors du duel télévisé avec Gerhard Schröder.

Les élections du 18 septembre 2005

Fin mai et début juin, des sondages d'opinion donnaient pour la CDU-CSU des intentions de vote entre 48% et 50%, le SPD étant réduit à une fourchette entre 25% et 28%. Une semaine encore avant les élections, les sondages plaçaient nettement la CDU-CSU au dessus de la barre des 40% et le SPD en dessous, les trois petits partis évoluant entre 7% et 9%. Ces données expliquent l'énorme surprise du soir des élections, surtout pour les électeurs qui confondent sondages et prévisions électorales. De façon inattendue, la CDU-CSU tombe franchement sous la barre des 40% et un point seulement la sépare du SPD. Les deux partis enregistrent des pertes importantes. Aux

élections de 2002, ils se trouvaient déjà au coude à coude.

Cette fois-ci le SPD glisse de 38,5% à 34,2% (-4,3%) et la CDU-CSU de 38,5% à 35,2% (-3,3%). Parmi les petits partis, le FDP progresse de façon significative de 7,4% à 9,8% (+2,4%) ; le nouveau parti de gauche Die Linke/PDS (une alliance récente entre les communistes d'Allemagne de l'Est et les gauchistes de l'Ouest déçus par les réformes de Gerhard Schröder) fait un bond de 4% à 8,7% (+4,7%). Les Verts, alliés au SPD depuis 1998, subissent les effets du désaveu du gouvernement Schröder et reculent de 8,6% à 8,1% (-0,5%). Les autres formations ne sortent pas de leur marginalité malgré une légère poussée de 3% à 4% ; la moitié de ce vote va à l'extrême droite (NPD et Republikaner).

Le désaveu pour Gerhard Schröder et Angela Merkel est cinglant, leurs partis obtenant des résultats parmi les plus mauvais depuis 1949.

Les élections fédérales allemandes

	22/09/2002	22/09/2005
Inscrits	61 432 868	61 870 711
Votants	48 582 761 (79,1%)	48 044 134 (77,7%)
Voix nulles	586 281	758 146
Exprimées	47 996 480	47 287 988

	%	sièges	%	sièges
CDU-CSU	38,5	251	35,2	226
SPD	38,5	248	34,2	222
FDP	7,4	47	9,8	61
PDS/Linke	4,0	2	8,7	54
Verts	8,6	55	8,1	51
Autres	3,0	-	4,0	-
		603		614

Quelle coalition ?

Avec 222 sièges pour le SPD (-29) et 51 (-4) pour les Verts, la coalition sortante de Gerhard Schröder (273 sièges au total) se trouve loin de la majorité absolue (313 sièges). Mais la coalition concurrente de Madame Merkel n'est pas en mesure de la remplacer avec ses 287 sièges, 226 à la CDU-CSU (-22) et 61 au FDP (+14).

L'échec des deux coalitions concurrentes oblige à envisager d'autres hypothèses :

. la coalition SPD-Verts-FDP n'est pas retenue car le FDP, qui voulait s'allier à la CDU-CSU, ne veut pas perdre sa crédibilité,

. la coalition SPD-Verts et Die Linke est impensable tant la gauche traditionnelle rejette la nouvelle gauche mais d'aucuns suggèrent un gouvernement minoritaire soutenu par Die Linke,

. la coalition CDU/CSU, FDP et Verts (appelée « jamaïcaine » car les trois couleurs du drapeau de la Jamaïque correspondent à celle des trois partis allemands : noir, jaune, vert) est rejetée par les Verts qui dénoncent des divergences idéologiques insurmontables avec les partis de droite;

. selon la solution « israélienne », Gerhard Schröder aurait dirigé la grande coalition pendant deux ans et Madame Merkel pendant la seconde moitié de la législature,

. en cas de désaccord persistant, des élections anticipées pourraient être envisagées.

Au bout d'une semaine de vives spéculations, l'idée de la grande coalition gagne du terrain.

Vers une grande coalition

L'ouverture des négociations entre les deux grands partis est retardée par l'attitude du Chancelier sortant et par l'élection complémentaire de Dresde fixée au 2 octobre. Se considérant comme le vainqueur des élections, Gerhard Schröder explique que son parti, le SPD, a atteint un niveau remarquable malgré un départ calamiteux et que l'ensemble de la gauche (SPD, Verts et Die Linke) totalise 51% des voix. La CDU-CSU a perdu car après avoir cru que la majorité absolue était à sa portée, elle est réduite à 35%. La CDU (27,8%) et la CSU (7,4%) forment en réalité deux partis distincts qui, en pourcentage, viennent après le SPD. Cette dernière explication provoque de vives réactions au sein de la CDU et de la CSU qui forment depuis 1949 un groupe parlementaire commun au Bundestag, l'accord étant renouvelé au début de chaque nouvelle législature. Au cours de la nuit électorale, lors d'un débat télévisé entre les présidents des partis, Gerhard Schröder s'en prend avec condescendance à la presse et à Madame Merkel en particulier, celle-ci étant selon lui peu apte à devenir chef du gouvernement.

Une élection complémentaire dans une circonscription de Dresde, fixée le 2 octobre, était devenue nécessaire après le décès pendant la campagne électorale d'une candidate d'extrême droite. La CDU conserva ce siège qu'elle détenait depuis 1990. Au niveau fédéral l'écart définitif entre la CDU-CSU et le SPD était désormais de quatre sièges. Avec le groupe parlementaire le plus nombreux, la CDU-CSU ne pouvait que réaffirmer son droit à diriger le futur gouvernement fédéral.

Une semaine plus tard, le lundi 10 octobre, après une nouvelle rencontre au sommet, les principaux dirigeants de la CDU-CSU et du SPD se prononcent en faveur d'une grande coalition. Gerhard Schröder, qui, après avoir renoncé à rester chancelier, semblait vouloir se laisser tenter par la fonction de vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères, comme Gustav Stresemann sous le République de Weimar, annonce de façon définitive qu'il ne participera pas au futur gouvernement. Forte de ses trois, puis quatre sièges d'avance, Madame Angela Merkel a ainsi dû batailler ferme pendant trois semaines pour faire accepter par le SPD son droit à diriger le gouvernement fédéral. Toutefois cette victoire lui coûte cher car le SPD a obtenu dans les négociations que le nombre des ministres SPD (huit) soit égal à celui des ministres CDU-CSU (huit aussi, chef du gouvernement compris – donc en réalité sept ministres et le chancelier).

Deux démissions

Les négociations sont perturbées à un moment crucial par une crise au sein du SPD qui touche aussi la CSU. Le 31 novembre, le candidat au poste de secrétaire général du SPD ayant été battu par une représentante de l'aile gauche (Andrea Nahles), Franz Müntefering, qui conduit les négociations avec la CDU-CSU, s'estime désavoué et présente sa démission comme président du SPD. Après plusieurs heures de confusion, il précise cependant qu'il sera comme prévu vice-chancelier et ministre du Travail et des Affaires sociales. Avec une capacité de réaction surprenante, le parti propose presque aussitôt à Matthias Platzeck (chef du gouvernement régional SPD-CDU de Brandebourg) de prendre en charge la présidence fédérale du SPD. Il est brillamment élu au congrès de Karlsruhe, du 14 au 17 novembre, par 512 sur 515 voix, Hubertus Heil (33 ans) devenant secrétaire général. Avec Madame Merkel et Matthias Platzeck, deux Allemands de l'Est, du même âge (51 ans) se trouvent ainsi à des postes clef de la vie politique allemande.

La démission de Franz Müntefering provoque de façon assez surprenante celle d'Edouard Stoiber (président de la CSU et chef du gouvernement bavarois), pressenti comme ministre fédéral de l'Economie. Il prétend que cette nouvelle situation va déséquilibrer le futur gouvernement et rendre sa tâche plus compliquée. En réalité, il s'est heurté à la détermination de Madame Merkel qui refusait d'élargir les compétences du ministre de l'Economie, au détriment des autres ministères. Le retrait d'Edouard Stoiber épargnera sans doute à Madame Merkel d'incessantes querelles de la part de l'ancien candidat à la chancellerie en 2002 qui se considère comme plus capable que la présidente de la CDU d'exercer la fonction de chancelier. Revenu à Munich, le

président de la CSU a été vivement critiqué, y compris au sein de son parti, pour son manque de cohérence et de loyauté. La CSU est représentée au gouvernement par Michael Glos (Economie) et Horst Seehofer (Agriculture).

Après la fin des négociations, le 12 novembre, le contrat de coalition est accepté le 14 par les congrès respectifs des trois partis (CDU, CSU et SPD). Le texte est officiellement signé le 18, deux mois après les élections fédérales anticipées. Jamais la formation d'un gouvernement fédéral n'avait duré aussi longtemps.

Le gouvernement d'Angela Merkel, CDU, Chancelière	
<p><i>. Ministres CDU ou CSU (5 CDU et 2 CSU)</i> Thomas de Maizière, <i>CDU, Chancellerie</i> Wolfgang Schäuble, <i>CDU, Intérieur</i> Michael Glos, <i>CSU, Economie</i> Horst Seehofer, <i>CSU, Agriculture</i> Franz Josef Jung, <i>CDU, Défense</i> Ursula von der Leyen, <i>CDU, Famille</i> Annette Schavan, <i>CDU, Culture</i></p>	<p><i>. Ministres SPD (8)</i> Franz Müntefering, <i>SPD, Vice-chancelier, Travail et Questions sociales</i> Frank-Walter Steinmeier, <i>SPD, Affaires étrangères</i> Peer Steinbrück, <i>SPD, Finances</i> Brigitte Zypries*, <i>SPD, Justice</i> Ursula Schmidt*, <i>Santé</i> Wolfgang Tiefensee, <i>SPD, Transports</i> Sigmar Gabriel, <i>SPD, Environnement</i> Heidemarie Wieceoreck-Zeul*, <i>SPD, Coopération et Justice</i></p>

* (Ministres du gouvernement sortant de G. Schröder)

Madame la Chancelière

Disposant désormais d'une équipe gouvernementale et d'un projet de programme (dont s'inspire la déclaration gouvernementale du 30 novembre), Madame Angela Merkel se présente le 22 novembre devant les 612 députés du Bundestag qui en compte 614. Votent pour elle : 397 députés, contre : 202, abstentions : 12, voix nulle : une. Comme la CDU-CSU et le SPD totalisent 448 voix, on peut en conclure que 51 députés de la coalition n'ont pas voté pour elle.

Quelle carrière politique rapide pour cette femme née en 1954 à Hambourg (son père était pasteur) mais qui a passé toute sa vie à l'Est ! Après des études de physique, elle travaille à l'Académie des sciences de Berlin-Est, tout en maintenant ses distances idéologiques avec le régime. L'ouverture du Mur de Berlin, en novembre 1989, bouleverse sa vie. Entrée dans un petit parti conservateur, elle devient vite porte-parole adjointe du dernier chef du gouvernement de RDA (le seul à être élu démocratiquement), d'avril à

octobre 1990. Membre de la CDU, elle est élue au Bundestag en décembre de la même année. Helmut Kohl la prend dans son gouvernement de janvier 1991 à octobre 1998. Elle connaît une ascension fulgurante : secrétaire générale de la CDU en novembre 1998, elle bouscule Helmut Kohl et son successeur à la tête de la CDU, Wolfgang Schäuble, tous les deux pris dans le scandale des caisses noires de la CDU. Elle est élue présidente fédérale de la CDU en avril 2000 et présidente du groupe parlementaire CDU-CSU au Bundestag de 2002 à 2005.

Une femme de caractère et de conviction qui a un sens aigu du pouvoir ; elle sait que ses adversaires dans le parti et dans les autres formations ne lui feront aucun cadeau pour l'exercer et le conserver. Les difficultés économiques et sociales qui ont provoqué le retrait de la vie politique de Gerhard Schröder (qui a même renoncé à son mandat de député) seront au cœur de son action gouvernementale, avec des chances limitées de réussir. Ses premières démarches en politique extérieure (le déplacement à Paris, suivi le même jour d'entretiens à Bruxelles avec les plus hauts représentants du gouvernement belge, de l'Union européenne et de l'OTAN, la rencontre à Londres avec Tony Blair, le voyage à Varsovie, les premiers contacts avec la Turquie, les Etats-Unis et l'URSS) montrent que la Chancelière ne laissera pas la politique extérieure aux mains du SPD. L'Allemagne va pleinement jouer son rôle en Europe. Bonne chance Madame Merkel !

Henri MÉNUDIER

Europe et Turquie : pour une alliance de deux cultures

par René FOCH

L'opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne s'exprime souvent de manière passionnelle. Ne faudrait-il pas s'inspirer de l'exemple de la Grande-Bretagne et définir un statut à part au sein de l'Union.

La décision prise par le Conseil européen le 3 octobre dernier d'ouvrir les négociations qui doivent mener à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne offre nombre d'avantages : d'abord elle laisse du temps au temps, ce qui compte tenu de l'opposition vigoureuse entre partisans et adversaires de la candidature turque évite à l'Union européenne de connaître une nouvelle crise venant s'ajouter à la crise institutionnelle et à la crise budgétaire.

Ensuite elle permettra de dépasser le caractère idéologique de l'opposition entre ceux qui comme Tony Blair (et les Américains) voient surtout dans l'Union européenne une machine à rapprocher les peuples et veulent étendre son domaine d'application et ceux qui, comme Valéry Giscard d'Estaing, voient dans l'entrée de la Turquie un obstacle à l'édification d'une Union politique, étape ultime du projet européen.

Une négociation approfondie sans la pression d'un calendrier permettra aux parties d'examiner chapitre par chapitre ce que signifie concrètement l'entrée de la Turquie dans l'Union et de voir si la Turquie est demanderesse sur tous les points.

L'exemple anglais pour la Turquie

Il est intéressant de se reporter ici au précédent du premier grand pays qui a rejoint les 6 pays fondateurs : la Grande-Bretagne. Après un faux départ interrompu par un veto du général de Gaulle, les pourparlers reprirent avec de nouveaux gouvernants et après une négociation rondement menée un traité d'adhésion fut signé par Edouard Heath. La première chose que fit son successeur fut

d'en demander la renégociation, préfigurant l'attitude de Margaret Thatcher qui à force d'obstination finit par imposer le principe du « rabais britannique » tout à fait étranger à la logique communautaire. Par la suite au fur et à mesure que l'action européenne s'étendit à de nouveaux domaines la Grande-Bretagne fit connaître son intention de ne participer ni à une politique sociale, ni au programme de Schengen tendant à la libération des mouvements de personnes ni à l'Union monétaire. Cette politique de « opting out » systématique a connu une exception : à la réunion de Saint-Malo la Grande-Bretagne a décidé conjointement avec la France de lancer une politique européenne de Sécurité et de Défense dans laquelle elle joue un rôle actif.

Après avoir obtenu un statut de membre de ce qui était alors la Communauté économique européenne la Grande-Bretagne s'est taillée au fil du temps un statut sur mesure.

Mais il est une différence de taille entre les deux négociations : en s'élargissant au Royaume-Uni l'Union européenne ne faisait que compléter l'unification de l'Europe occidentale, l'entrée de la Turquie serait un événement d'une tout autre nature qui marquerait l'entrée de l'Europe au Moyen-Orient. Voici qui justifie pleinement les longues négociations non seulement parce qu'il faut négocier de difficiles problèmes politiques, économiques, financiers, juridiques mais aussi parce qu'il faut vérifier l'application des mesures retenues et enfin parce qu'il faut voir comment évoluera la situation politique et militaire dans la zone agitée où Américains et Britanniques nous pressent de les rejoindre. L'évolution politique des foules irakiennes est difficilement prévisible mais il faut constater la capacité d'intervention des deux puissants voisins de l'Irak : la Turquie et l'Iran, deux pays musulmans importants par leur taille, leur population, leur histoire qui en a toujours fait des acteurs incontournables de la scène moyen-orientale. Quelle serait dans ce cas l'attitude de l'Union européenne si une guerre civile irakienne ou simplement un fédéralisme irakien donnait aux Kurdes d'Irak le contrôle de leurs ressources pétrolières et par là un pouvoir d'attraction sur les Kurdes de Turquie ? Le gouvernement turc a déjà fait connaître sa volonté de s'y opposer.

L'Iran de son côté a fait savoir qu'il avait l'intention, comme le Traité de non prolifération lui en donne le droit, de maîtriser la totalité du cycle nucléaire et pour cela d'enrichir l'uranium qui comme chacun sait fournit son combustible aux centrales nucléaires et s'il est suffisamment enrichi constitue le matériau essentiel des armes atomiques.

Comme l'Iran possède de considérables ressources pétrolières il n'a guère besoin dans l'immédiat d'énergie nucléaire et sa décision n'a de sens que s'il envi-

sage de se doter d'armes atomiques. Il pourrait d'ailleurs faire valoir qu'il est entouré de puissances nucléaires : la Russie au Nord, le Pakistan à l'Est, Israël au Sud.

Quelle serait alors la réaction de la Turquie ? « Depuis cinq siècles la Turquie ne se compare dans la région qu'à l'Iran, parfois dans l'émulation (Reza Chah et Ataturk) souvent dans la rivalité ¹ .

La Turquie et l'arme nucléaire

Comment l'Union européenne accepterait-elle une Turquie qui chercherait à se doter à son tour d'armes nucléaires ? Il ne s'agit pas d'une pure hypothèse d'école. « En 2025 un Moyen-Orient doté de 4 ou 5 puissances nucléaires n'est pas une fiction déplaisante mais une possibilité réelle » écrit par exemple Thérèse Delpech spécialiste reconnue des problèmes de prolifération nucléaire ² . De telles perspectives justifient qu'à côté des négociations qui seront menées par les équipes compétentes sur l'application des textes communautaires le domaine agricole ou les aides financières à prévoir, un dialogue s'ouvre avec les responsables turcs dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité et notamment avec l'armée turque. Ici on peut se demander si en insistant pour que l'armée occupe en Turquie une place conforme au modèle occidental de soumission au pouvoir civil, l'Europe ne commet pas un contresens historique. C'est Ataturk qui a introduit la démocratie en Turquie, c'est l'armée qui la défend contre les tentations islamistes. Maintenant que l'Union européenne a commencé à mettre sur pied une politique européenne de sécurité et de défense il est souhaitable de coopérer avec la Turquie dans un domaine où elle est à même d'apporter une importante contribution. Le fait que la Turquie et les pays européens sont tous membres de l'OTAN peut faciliter des rapprochements bilatéraux comme l'a montré, après quelques difficultés initiales l'initiative franco-britannique.

Enfin se pose la question des institutions, généralement réservée pour la fin des négociations de ce genre. Mais si celles-ci doivent durer une dizaine d'années comme on l'envisage il est difficile d'imaginer que l'Union européenne à 25 puisse continuer à fonctionner durant ce laps de temps dans le cadre des dispositions du Traité de Nice qui montrent déjà leur insuffisance. L'idée a été mentionnée d'appliquer la seule partie institutionnelle de la Constitution. Mais on ne peut préjuger quel sera l'avenir de ce texte. En tout état de cause on ne saurait imaginer que des votes à l'unanimité aboutissent à donner à un grand Etat du Moyen-Orient : la Turquie, un droit de veto sur les développements ultérieurs de l'Union européenne !

¹ Alexandre Adler : *Rendez-vous avec l'Islam*, Grasset.

² Thérèse Delpech : *L'ensauvagement*, Grasset.

Au fond c'est peut-être la forme bilatérale d'une alliance entre égaux qui en définitive apparaîtra la mieux adaptée politiquement et juridiquement aux relations à établir avec la Turquie. Comme l'a dit le ministre turc des Affaires étrangères, il s'agit d'organiser « l'alliance de deux cultures ». On ne saurait mieux dire et peut-être n'est-il pas nécessaire d'attendre le résultat de négociations techniques forcément difficiles pour nous attacher d'abord à définir l'esprit et les modalités d'une alliance qui devrait porter sur ce qui peut nous rassembler avant d'examiner ce qui est susceptible de nous diviser.

René FOCH

VIENT DE PARAÎTRE

Notre ami Jean Chélini vient de publier une biographie sur

**Benoît XVI
L'héritier du Concile**

Hachette Littératures

Les Français ont découvert Joseph Ratzinger aux obsèques de Jean-Paul II. Soudain la télévision a imposé au premier plan la figure du doyen du collège des cardinaux officiant près du cercueil du pape. Immédiatement après, elle a glorifié Benoît XVI, apparu souriant à la loggia de la Bénédiction. Mais tout reste à découvrir de sa personnalité, de sa vie, de son œuvre, de sa conception de l'église et du monde. Comment déchiffrer derrière la caricature que font les médias du gardien de la Foi, travesti en grand inquisiteur, cet universitaire que tant de prêtres et d'évêques dans le monde ont eu comme professeur et qu'ils considèrent comme leur maître à penser. Lui qui a travaillé avec ses collègues protestants, dans les universités allemandes, n'est-il pas présenté à tort comme un adversaire fanatique des églises de la Réforme ?

De cet homme infatigable chercheur, pasteur pendant plusieurs années du grand archidiocèse de Munich, notre ami **Jean Chélini** dresse un portrait authentique, vivant et passionnant.

Qui est Hu Jintao ?

par Benoît VERMANDER

Cet article a paru dans La Croix (26/11/05). Ce journal nous a autorisé, et nous le remercions, à reproduire cette analyse émanant d'un ami ancien de France-Forum.

Plus de deux ans après son accession au pouvoir, le secrétaire général du Parti communiste chinois, également président de la République populaire de Chine, reste une énigme. Mieux cerner sa personnalité et ses choix devient pourtant une tâche nécessaire, dans un moment où il a accumulé un pouvoir personnel réel et où la Chine doit affronter d'importantes décisions politiques. L'évolution des relations avec le Saint-Siège dépend aussi pour bonne part des options de Hu Jintao. N'exagérons pas pour autant à l'excès le poids des facteurs personnels : le gouvernement chinois reste une machinerie collective, et Hu Jintao doit composer avec des factions qui pèsent en des sens opposés.

La lecture la plus répandue des choix et de la personnalité de Hu Jintao a bien des arguments pour elle : Hu Jintao, dit-on le plus souvent, est avant tout soucieux de maintenir le pouvoir du Parti, et tous les ajustements auxquels il peut procéder ne sont que d'apparence. La réalité est celle que chacun peut constater : restrictions de plus en plus sévères sur l'usage d'Internet, encadrement sourcilieux des médias et quasi-interdiction des prises de participation étrangères dans ce domaine, orthodoxie du discours et limitation des expériences démocratiques au Parti lui-même, dont Jiang Zemin a fait élargir la base sociologique. Contrôle idéologique, répression au quotidien, souci de maintenir à tout prix au pouvoir un Parti fragilisé par la corruption et la montée des inégalités sociales – tel serait le fond de la politique de Hu Jintao.

A l'opposé, certains observateurs soulignent quelques initiatives étonnantes : la plus spectaculaire concerne la réhabilitation en cours de Hu Yaobang, l'ancien secrétaire général du Parti, démis de ses fonctions en 1987 pour ses options trop libérales. Sa mort avait déclenché, deux ans plus tard, le mouvement de Tian An Men. Cette réhabilitation – qui doit être officialisée le 20 novembre – peut être le

prélude à une ouverture politique grandissante, voire à une réévaluation du mouvement du printemps 1989.

Un autre événement troublant est la place accordée, dans les médias, aux leaders de l'opposition taïwanaise lors de leurs visites du printemps dernier. Hu Jintao ne pouvait pas ne pas savoir que les discours tenus par les personnalités taïwanaises pouvaient marquer en profondeur l'opinion publique, argumentent certains, et il prépare ainsi les esprits à d'autres évolutions. La tolérance bien plus grande que par le passé manifestée envers les démocrates de Hong-Kong ou les conversations avec des proches du dalai-lama à Genève renforcent l'espoir que Hu Jintao prépare une réforme politique de la Chine par des voies bien différentes de celles employées par Gorbatchev en son temps.

Une opinion moyenne, qui bénéficie de la plus grande probabilité, voit en Hu Jintao un équilibriste : quelqu'un qui essaie de se concilier des factions opposées, de ne pas ternir outre mesure l'image de la Chine à l'étranger, et de trouver la juste balance entre les concessions à faire à une opinion publique impatiente et les nécessités du contrôle politique. Le côté « populiste » de Hu, qui dénonce à l'occasion les inégalités ville-campagne ou la faillite du système de santé, renforce le soupçon d'être soucieux surtout de sauvegarder son image.

Ces analyses peuvent s'appliquer aussi aux relations avec Rome. D'aucuns souligneront l'interdiction faite aux évêques chinois d'assister au récent Synode. Mais d'autres noteront surtout l'acceptation conjointe par le Saint-Siège et l'Etat de nouveaux évêques auxiliaires à Xi'an et à Shanghai. Les deux évêques ont été proposés par le Vatican après consultation de l'évêque local, confirmés par une assemblée diocésaine, et approuvés ensuite par le gouvernement chinois. Une procédure qui pourrait bien être utilisée dans le cadre d'un futur concordat. Il n'est donc pas impossible que, dans ce cas-là aussi, l'ouverture de Hu Jintao en fin de compte surprenne, malgré la survivance des intimidations et des mesures répressives.

En tout état de cause, la communauté internationale se doit de noter avec équité tant les pas en avant que les dérives. Intimidations et corruption sont souvent les réalités les plus fréquentes enregistrées au niveau local, et les déclarations de bonne volonté des dirigeants nationaux ne sauraient occulter le triste état de la morale politique et économique dans la Chine d'aujourd'hui. Les ouvertures récemment esquissées n'en sont pas moins très intéressantes. Mais elles n'ont pas encore atteint l'ampleur qui permettrait à l'opinion publique de se cristalliser et d'entrer, enfin, en débat sur le modèle de société vers lequel la Chine souhaite aujourd'hui avancer.

Benoît VERMANDER

Aux racines du mal français

par Gérard VANIER

Les 19 et 20 octobre, s'est tenu à la Maison des polytechniciens à Paris, le premier des quinze colloques prévus d'ici à juin 2006 par François Bayrou pour préparer une alternative, c'est-à-dire une solution de remplacement, le mot à retenir étant celui de solution. L'ambition des colloques est en effet d'analyser le mal français dans ses causes, ses racines et pas seulement dans ses symptômes. L'éventail des thèmes retenus, qui couvre l'ensemble des secteurs de la vie politique et sociale aussi bien que celui des institutions, devrait permettre de dresser un tableau réaliste de la société française, de ses blocages et de ses atouts, en rejetant discours de l'opinion dominante, idées fausses, tabous et boucs émissaires.

France-Forum, dans un prochain numéro, traitera de ces thèmes et rendra compte des travaux des premiers colloques. D'ores et déjà, il est intéressant de donner un aperçu des interventions des 19 et 20 octobre, « aux racines du mal français ».

Sur trois demi-journées, les débats s'articulaient autour de cinq thèmes : le déficit démocratique, la perte des repères et les manquements à l'équité, la carence de réformes (Etat, économie), l'économie, les défaillances européenne et internationale. Les intervenants, cinq ou six par thème, étaient des experts tous reconnus dans leur domaine : universitaires, sociologues ou responsables d'organismes de sondage ou d'étude de l'opinion, journalistes, fonctionnaires, chefs d'entreprise. La représentation féminine, minoritaire, s'est montrée d'autant plus en relief. Sur le socle des valeurs communes à la démocratie, les analyses étaient contrastées mais dessinaient fréquemment des convergences. Les interventions étaient suivies d'un débat avec les auditeurs, la parole étant donnée d'abord aux parlementaires, vigoureusement interpellés sur le thème de l'effacement du parlement, puis au public de la salle.

Il n'est pas possible ici de présenter ne serait-ce qu'une synthèse de ce premier colloque dont il convient de souligner que les acteurs se sont efforcés d'éviter la langue de bois. Les critiques ont été vives, n'épargnant aucune cible, mais les

conclusions n'ont pas pour autant été pessimistes, les réflexions émises dégageant bien des aspects positifs et, surtout, des pistes de solutions réalistes. Quelques points peuvent être mis en exergue.

Rechercher la réalité derrière les discours convenus et les idées reçues : les orateurs ont souligné, par exemple, le décalage entre les conclusions des sondages ou enquêtes d'opinion, les points de vue exprimés de façon collective, et les sentiments ressentis individuellement. Les Français se disent souvent malheureux en tant que groupes sociaux, mais plutôt heureux à titre personnel.

Dans le domaine des idées reçues, ont été dénoncées nombre de prétendues incompatibilités. L'exemple de pays étrangers montre que le capitalisme n'exclut pas, bien au contraire, le traitement social du chômage. De même, il est possible, que sur quelques années, de combiner diminution du chômage et du poids des dépenses publiques. Ce n'est pas l'augmentation décrétée des salaires qui crée des emplois, mais la création d'emplois qui, mathématiquement, provoque la hausse des salaires. Les emplois ne sont pas un patrimoine à protéger mais un capital à faire fructifier.

La cause de ces décalages doit se rechercher principalement dans les archaïsmes de la pensée. Toute une partie de l'intelligentsia française vit encore sur l'analyse d'une société qui est celle d'il y a quarante ans et donc sur des idéologies dépassées. Elle n'embraye plus sur la réalité, elle se nourrit d'illusions.

Il y a là l'une des sources de la crise de la démocratie : perte des repères, rupture du lien social élémentaire, problème de représentativité des milieux politiques et en premier lieu du parlement. La vie politique française est aujourd'hui en quête de sens. Elle manque d'ambition dans ses objectifs et de cohérence dans les pratiques, elle a peur du risque et donc de l'action et elle occulte tout cela par une culture de la défausse et du refus de la transparence. Un exemple : on met en cause l'insuffisance de démocratie dans le fonctionnement de l'Union européenne alors que c'est l'insuffisance de véritable démocratie dans le système politique français qui favorise la gestion technocratique des instances bruxelloises.

L'absence de vision stratégique et de courage du risque explique le blocage des réformes. L'incapacité de choisir multiplie les organismes et rend la décision impossible. L'Etat hypertrophié se révèle inapte à une répartition efficace de ses ressources pourtant en augmentation constante au point de gonfler un endettement qui grève l'avenir.

L'analyse sévère ne porte cependant pas les intervenants au pessimisme. Ils relèvent les atouts que garde notre pays. Le secteur privé s'est assez bien adapté à l'ouverture dans l'Union européenne. Il faudra bien que le secteur public suive. L'exemple d'entreprises qui réussissent montre que c'est en jouant le jeu que l'on progresse et non en cherchant à échapper aux règles. Or, il y a des bat-tants dans toutes les couches de la société et pas seulement dans celles qui s'arrogent le titre de décideurs. Certaines des faiblesses de la société française, réelles ou supposées, peuvent devenir une chance. Notre pays arrive peut-être au bout de sa crise d'épuisement.

Sur le plan international, devenus un nation moyenne, nous sommes plus crédibles en jouant sur le registre de l'influence que sur celui de la puissance impérialiste alors même que, par sa présence dans l'ensemble du globe, notre pays conserve une vocation mondiale. L'émergence de l'opinion publique dans la politique internationale, grâce notamment aux nouvelles technologies, peut redonner à cette politique sa légitimité démocratique.

C'est peut-être sur les réformes institutionnelles que les positions exprimées ont été les plus divergentes, entre un simple toilettage et une refonte en profondeur de la Vè République. Un point toutefois a réuni une forte majorité et suscité les arguments les plus convaincants : l'opposition au cumul des mandats, à tout le moins pour les députés, chargés d'exprimer la volonté nationale. La quasi-totalité des intervenants a insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure représentativité du parlement. Il est anormal et finalement antidémocratique que la candidature des fonctionnaires soit à ce point facilitée, pour ne pas dire favorisée et que, par ailleurs, un parti qui représente plus de 10% de l'électorat ne dispose d'aucun représentant au Palais-Bourbon. Des propositions ont été présentées pour remédier à ces anomalies qui contribuent au discrédit du parlement et pèsent sur le dynamisme de la vie politique en France.

Dans sa conclusion, François Bayrou a rappelé l'ambition de la série des colloques : déboucher non pas sur un programme mais sur un projet, une vision enracinée dans la réalité sociale de la France et qui parle de tous à tous. Pour 2007, le choix est effectivement entre continuité et rupture, mais la rupture doit être dans les pratiques et non dans les valeurs, notamment pour ce qui touche au modèle social français et à la laïcité. Il faut œuvrer pour une société de l'autonomie, qui réhabilite l'action et le risque, fonctionne dans la séparation des pouvoirs et l'égalité juridique entre l'Etat et le citoyen, la transparence financière y compris pour les organisations syndicales, et l'organisation d'un réel pluralisme de la presse.

Gérard VANIER

Spleen gaullien

par Christian SAVÉS

Un homme, quelles que soient ses qualités, ne peut agir qu'en situation. En ce 35^{ème} anniversaire de la mort de De Gaulle, le destin se ramène à celui d'un épisode, glorieux mais passager, au milieu d'un peuple et d'une société.

Curieusement, les derniers mois de la vie du général de Gaulle n'ont pas, jusqu'ici, suscité une abondante littérature. Peut-être ont-ils été trop éclipsés par le reste de sa vie ? Un peu comme si le Charles de Gaulle retiré des affaires, isolé dans sa retraite silencieuse et laborieuse de Colombey-les-Deux-Eglises intéressait moins les chroniqueurs. A plus de trente ans de distance, je me souviens tout de même du numéro spécial de la revue *Historia* consacrant un dossier au Général : " De Gaulle a 80 ans " daté de... novembre 1970 ! (le Général nous quittait le 9 novembre de cette année-là) ¹. Ce numéro reproduisait notamment un article de J.R. Tournoux intitulé " De Gaulle dans le silence de Colombey ". L'auteur y évoquait la vie quotidienne du grand homme à la Boisserie, depuis qu'il s'était retiré du pouvoir, en avril 1969, pour se murer dans sa tour d'ivoire et panser les plaies d'un orgueil blessé. Ce 9 novembre au soir, lorsque le docteur Guy Lacheny, appelé de toute urgence au chevet du Général, fait comprendre d'un simple clignement de paupières à Yvonne de Gaulle que tout était fini, celle-ci glissa ces mots : " Il avait tant souffert au cours de ces dernières années. C'était un roc, vous savez " ². J.R. Tournoux a lui aussi évoqué la souffrance, dans cette ultime marche du temps qui allait bientôt s'interrompre pour l'illustre retraité de Colombey-les-Deux-Eglises : " (...) pourtant, le Général ne montre ni hargne ni grogne. Une parfaite sérénité apparente l'habite. Mais il souffre. Il souffre de la France " ³. Il s'agissait, bien sûr, d'une souffrance avant tout morale, psychologique et affective. Comment interpréter celle-ci, sur le compte de qui (ou de quoi) la mettre ? Une explication souvent avancée a consisté à la mettre sur le compte de la solitude d'un homme parvenu au crépuscule de sa vie et qui, impavide, attend la mort, se retrouve seul face au jugement que l'Histoire commence déjà à porter sur

¹ Revue " *Historia* " (spécial) : " De Gaulle a 80 ans ", n° 228.

² Propos cité par Michel Tauriac : " De Gaulle : quant tout a fini " ; « *Le Figaro Magazine* » du 10/11/2000.

³ J.R. Tournoux : " La marche du temps : De Gaulle dans le silence de Colombey " ; revue « *Historia* ».

lui. Cette solitude, à la fois hautaine et volontaire, serait le fait d'un homme qui s'est éloigné du pouvoir, et qui en éprouve un certain vide, qui se sent peut-être moins utile à son pays et qui a même déjà mis une certaine distance entre lui et ce monde.

La lucidité, une blessure

Qu'en est-il réellement ? Pour ma part, je crois qu'il existe une autre explication plausible de cet état sinon dépressif, du moins de ce " spleen " gaullien des derniers temps. Désormais au bout du chemin, il le sait bien, le Général se penche sur son passé. Il jette un regard rétrospectif sur sa vie et son œuvre, ce qu'elles ont été, sans illusions et avec lucidité. Ce regard sans concession qu'il jette ainsi sur lui-même le rend nécessairement un peu amer et désabusé.

Le poète René Char n'a-t-il pas écrit que " la lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil ? " De Gaulle comprend ; il comprend qu'il est un homme du passé, dépassé par un monde qui n'est plus le sien et qu'il s'apprête à quitter. Aussi a-t-il entrepris de s'investir, corps et âme, dans l'écriture, comme pour tenter de se justifier une dernière fois. Certes, par delà les compensations que celle-ci peut lui apporter, ce qui explique surtout cette frénésie d'écriture, c'est la lutte contre la montre qu'il a engagée avec la mort, son ultime adversaire pour un ultime combat. Devant ses interlocuteurs, le Général aimait à rappeler ce mot fameux de Sophocle, disant qu'il faut attendre le soir pour savoir qu'une journée a été belle. De la même façon, ajoutait-il devant eux, on ne peut juger de la vie avant la mort. Michel Tauriac l'a souligné : " (...) Charles de Gaulle ne ressentait qu'une seule angoisse : celle de ne plus avoir le temps de terminer ses mémoires, car il écrivait lentement. Pas plus de trois feuillets par jour. En conséquence, il écartait autant que possible les visiteurs, et du matin au soir, s'attachait à écrire, à écrire ". Son épouse s'en plaignait d'ailleurs : le travail d'écrivain dévorait à ce point le Général, qu'Yvonne de Gaulle parvenait difficilement, parfois, à lui imposer la promenade quotidienne.

Cet homme a compris que viendrait un jour très proche où il ne serait plus, où il ne pourrait plus veiller sur les destinées de son " cher et vieux pays ", répondre présent pour le protéger contre lui-même. Certains de ses proches disaient le Général obsédé par la mort. Déjà, le 6 novembre 1961, il avait écrit à François Mauriac qu'il se connaissait " comme un caillou battu par les flots " et qu'il savait que tous les cailloux succombaient à la mer... Par-dessus tout, je crois, le grand homme avait compris que son pays volerait rapidement de ses propres ailes car les générations passent, trépassent, tandis que de nouvelles prennent le relais avec d'autres idées, d'autres expériences, d'autres comportements. Bref, il se doutait bien que les générations qui suivraient feraient " tabula rasa " du passé et de ce qu'il signifiait. Il le savait très bien depuis les événements de mai 1968, assimilables à cet égard au meurtre rituel du père. Le coup non moins douloureux du référendum, en avril

1969, avait achevé de l'en convaincre. Intuitivement, il devinait que d'autres modes de vie, d'autres principes d'actions, d'autres valeurs, en opposition parfaite avec les siens, l'emporteraient, et qu'il ne pourrait strictement rien contre cette évolution. D'abord parce qu'il ne serait plus là pour s'y opposer, ensuite parce que même à supposer qu'il ait été toujours là, il n'aurait plus assez de pouvoir pour résister, face à la puissance d'opposition et de contestation croissante de la société civile.

Clairvoyant jusqu'au bout, le vieil homme éprouvait en son for intérieur et avec beaucoup d'intensité dramatique, l'impitoyable réalité des faits bruts : son œuvre n'avait pas vocation à durer, elle serait saccagée sans aucun égard, sans déférence... y compris par ceux qui se revendiquaient de lui. Autres temps, autres mœurs : à l'instar de Vassili Grossman, le grand écrivain soviétique, il savait que " Tout passe " en ce bas monde. Possédé par le sens de l'Histoire, le Général entretenait avec elle un dialogue bien singulier, les derniers temps de sa vie. Mieux que quiconque, il avait le sens de l'Histoire, de son mouvement irrésistible et voyait bien qu'elle ne tarderait pas à solder ses comptes avec lui. Parce que, ainsi qu'il l'a écrit dans ses mémoires, toute sa vie il s'est fait une certaine idée de la France, refusant de transiger à son sujet et se montrant même, en quelques circonstances, extrêmement chatouilleux (voire impulsif) ; de Gaulle sentait bien qu'il avait mal vieilli. Plus que cela, il avait délibérément choisi le parti de mal vieillir, afin de demeurer fidèle aux idéaux de sa jeunesse, ceux d'avant 1914, ceux qui parachevèrent son éducation politique et sentimentale (tant il est vrai que, dans la vision gaullienne du pouvoir, le rapport au politique se construit autour de sentiments, d'un attachement à quelque chose, d'un enracinement ; en cela, le Général est demeuré barrésien, quelque part).

En ces mornes journées qui rythment la dernière année de sa vie, l'animal politique qu'il est appréhende d'un seul coup d'œil le décalage existant entre le pays réel et ce qu'il est lui-même intrinsèquement, ce qu'il représente. Il accepte par avance la nécessité de ce divorce, mais l'idée de la rupture lui est infiniment douloureuse. Il arrive inexorablement un moment où, pour rester noble, la vieillesse doit savoir céder le pas à la jeunesse, à ce qu'elle peut comporter d'impatience, d'avidité et même d'injustice, parfois. Trop orgueilleux et flamboyant pour accepter l'idée qu'un jour quelqu'un lui dise qu'il était temps de s'en aller, le Général avait, avec son panache habituel, préféré prendre les devants et s'en aller de lui-même. Intériorisant sa douleur, le Général a fait sien l'adage fameux de Montaigne : " Philosopher c'est apprendre à mourir ". Il se prépare donc à être abandonné, une dernière fois. Le pays est impatient de tourner la page gaullienne, d'abattre le vieux chêne, symboliquement. Alors, dans un méritoire effort de volonté, il s'y résout, stoïquement.

Pour le solitaire de la Boisserie, l'évidence était là, désormais, à laquelle il fallait se ranger : ce que l'on avait pris l'habitude de désigner, durant les années soixante, sous l'expression de " gaullisme triomphant " était menacé d'anéantissement, à brève échéance. Dans l'essai stimulant et original qu'il a consacré au gaullisme, Nicolas Tenzer avait parfaitement discerné, chez le grand homme, cette lucidité du désespoir. Il l'avait du reste remarquablement mise en évidence en reproduisant l'une des confidences que le Général fit à son célèbre conseiller pour les affaires africaines, Jacques Foccart : " Figurez-vous que nous sommes sur un théâtre où je fais illusion depuis 1940. Maintenant, je donne ou j'essaie de donner à la France le visage d'une nation solide, ferme, décidée, en expansion, alors que c'est une nation avachie, qui pense seulement à son confort, qui ne veut pas d'histoires, qui ne veut plus se battre (...). C'est une illusion perpétuelle. Je suis sur une scène de théâtre et je fais semblant d'y croire, je fais croire, je crois que j'y arrive, que la France est un grand pays, que la France est décidée, rassemblée, alors qu'il n'en est rien (...). J'animerai le théâtre aussi longtemps que je pourrai, et puis, après moi, ne vous faites pas d'illusions, tout cela retombera et tout cela s'en ira " ⁴. Ce moment-là, assimilable à un baisser de rideau sur la scène de l'Histoire, il le savait inéluctable. Même un homme de son envergure ne pouvait avoir l'insigne prétention de l'éluider, de l'annihiler. Mais, le plus douloureux, voire même le plus intolérable pour lui, n'était pas tant de constater que les valeurs qu'il incarnait ne lui survivraient plus guère. Le plus éprouvant était assurément de se dire qu'il ne serait plus là pour empêcher ce pays, capable du meilleur comme du pire, de retomber dans l'ornière. Ce qui a probablement meurtri le plus sa conscience, les derniers mois, c'est certainement cela : le fait de savoir que sa propre finitude, en tant qu'homme, l'empêcherait d'être à nouveau au rendez-vous pour retenir son pays au bord du précipice, avant qu'il ne soit à nouveau happé par le tourbillon de l'Histoire, par une quelconque attraction fatale, ce qu'André Glucksmann avait appelé, certes à un autre propos, « la force du vertige » ⁵.

Fais ce que tu dois

Acteur majeur de son temps, le Général devinait mieux que personne que la sociologie ferait son œuvre, qu'elle avait déjà commencé à travailler en profondeur les structures sociales comme les mentalités. L'acuité de son regard lui permettait de discerner et, encore plus, de sentir certaines évolutions de fond de la société. Après mai 68 (qu'il n'avait pas vraiment vu venir, par contre) il se rendait compte que la sociologie avait commencé à inverser un rapport de forces qui lui fut un temps favorable. En homme avisé et d'expérience, il savait que dans ces cas-là, se cramponner par tous moyens au pouvoir ne sert à rien, si ce n'est à hâter sa propre

⁴ Nicolas Tenzer : *La face cachée du gaullisme*, Hachette.

⁵ André Glucksmann : *La force du vertige* est un essai qui s'attache à l'étude des ressorts du totalitarisme soviétique et à l'attitude des démocraties, face à lui.

fin. Il sut magistralement quitter la scène de son plein gré, sans avoir à être balayé, broyé par ce que Soljenitsyne appela “ La roue rouge ” de l’Histoire. Ce fut sa façon bien à lui de rester maître du jeu jusqu’au bout... ou au moins d’en donner l’apparence. Car sur le fond, il savait parfaitement à quoi s’en tenir et il ne se laissait pas abuser par sa propre attitude, n’ignorant pas ce que cette posture pour l’Histoire pouvait avoir “ d’imposture ” cachée.

“ Fais ce que tu dois ”. Telle est la devise de l’homme de bonne volonté. Sa vie durant, Charles de Gaulle a fait ce qu’il devait, en sachant bien que cela ne changerait pas la face du monde (ou si peu), que le sens donné à sa vie par le devoir accompli, ce sens-là ne dépasserait pas, d’une certaine manière, l’horizon borné de sa propre existence. Voir sa vie partir, s’en aller, c’est une chose grave et douloureuse en soi. Mais, comme l’avait justement dit Albert Camus, voir aussi le sens de cette vie s’en aller un peu, c’est tout autre chose : cela fait beaucoup plus mal. A la veille de sa mort, le Général avait mal au cœur, c’est-à-dire à cette France qu’il avait au cœur. Cioran nous avait prévenus : la vie est, quelque part, l’expérience de l’échec. Finalement, la mort a eu pitié du “ Grand Charles ” : il est mort juste à temps pour ne pas voir le sens de sa vie s’en aller. En revanche, il a pressenti que le sens de sa vie, de son œuvre, s’altérerait un jour face à la postérité. Cela le peinait plus qu’il ne voulait bien l’admettre. Avoir fait ce que l’on devait, sa vie durant, tout en sachant qu’il y avait quelque chose de vain dans ce devoir-là : il y a de quoi rendre un homme un peu meurtri, amer. Surtout pour celui qui a toujours cultivé le secret espoir que faire son devoir pouvait, en quelques circonstances, pour peu que la vision politique et la volonté de son auteur soit assez forte, changer durablement le cours des choses, quitte à en imposer un peu à l’Histoire. Alternativement flamboyante, généreuse, grisante mais aussi pathétique, dérisoire et absurde : la vie ne vaut rien, mais rien ne vaut une vie avait prévenu Malraux, le fidèle compagnon du Général. Rien ne vaut une vie, a fortiori lorsqu’elle a atteint de tels sommets. Aujourd’hui, où qu’il soit et s’il continue à veiller encore aux destinées de la France, il faut peut-être s’imaginer le Général heureux, à l’instar de Sisyphe, poussant son rocher...

Nul ne songerait à le nier aujourd’hui, la physionomie de la société française a beaucoup changé (pas toujours en bien, hélas). Sur un point, en revanche, ce pays continue encore à pécher par les mêmes travers : il cultive une certaine propension à mal exorciser ses vieux démons, à ne jamais finir tout à fait de régler des comptes avec lui-même. En ce début de troisième millénaire, le gaullisme en tant qu’il représentait “ une certaine idée de la France ”, souffle et inspirateur d’une ambition, d’une destinée nationale, n’est plus qu’un lieu de mémoire, pour reprendre l’expression de Pierre Nora. Il témoigne d’une époque révolue, d’un moment daté de notre Histoire. Le nom du Général et ce qu’il a fait ne signifient plus grand chose

aux générations actuelles, adeptes de la musique techno, du rap et des “ rave -parties ”, spectatrices de la télé - réalité ou se prenant de sympathie pour le mouvement et les marches “ gay ”.

Le temps qui passe a creusé entre les générations un fossé d'incompréhension : un homme qui avait atteint l'âge adulte avant 1914, dans une société pétrie de traditions et façonné par la vigueur du sentiment religieux, aurait de toute façon beaucoup de mal à “ communiquer ” avec la jeunesse d'aujourd'hui et vice versa. Encore plus qu'hier, il accuserait la réalité du déphasage, dans ce qu'il peut avoir d'irréversible. Il a été reproché au Général, vers la fin de sa vie, de ne pas savoir parler à la jeunesse, voire de ne pas chercher à lui parler. Il y a peut-être un peu de vrai dans cette allégation, mais les torts sont largement partagés : la jeunesse, elle aussi, ne savait pas s'y prendre avec le Général. Quoi qu'il en soit de cette polémique, à présent sans importance, elle ne doit pas distraire les esprits de l'essentiel. Au cœur des pensées obsédantes et tourmentées du vieil homme, il n'y avait guère de place pour l'image qu'il lèguerait de lui-même à la postérité, mais bien davantage pour son pays, la France, angoissé qu'il était par l'idée qu'elle puisse perdre un jour son rang, son prestige et son rayonnement. Cette impuissance lucide à l'éviter, voilà ce qui l'a miné, lui donnant cette pâleur cadavérique des derniers temps, celle d'un homme qui nous regardait déjà d'outre-tombe, une pâleur prélude à cet anévrisme fatal, un soir de novembre 1970, sur le coup de 19 heures...

Christian SAVÈS

La chronique des lettres

par Philippe SÉNART

Nous reproduisons ici, intégralement reconstitué, l'article de Philippe Sénart, qui a fait l'objet dans notre dernier numéro d'un malencontreux incident de fabrication.

• *Fabrice Bouthillon : L'illégitimité de la République*

1789 a ouvert en France la vacance de la légitimité. C'est ce que constate et soutient dans un brillant essai sur *L'illégitimité de la République*¹, M. Fabrice Bouthillon, maître de conférences à l'Université de Brest. En rompant un pacte social millénaire d'où résultait, dans un consentement général, la légitimité d'un régime qui « allait de soi », la Révolution a été dans l'impossibilité absolue, faute de l'unanimité nécessaire, alors qu'elle n'a été acceptée que par une fraction des Français et qu'au moins la moitié de la France n'a cessé, durant tout le XIX^e siècle d'en rejeter l'héritage, de fonder dans un cadre constitutionnel constamment changeant une société nouvelle. Dans son survol de l'histoire politique et morale de la France à cette époque où il ne voit, élevés fragilement sur un terrain vague que des baraquements provisoires, M. Bouthillon s'est attaché surtout à démontrer l'illégitimité de la III^e République, du moins jusqu'en 1914, date à laquelle l'Union sacrée la dote, dans une unanimité retrouvée, à la faveur de « la monarchie de la guerre », de la légitimité qui congénitalement lui manquait.

M. Bouthillon n'a pas voulu accorder à la Restauration la rallonge de légitimité imposée par ce que Guizot a appelé « la force des choses ». La société était restée divisée. « La

société est ajournée », proclame Royer-Collard dans le Temple de la Nouvelle Alliance édiflée par la Charte, où, vain prédicateur, il avait installé sa chaire. N'ayant de vocation libérale qu'avec la légitimité, déclara-t-il en 1830, dénonçant dans le flot montant de la démocratie, les progrès irrémédiables du Mal, il quittera la scène politique à l'avènement de la monarchie de juillet. Celle-ci substituait au sacre un contrat résiliable à tout moment sans autre préavis que celui de l'émeute et c'était, a dit Stendhal, une monarchie « sans magie ». Le Second Empire, après elle, ne fut qu'une aventure sentimentale et romanesque orchestrée par Béranger. « Tout était faux en lui » (Flaubert). Napoléon III disait : « Je suis socialiste, l'Impératrice est légitimiste, Morny est orléaniste, il n'y a que Persigny qui est bonapartiste et il est fou ».

Le Comte de Chambord que l'on avait appelé à sa naissance l'Enfant du Miracle aurait-il pu, dans l'effondrement de ce régime, relever une monarchie légitimée dans le malheur national par le suffrage universel ? Quatre cents députés royalistes étaient prêts à rendre sa couronne à Henri V, lorsque le petit-fils de Louis-Philippe fut allé à Frodshorf faire hommage à son roi. Mais Chambord, « prêtre et pape de la Royauté, plus que roi » a dit Daniel Halévy, celui que toutes nos Vendées méridionales avaient placé sur ses autels

¹ Plon

domestiques, préféra s'ensevelir dans le lin-cueil de son drapeau immaculé plutôt que de transiger sur son principe. Chateaubriand avait rêvé qu'il remettrait un jour son sceptre à un peuple devenu adulte et qu'il sacrerait la République. Héros d'un siècle romantique, élevé sur les marches d'un échafaud par la fille du Roi-martyr, il fit de cet échafaud un trône, mais céleste. « Fils de Saint-Louis, monte au ciel », avait crié l'abbé Edgeworth à Louis XVI. Il y eut aussi une assomption d'Henri V, et c'est une belle imagerie pieuse. A la vérité, l'on peut se demander si ce prince capétien réaliste et lucide n'a refusé de régner que parce qu'il se savait en désaccord avec l'esprit public de son temps et qu'il était trop tôt pour proposer aux Français une constitution qui est celle-là même (moins, en suspens, l'hérédité du pouvoir suprême) que de Gaulle a voulu leur donner.

« La république est le régime qui nous divise le moins » estima Thiers, mais à la condition qu'elle ne soit pas trop républicaine. La Révolution ayant obligé les Français à choisir leur camp à droite ou à gauche, dit M. Bouthillon, la république ne pouvait s'établir, pour éviter la guerre civile, que dans un compromis entre la droite et la gauche. Le « centrisme » serait le palliatif de la légitimité. Mais ce compromis était équivoque. La constitution orléaniste de 1875 avait badigeonné en faux-semblant de monarchie, « la meilleure des républiques » dont les vrais républicains ne se contentèrent jamais, et ce fut toute l'histoire de la III^e République, cette bâtarde.

A « la république des ducs » de Mac-Mahon, Gambetta parcourant les campagnes pour y colporter la démocratie dans son ballot de commis-voyageur en idées opposera « la république des comités » dont le triple fonde-

ment doit être l'Ecole, le Journal, la Loge. M. Bouthillon explique l'échec de Jules Ferry : en instaurant l'école républicaine, il y installait la division des Français que Combes consacra en la portant, dans chaque village, sur la place de l'Eglise. « Le cléricalisme, voilà l'ennemi » : c'était le cri de guerre de Gambetta. Le rappellerai-je, la monarchie très chrétienne fondée sur la théorie du droit divin inventée par les légistes de Philippe le Bel pour soustraire le Roi à l'autorité temporelle du Pape, avait été, elle aussi, anticléricale. « Radicale-socialiste » dit Albert Thibaudet. Mais pour la République qui n'est pas « en France, un régime comme les autres », selon Mgr Freppel, et qui est une contre-religion, c'est la religion catholique elle-même qui est l'ennemie. « Entre nous, dira Poincaré à Charles Benoist, il y a toute la question religieuse ». Elle s'inscrit dans le filigrane de l'Affaire Dreyfus dont la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 apparaît comme un prolongement.

Le triomphe électoral de la Gauche en 1899 allait-il, au risque de rallumer la guerre civile, mettre un terme à la politique de compromis centriste dont M. Bouthillon fait le fondement de la III^e République et qui, selon lui, avait survécu à la loi de 1905, simple avatar de la politique concordataire de Bonaparte ? Non, dit-il. En effet, le socialiste Millerand entra dans le gouvernement du grand bourgeois Waldeck Rousseau, avec le général de Galiffet. C'était toujours, comme a dit Jacques Bainville, « la république des gens bien ».

M. Bouthillon a réfugié dans la littérature qui les a toujours envenimées et exacerbées les passions ennemies des Français. Ainsi au « J'accuse » de Zola, le fameux article de l'*Aurore* où l'on constate la dégradation de la mystique dreyfusienne en politique dreyfusar-

de, répond *leurs Figures* où Barrès exploite le scandale de Panama contre la gauche victorieuse.

Il y a pourtant dans la littérature où s'épanche le besoin de guerre civile des Français un livre où ils pourraient déposer leurs armes et auquel n'a pas pensé M. Bouthillon, c'est l'*Histoire contemporaine* de l'irrécusable républicain Anatole France dont Charles Maurras a fait son maître. L'*Histoire contemporaine* est celle-là même de ces années

1890-1900, époque-pivot de la III^e République en cours de mutation. Mais changeait-elle ? Le préfet Worms-Clavelin déclare « qu'à moins de changer les Français, rien n'est jamais changé en France » et que pour ce qui est de l'Etat « ça tient si l'on n'y touche pas ». La France reste centriste dans une pseudo-légitimité d'habitude. La maréchal Soult l'avait dit à Louis-Philippe : « La France est au centre ». « ...gauche » avait seulement rectifié le roi.

Philippe SÉNART

Marcel Schneider et Paul Morand, deux « exceptions culturelles »

de Marcel Schneider

Marcel Schneider est une « exception culturelle » à lui tout seul. Il était donc naturel qu'il se reconnût en Paul Morand, autre « exception culturelle » : on n'écrit jamais que sur soi, jusque dans l'exploration des différences. Car bien sûr Marcel Schneider n'est pas Paul Morand, mais se confond avec l'admiration, l'affinité élective de Paul Morand, l'un des écrivains les plus énigmatiques de l'entre-deux-guerres.

Le récit d'une amitié¹ entre deux « hommes de lettres », pour reprendre une expression aujourd'hui quelque peu gourmée, ne laisse pas indifférent parce que s'y entrelace tout leur monde, le réel et l'imaginaire mêlés. Ces deux écrivains se sont étonnés l'un l'autre à travers leur vie et leur imaginaire.

Dans *Le Labyrinthe de l'Arioste*, « essai sur l'allégorique, le légendaire et le stupéfiant »²,

¹ Marcel Schneider, *Mille roses trémières, l'amitié de Paul Morand*, Ed. Gallimard, 2004.

² Grasset, 2003.

Marcel Schneider a superbement décrit son propre univers, ce qu'il appelle son « tramonde » : « *S'il existe des labyrinthes où le héros engage son corps, il en est d'autres, innombrables, où il engage sa pensée. Chaque fois que nous songeons à la vie et à la mort, à l'instant et à l'éternel, à la barbarie et à la civilisation, au visible et à l'invisible, à l'humain et au divin, nous entrons dans des labyrinthes spirituels où chaque idée renvoie à son contraire, où tout se dédouble et se démultiplie, où tout n'est que reflets, possibilités vertigineuses, réflexions infinies (...)* Aussi longtemps que nous vivons, nous errons dans le labyrinthe de notre corps où nos désirs s'opposent à nos pensées. Le labyrinthe est l'emblème de notre existence terrestre ».

Incurable pessimiste mais sauvé par ses rêves, Marcel Schneider établit son lien avec Morand : « *Aujourd'hui où tout est perdu, où nous vivons dans les décombres de ce qui fut une grande civilisation, on mesure ce qu'il entraine de lucide désespoir dans la hâte de Morand à fixer les derniers reflets, les ultimes*

vestiges de ce qu'il considérait comme la grandeur et la beauté ».

Marcel Schneider ne cesse d'explorer, d'interroger son propre secret ; Morand, nous dit-il, doutait du sien ; ce bavard ne disait rien, même lorsqu'il dédiait *Venises* « à Marcel à qui je dis tout » ; mais il incarne aux yeux de son ami ces « *sociétés aristocratiques du temps jadis (qui) cultivaient la poésie, l'élégance et le goût* » où Schneider se réfugie en esprit, alors que Morand y a vécu tout entier sa vie d'artiste. Marcel Schneider, qui fut tout sauf un mondain à champs de courses, est en un sens un anti-Morand, mais il opère en Morand, dans la vie de Morand – qui lui lègue sa garde-robe... – une sorte de transfert rédempteur. Peut-être est-il même, en un sens, un plus grand écrivain que Morand, mais moins lu, moins connu. Loin de s'en plaindre, d'en éprouver quelque déplaisir, il se confond en hommage, avec une extrême délicatesse.

Ils ne se sont connus qu'après la guerre, grâce à Denise Bourdet, très présente dans ce livre de souvenirs, mais, prévient-il, « je connaissais Morand avant de le connaître » : « *Il s'acceptait tel qu'il était, mettant ses imperfections au compte de la misère humaine. Mais en souffrait-il ? On m'a rapporté qu'un jour il se serait plaint de manquer de vie intérieure, c'est-à-dire d'âme* ». Marcel Schneider pousse peut-être l'amitié un peu loin lorsqu'il écrit : « *Le scrupule de vivre loin des lieux où se passaient les combats tourmentait Paul Morand* », car Morand ne s'est jamais senti concerné par le moindre combat de ce genre, et ce qu'il faut bien appeler ses erreurs politiques, son manque de jugement quant à des enjeux dont l'importance lui échappait, furent surtout

imputables à sa femme, qu'il idolâtrait et trompait : est-ce à cela que Marcel Schneider fait allusion lorsqu'il écrit : « *Hélène avait assuré son salut, elle avait été la seule grandeur de son existence, a-t-il déclaré avec solennité... Mais beaucoup estiment qu'elle fut aussi cause de sa perte parce qu'elle l'entraîna dans une aventure qu'il n'aurait pas hasardée de sa propre initiative* » ? Il ne le précise pas. Au 5 février 1993, à Wilflingen, Ernst Jünger note dans son Journal ³ : « *Hélène Morand, aristocrate roumaine, amie de Proust, était extrêmement intelligente et agressive. (...) Morand, diplomate et grand voyageur s'il en fut, était d'un tempérament agréable et obligeant, la compagne de sa vie était une nature volcanique. Mercure et Pluton, en une constellation significative* ».

« *Ce n'était pas un personnage de tragédie ni un grand caractère. (...) Morand ne possédait ni conviction religieuse ni conviction politique : il ne croyait ni au fascisme ni à la démocratie, mais à l'art et à la civilisation, à une Europe humaniste héritière d'Athènes et de Rome. Pourquoi aurait-il recouru au suicide comme Drieu ?* » Rien n'est susceptible de nous enrichir comme l'histoire d'une véritable amitié, et l'histoire de l'amitié que nous conte ici Marcel Schneider est exemplaire – et consolante.

Philippe de SAINT ROBERT

³ *Soixante-dix s'efface*, V, Ed. Gallimard.

Le dictionnaire du sens interdit

par **André LE GALL**

EUROPE (suite). Cette fois l'affaire est bouclée : le 3 octobre 2005, les puissances qui surplombent la planète ont scellé le destin de l'Europe. On a échangé la Croatie contre la Turquie : la bouffonnerie de la diplomatie européenne est à l'unisson des misères de la politique française, elle ne nous en console pas. Les vertus judiciaires de la Croatie s'étant subitement révélées suffisantes, il ne restait plus qu'à présumer les vertus démocratiques de la Turquie. Le Premier ministre de Sa Majesté britannique et Mme le secrétaire d'Etat des États-Unis d'Amérique ayant fait ce qu'il fallait faire, les Ottomans ont pu donner leur assentiment à un accord auquel ils ont su conférer les allures d'une concession. Il y avait une promesse, rappelle-t-on. Elle est tenue. Il faut saluer l'événement comme il convient. Et en tirer les conséquences qu'il comporte. La principale tient en une nécessaire clarification sémantique. Si la Croatie fait sans conteste partie de l'Europe, aucune contorsion verbale n'empêchera que la Turquie ne se trouve en Asie. C'est comme ça. Il faut donc commencer par changer l'intitulé de l'Union. On nous dit que cette Union n'est pas une entité géographique mais une association de nations partageant les mêmes valeurs. Soit. Alors trouvons-lui une dénomination en rapport avec son objet : Union des peuples libres par exemple. Cette UPL aurait vocation à accueillir en son sein les peuples qui se gouvernent selon les formes démocratiques : évidemment l'Ukraine, la Géorgie, l'Arménie, la

Serbie etc. Et le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ? Et l'Argentine, le Brésil ? Et les Etats-Unis ? Bonnes questions. S'agissant des Etats-Unis, l'avantage serait que la puissance qui la gouverne serait dans l'Union. On y verrait plus clair. Peut-être aussi le respect de la liberté d'expression dans les pays européens y gagnerait-il quelque chose. Sous-ensemble de l'ONU, une telle Union n'aurait évidemment aucune vocation supranationale, uniquement, selon le principe de subsidiarité, des compétences confédérales propres à en faire un utile facteur d'extension de la liberté individuelle, de consolidation de la stabilité politique et de promotion efficace de la coopération internationale. Ce serait déjà beaucoup. Une politique se bâtit sur des faits. Ici, le fait c'est que l'Europe a échappé des mains de ceux qui en avaient conçu le projet. Proclamer que l'on veut se réapproprier l'entreprise pour la rétablir dans sa finalité d'origine, c'est se divertir par un discours d'illusion et de ressentiment sans prise sur la réalité. Il faut constater que la forme s'est vidée de son contenu. Quand la vague de l'élargissement aura roulé sur les rivages les plus lointains, et qu'elle sera devenue étale, ayant épuisé son énergie, il sera temps de voir ce qu'on peut bâtir en Europe à partir des réalités qui auront subsisté, et qu'il faut défendre bec et ongles : les peuples, les nations, les Etats, les langues, les cultures. Le singulier et l'universel.

André LE GALL

Les moyens et les fins

par Charles DELAMARE

« Il nous faut plus de moyens ». Tel est le cri que l'on entend à tous les niveaux de l'immense secteur public. Dans la police, dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les hôtels des régions, dans les prisons et les palais de justice. Qui dispense cette manne ? Quel est le bienfaiteur controversé dont on déplore la pingrerie ? Le contribuable et l'assujéti aux contributions sociales.

Celui-ci doit avoir bien mauvaise conscience puisqu'on ne l'entend guère protester. Il essaie parfois de se soustraire frauduleusement à l'impôt ou aux prélèvements de la Sécurité Sociale, mais le système de contrôle et de répression est si bien rôdé que le délinquant est vite rattrapé et puni.

Personne en revanche ne s'interroge sur les fins auxquelles doivent tendre tous ces moyens. C'est une des choses les plus surprenantes. Avons-nous besoin de 83 universités, d'hôpitaux et de gares dans chaque chef-lieu de canton, d'enseignements approfondis du latin, du grec, de sociologie ?

Dans le secteur libre, soit un peu moins de la moitié de notre économie, il importe au contraire, sous peine de mise en faillite, d'obtenir un résultat positif. C'est pourquoi, sous la pression de la concurrence, de plus en plus mondiale, il est nécessaire de réviser en permanence l'utilisation des moyens. La meilleure affectation de ceux-ci, leur utilisation

économique, leur valorisation représente la tâche principale des bons gestionnaires. Leur effort est sanctionné par le consommateur satisfait, ou non, de cette constante réallocation des ressources.

Il n'en va jamais ainsi dans les activités irriguées par l'argent public. C'est pourquoi les nouveaux besoins sont rarement satisfaits à proportion de leur utilité. La raison en est, qu'à l'inverse, l'utilité des anciennes attributions des deniers publics est rarement, sinon jamais, remise en question. Le pouvoir recule, a reculé et reculera devant la réforme et la simplification, devant l'évidente constatation des besoins réels, devant la mise à jour des tâches et des missions. La fin de telle ou telle action administrative a disparu depuis longtemps dans les brumes de l'Histoire. C'est ainsi qu'on a vu l'administration des Finances se soulever au temps du gouvernement Jospin quand un gestionnaire courageux a remarqué que le principe de la séparation des administrateurs et des comptables instauré par la Constituante n'avait plus de raison de persister sous la forme d'entités concurrentes. La Comptabilité publique et la Direction des Impôts, refusant de fusionner ont alors renvoyé leur ministre, tel Louis XVI chassant Necker. La France reste en conséquence le pays qui dépense le plus d'argent pour collecter l'impôt, faire marcher ses trains ou entretenir les mécanismes de la démocratie à travers une pléthore de communes et de départements.

Il faut saluer l'initiative du sénateur Alain Lambert. Lorsqu'il était en charge du Budget, il a bouleversé la structure de celui-ci pour que chaque administration mesure ses moyens à ses objectifs. L'année 2006 verra le début d'application de ce principe. On pourrait être sceptique sur le succès réservé à cette nouveauté. D'abord parce qu'elle n'est pas soutenue par l'opinion : les « cochons de payants » ne lèvent guère la tête au-dessus de leur soue. Les médias ne se sont pas efforcés d'éclairer le public sur les enjeux de cette grande réforme. Les intéressés, c'est-à-dire les fonctionnaires d'abord, les « assujettis » ensuite, ne se sont pas encore émus de cette révolution. C'est qu'ils n'ont pas encore compris, dans leur majorité, le changement que représente la « Loi organique relative aux lois de finance », la LOLF. Ils ignorent les 314 missions, les 132 programmes, les 614 actions qu'elle implique. Ensuite parce que le Gouvernement, loin d'en faire une grande cause nationale, paraît beaucoup plus intéressé par ce qui offre, croit-il, un meilleur rendement électoral. Ramasser la manne est à la portée de n'importe quel bédouin. En organiser la production et le partage est une science dont le livre de l'Exode (16) ne donne pas la recette.

Il est urgent de découvrir celle-ci, car la mauvaise répartition des moyens pris sur les fonds publics depuis des années fait monter les prélèvements sur le pays à un niveau insupportable. Et pourtant insuffisant ! Actuellement l'Etat ne peut payer ses fonctionnaires que jusqu'en octobre. Après ce sont les prêteurs, chinois ou japonais qui prennent le relais. Et la dette se gonfle, se gonfle, se gonfle jusqu'au

moment où elle éclatera comme en Argentine. D'un côté on ne dépense pas assez pour les nouveaux besoins. D'un autre côté on n'organise pas la réduction drastique des ressources affectées à des fonctions pas seulement inutiles, mais souvent nuisibles. Le sérieux et la compétence des fonctionnaires sont tels que ceux placés dans des postes n'ayant plus de raison d'être multiplient les contrôles, les chicaneuries, freinent par de multiples réglementations le développement de l'économie. Il leur faut montrer qu'ils sont toujours indispensables ! La construction de logements en est un exemple. Beaucoup plus que les briques, les textes sont empilés les uns sur les autres. Le Code de l'Urbanisme est frappé d'hydropisie galopante. Les initiatives des constructeurs sont ligotées, comme si elles recelaient par nature des intentions perverses. Et Jacques Chirac est allé dénoncer l'ultra-libéralisme ! C'est à croire qu'il n'a jamais lu les milliers de lois et de décrets qu'il a contresignés ! La fonction publique paraît souvent s'inspirer du conte d'Alphonse Daudet sur le moulin de Maître Cornille !

Les moyens ne justifient pas les fins. Celles-ci doivent être recherchées, mises en lumière devant l'opinion. Elles seront alors la véritable expression de la volonté populaire. Ce que la concurrence obtient dans la sphère commerciale, c'est la dynamique démocratique qui doit en tenir lieu dans la vie publique. Elle constitue la force du changement dans la gestion de l'argent public. Il est urgent qu'elle s'affirme et se déploie.

Charles DELAMARE

Notes de lecture

Sous le règne de Magog, 1939-45 de Georges Walter

Henri Bourbon, qui nous a quittés au moment même où paraissait ce témoignage haut en couleurs, aurait eu toute raison de l'aimer. D'ailleurs, Georges Walter garde de celui qui fut son « délicieux condisciple » en classe de première au lycée Masséna de Nice, l'année scolaire 1938-39, un souvenir amusé, notamment grâce à l'apostrophe dont leur professeur d'histoire, monarchiste militant, crut devoir gratifier notre ami à la lecture de son patronyme, le jour de la rentrée : « Bourbon, levez-vous ! J'espère que vous ferez honneur au nom que vous portez »... Ce professeur allait verser dans la Collaboration, tandis que Bourbon et Walter devaient, chacun de son côté, entrer dans une résistance active à l'occupant, avant même l'arrivée des blindés allemands sur la Côte d'Azur en septembre 1943.

« Magog, dans cette chronique, est à la fois le sobriquet et le nom de code sous lequel des mélomanes exilés de la Mitteleuropa et vivant à Nice dans les années 1939-1945 désignent entre eux aussi bien Hitler que l'Allemagne nazie. Cité par le prophète Ezéchiel et dans l'Apocalypse, le nom énigmatique de Magog représente pour eux les forces du Mal et du Chaos – en quelque sorte le règne de Satan ».

Georges Walter, écrivain couronné de l'Interallié en 1972 et du prix Paul Léautaud en 1987, fut longtemps journaliste, grand reporter en Asie, présentateur de télévision. Il a l'œil autant que la plume, capable qu'il fut et d'une *Enquête sur Edgar Allan Poe* qui fait autorité,

et d'une vision scrupuleuse, précise, des faits, qu'il sait présenter dans tout leur environnement historique et social, humain et géographique, justement dans sa vision de Nice, la Riviera de Monaco et la Provence, forcées de vivre *Sous le règne de Magog*. Il qualifie à juste titre de « récit » ce roman vrai des années difficiles que connut la Côte d'Azur entre l'été 40 et août 1945, de la mobilisation à la débâcle, à l'Occupation italienne puis allemande, et au « rut de la Libération » après le débarquement allié. Il donne ainsi le troisième et dernier volet du triptyque commencé avec *Les enfants d'Attila* et *Les pleurs de Babel*, qui décrivent les affres de l'Europe centrale après l'écroulement de l'empire austro-hongrois. Or, si ces deux précédents ouvrages, brillamment écrits, étaient sous-titrés « roman » parce qu'en effet ils « romançaient » une période, ce troisième tome tient davantage du *récit* puisque l'auteur, fils d'un horloger juif hongrois débarquant à Nice en 1923, a vécu son enfance et sa jeunesse dans le très cosmopolite et populaire milieu des immigrés fuyant le nazisme, puis subissant la montée des périls et la version méridionale du drame français.

Pour tout dire, Georges Walter lui-même est un personnage de roman, et de ses propres romans, et en tout cas de ce récit romanesque dont, scrupuleusement, il nous livre *in fine* toutes les clés, les noms réels des héros de cette histoire toujours vivante dans le souvenir de ceux qui la partagèrent avec lui.

Il appartient à cette lignée d'écrivains-voyageurs à la culture cosmopolite et humaniste, grands témoins de leur temps, famille de globe-trotters à la Kessel, Cendrars, Bodard,

Hemingway. Bien enraciné, s'il en fut, dans le culte du beau français, et de la Provence où il poursuit son œuvre, imprégnée de musique...

A propos de musique, deux morceaux, de bravoure parmi d'autres, dans cette sorte d'oratorio, feraient de superbes images aux mains d'un réalisateur de cinéma : l'arrivée fracassante des premiers chars allemands sur la Promenade des Anglais, évacuée, déserte... jusqu'à l'apparition, stupéfiante, d'un couple de très jeunes amoureux qui ose s'aventurer devant l'officier S.S. commandant cette colonne infernale ; et, en l'absence de tout public, dans la salle vide de l'Opéra de Monte-Carlo, l'exécution du concerto n°1 pour piano de Beethoven, joué par l'adolescente virtuose russe en exil, en la seule présence de l'Orchestre de Monaco dirigé par Paul Paray. Episodes spectaculaires, authentiques, d'un livre chatoyant des exils, des souffrances, et de la victoire, durement acquise, de fidélités fondamentales à la France et à l'Europe libres.

Jean-Marie DAILLET

Ed. Denoël, récit, 24 € .

La fin du pétrole

Le vrai défi du XXI^e siècle

de James Howard Kunstler

Nous avons atteint, ou nous sommes sur le point d'atteindre le pic de la production mondiale de pétrole, autrement dit, nous avons consommé la moitié – la plus facile à extraire – du pétrole que recelait la Terre, et la production va désormais diminuer de plus en plus vite (Kunstler estime qu'au rythme *actuel* les

réserves sont inférieures à une quarantaine d'années de consommation). Or l'économie mondiale actuelle repose considérablement sur le pétrole (et sur son cousin, le gaz naturel). Plus de la moitié des Américains (et une proportion importante et croissante des Européens) vivent dans des banlieues lointaines et chaque foyer *doit* disposer, pour toutes ses activités quotidiennes, de plusieurs voitures ; le système économique moderne (approvisionnement « juste à temps ») et plus généralement la « mondialisation » (délocalisation presque totale des activités industrielles productrices et de plus en plus de services) sont entièrement fondés sur les transports bon marché à une échelle gigantesque, grâce aux hydrocarbures à bas prix.

La déplétion de ces combustibles va entraîner, bien avant leur épuisement effectif, toutes sortes de conséquences qui se font déjà sentir : hausse des prix, conflits entre nations se disputant les disponibilités subsistantes, effondrement de la plupart des transports et, par conséquent, des systèmes de production et de distribution de masse, effondrement également de l'agriculture industrielle qui repose presque exclusivement sur les hydrocarbures (machines, engrais, pesticides, irrigation), tout cela aggravé par le réchauffement climatique (lui-même largement dû à la consommation massive de combustibles fossiles depuis le début de la révolution industrielle). Sans ces combustibles fossiles bon marché, la capacité nourricière de la Terre va se réduire prodigieusement (jusqu'aux niveaux d'avant l'industrialisme, estime logiquement l'auteur). S'ensuivront révolutions, guerres civiles, migrations massives, à une échelle planétaire, évoquant, en beaucoup plus rapide, plus général et plus catastrophique, l'effondrement de l'empire romain.

Délire absurde, direz-vous, car nul doute que, ingénieux bipèdes que nous sommes, nous allons trouver des solutions techniques de remplacement : ces fameuses énergies « alternatives » et renouvelables, dont il est partout question. Malheureusement, Kunstler démontre que toutes ces « solutions » sont illusoire : ou très insuffisantes (énergie du soleil et du vent), ou trop coûteuses et donc économiquement irréalistes (pétrole synthétique, dépolymérisation thermique, biocarburants – lesquels dépendent totalement, *via* les engrais et la mécanisation, des hydrocarbures – hydrates de méthane, sables et schistes bitumeux), ou carrément chimériques en l'état actuel des choses (hydrogène – dont non seulement l'extraction est énergétiquement déficitaire, mais qui présente des problèmes considérables de stockage et de transport -, fusion nucléaire). Quant à l'énergie nucléaire, l'auteur estime que c'est la meilleure possibilité d'assurer une transition moins heurtée avec l'avenir, permettant le maintien de quelques services publics et transports en commun, tout en gardant les lumières allumées (mais le nucléaire a si mauvaise presse qu'il doute qu'un nouveau programme soit mis en place à temps aux Etats-Unis et dans la plupart des autres pays).

Si le scénario que décrit Kunstler est juste, et on peut le craindre, sauf un miracle qu'on ne peut certes écarter, il va nous falloir à brève échéance nous réorganiser à une échelle beaucoup plus locale (petites villes entourées de fermes), selon des modes beaucoup plus artisanaux, pour répondre aux besoins les plus immédiats : la production de nourriture.

Le cadre conceptuel de Kunstler, la pensée écologique (la Terre comme système clos, dans lequel s'expriment les lois de la thermodyna-

mique et la tendance des phénomènes à s'auto-organiser et à se perpétuer en s'accélégrant une fois engagés), a le mérite de rendre compte – de façon redoutablement convaincante – de la globalité de l'épisode industriel et des expressions multiples de sa dégradation entropique, « pollutions » particulièrement éclatantes aujourd'hui : mondialisation, destruction de l'environnement, réactions défensives de la nature (réchauffement planétaire, nouvelles maladies comme le sida et regain des maladies anciennes immunisées contre nos médecines), dévoiement de la finance dans le jeu généralisé, destruction du tissu social, disparition des « valeurs », etc. Cette vision rend ridicules et dérisoires les réformettes envisagées çà et là, qui confondent les effets et les causes (il suffirait de réformer l'enseignement, de modifier la Constitution, de restaurer les valeurs, etc., pour rétablir la situation et échapper à notre course vers l'abîme).

Dans le dernier chapitre, l'auteur, qui croit que la civilisation humaine parviendra à survivre, examine ce que pourrait être l'évolution, parfois positive, des diverses régions des Etats-Unis au cours de ce qu'il appelle la Longue Catastrophe, prospective que l'on pourra utilement adapter, *mutatis mutandis*, à nos propres réalités.

C'est là un résumé très succinct et schématique d'un livre foisonnant, tableau si implacable de notre présent et de notre avenir probable, que la tentation sera grande de refermer les yeux pour continuer de s'étourdir.

Charles DASVILLE

Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Philippe Delamare. Ed. Plon, 22 €.

La fabrique du crétin
de Jean-Paul Brighelli

La catastrophe de l'Enseignement supérieur n'est que la prolongation de celle qui affecte le primaire et le secondaire.

On a prétendu mettre l'élève « au centre du système » et on a marginalisé le savoir. L'école est devenue un « lieu de vie », l'endroit où l'on reproduit ce que l'on a vaguement entendu dans la maison ou dans la rue, non plus un lieu où l'on prépare l'avenir en acquérant une part de l'héritage universel. Dans un tel contexte, Pompidou aurait appris à fabriquer du cantal, pas à devenir président de la République.

Un enchaînement de bonnes intentions mal maîtrisées et de calculs politiquement orientés a délité en une trentaine d'années l'un des meilleurs systèmes éducatifs du monde. La « réussite » de la nouvelle pédagogie a bloqué l'ascenseur social. Ceux qui sont nés dans la rue sont désormais destinés à y rester, explique l'auteur, agrégé des Lettres. « L'école, écrit-il, en destituant le savoir, en laissant les problèmes de la cité envahir le sanctuaire, sous prétexte de s'ouvrir au monde, en « respectant » toutes les opinions, comme si elles étaient toutes respectables, en dévalorisant le travail, en bannissant l'autorité, a condamné à la rue tous ceux qui en viennent ».

Cela donne à réfléchir. Mais est-ce encore toléré ?

Charles DELAMARE

Ed. J.C. Gawsewitch, 16,90 €

Les Droites aujourd'hui
de René Rémond

Il est inutile de présenter René Rémond. En 1954, celui-ci publiait un essai intitulé « La Droite ». C'était une analyse des diverses composantes de la Droite politique. Il en distinguait trois : la légitimiste, l'orléaniste et la bonapartiste. Cela avait un air très 19^e siècle, mais prétendait sinon à l'éternité, du moins à la persistance. En 1982, l'ouvrage était réédité sous le titre « Les Droites ». Près de vingt-cinq ans sont passés depuis, presque un quart de siècle, la Droite a perdu le monopole provisoire du gouvernement, nous sommes passés à l'alternance et à la fluidité du corps électoral, une mise à jour de l'analyse s'imposait. Tel est l'objet d'un nouveau titre : « Les Droites aujourd'hui ».

Le changement de vocabulaire donne le ton : la droite légitimiste est devenue contre-révolutionnaire, l'orléaniste s'est changée en libérale et la bonapartiste en gaulliste. Voici rajeunis les vieux déterminants du 19^e siècle. Ils accompagnent des déterminés aux contenus renouvelés. Car le paysage politique n'est pas stable. Il se produit un transfert d'idées de gauche à droite, dit l'historien R. Rémond. La politique est comme une sphère qui tourne. L'axe de l'histoire des Droites, pendant le dernier quart de siècle, se situe en une opposition larvée du gaullisme et du libéralisme. La contre-révolution a perdu sa force électorale, si elle demeure comme école de pensée. Le gaullisme est plus étatiste, national, social, moins européen que le libéralisme. Cette séparation s'est manifestée, presque caricaturalement, lors des élections des présidents de la V^e République : Lecanuet met en ballottage de Gaulle, Poher s'oppose à Pompidou, Giscard déstabilise Chaban-Delmas avec la

complicité de Chirac, et le même Chirac fait battre Giscard sans profit pour lui, il se retrouve en face de Barre, puis les amis de trente ans Balladur et toujours Chirac se déchirent, jusqu'à ce que Le Pen élimine Jospin pour le plus grand confort du persévérant Chirac.

Dans un chapitre III du livre, qui couvre les pages 107 à 245, l'auteur trace des monographies de tous les partis de droite qui ont leur descendance aujourd'hui. Plutôt que partis, on pourrait dire corps de doctrine, car pour lui l'histoire politique est celle des idées (et les ambitions des hommes ?) C'est, à notre avis, la part la plus riche et la plus neuve de l'œuvre. Ces partis, ou corps de doctrine, sont les suivants : la contre-révolution à l'état de survie, la droite libérale sous ses divers avatars, le gaullisme auquel la plus grande place est consacrée, le MRP revenu à sa nature démocrate-chrétienne après un embonpoint circonstanciel, le radicalisme évanescent, et pour finir la « droite extrême » qui n'est autre que le Front National qu'on ne peut classer comme fasciste.

La conclusion revient à la question sur la persistance de la division droite/gauche. Mais la réponse positive est déjà donnée depuis la première ligne. Elle est exprimée *in fine* dans une formule ramassée : « Force est de supposer que ce partage en deux, cette division binaire, est une nécessité qui procède de la nature même du politique ». Et cette nécessité n'est pas particulière à la France, elle se retrouve illustrée par la répartition des groupes à l'intérieur de l'assemblée de l'Union européenne. Elle pourrait bien tenir à la nature des hommes.

Raymond MARTIN

Ed. Louis Audibert, 18 €

Dieu et l'Europe de Jean Boissonnat

Jean Boissonnat est bien connu à *France-Forum* et depuis longtemps. Nous connaissons et nous admirons ce grand journaliste économique, directeur des rédactions d'*Expansion*, éditorialiste à *Europe 1* et dans plusieurs journaux.

Son exceptionnelle compétence l'a fait choisir comme membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages où s'expriment non seulement ses vues sur l'économie, mais plus largement, ses réflexions d'historien sur le christianisme social, sur l'Europe et sur la France – en particulier dans son « *Plaidoyer pour une France qui doute* » intéressant à relire aujourd'hui - et aussi ses convictions de chrétien engagé au seuil d'un nouveau siècle. Il a apporté une importante contribution à « *Notre foi dans ce siècle* », ouvrage collectif écrit, en totale communion de pensée, avec Michel Albert et Michel Camdessus (qui lui a succédé à la présidence des *Semaines Sociales*).

Son dernier livre est plus ambitieux encore, comme l'indique son titre « *Dieu et l'Europe* ». C'est une histoire de l'Europe, « l'histoire de Dieu en Europe » et une histoire des idées en Europe. Il y montre comment, depuis l'apparition de la petite secte juive qu'était le christianisme à l'origine, *Dieu a fait l'Europe* – c'est l'apôtre Paul qui l'y a fait entrer - puis pourquoi et comment *l'Europe a défait Dieu* - je dirais plutôt s'est éloignée de ses origines chrétiennes - et pourquoi Dieu aujourd'hui s'est éloigné de l'Europe afin de mieux se répandre dans le monde. Double histoire donc, dont les fils s'entrecroisent sans cesse et ne peuvent se dissocier.

Les racines chrétiennes de l'Europe, qui ont donné lieu à un grand débat, surtout en France, lors de la préparation du projet de constitution européenne, elles, sont évidentes. Sa naissance, on peut la situer dans la nuit de Noël 800 lorsque le Pape Léon III couronne à Rome empereur Charlemagne, baptisé depuis lors le « Père de l'Europe » et c'est un autre Pape qui lui donnera le nom d'Europe au XV^e siècle.

L'Europe s'est longtemps appelée la chrétienté, malgré la rupture entre Rome et Byzance, entre les églises latines et orthodoxes en 1054. Les frontières de l'Europe ont été dessinées par ses ennemis : les invasions arabes qui lui ont fermé les portes de l'Orient puis face aux Turcs qui l'assiègent (le dernier siège de Vienne date de 1683). La chrétienté s'incarne une dernière fois dans l'empire de Charles Quint – malgré François 1^{er}. Elle va se diviser après Luther puis se dissoudre avec l'affirmation des entités nationales et l'essor de la pensée rationaliste, de l'individualisme et du nationalisme.

Cette dissolution ne doit pas faire oublier le fait que le christianisme lui aussi a évolué. Jean Boissonnat y distingue trois âges : l'âge de la contrition, l'âge de l'action – celui des grandes découvertes, des conquêtes et de l'humanisme chrétien – enfin l'âge de la « compassion », le nôtre, beaucoup plus mou. Le christianisme a été porteur de conceptions et de valeurs qui se sont ensuite détachées de lui : individualisme, universalisme, distinction du politique et du religieux, reconnaissance du rôle du travail des hommes dans la création, alliance de la foi et de la raison « ces deux ailes, disait Jean-Paul II, sur lesquelles l'esprit humain s'élève vers la contemplation de la vérité ».

En conclusion de son livre « *L'Europe est-*

elle née au Moyen Age » l'historien Jacques Le Goff écrit : « On peut dire que l'Europe vis-à-vis de la religion suivra en gros la même évolution dont les racines se décèlent au Moyen Age : une séparation plus ou moins grande entre l'Eglise et l'Etat, les chrétiens rendant à César ce qui lui appartient ; le rejet, contrairement à l'Islam ou au christianisme byzantin, d'une théocratie ; la promotion des enfants, des femmes et des laïcs ; l'équilibre entre la foi et la raison ». C'est dans la fidélité à cet esprit que le successeur de Jean-Paul II a choisi de s'appeler Benoît XVI, parce que Benoît était le patron de l'Europe.

Cet équilibre entre la foi et la raison va se rompre avec Galilée, puis Darwin, et dans cette rupture entre la pensée scientifique et la pensée chrétienne, l'église a eu en d'autres temps une grande part de responsabilité jusqu'au Concile Vatican II. Aujourd'hui d'autres défis surgissent : au-delà des problèmes traditionnels de la contraception et de l'avortement – Jean Boissonnat souligne le nécessaire usage du préservatif dans les pays où sévit le SIDA – l'essor des sciences et des techniques du vivant, comme l'euthanasie, posent aujourd'hui à la conscience chrétienne des problèmes redoutables.

Avec la Révolution française commence l'éveil des peuples et des nations puis les guerres entre les nations. L'Europe invente l'industrie et le capitalisme qui créent le prolétariat. Jean Boissonnat évoque le développement du socialisme – Proudhon trop oublié et Karl Marx – et la naissance du mouvement chrétien, démocratique et social, issu de Lamennais et de Lacordaire. Le XX^e siècle sera celui des deux Guerres mondiales, des totalitarismes, et de la mort apparente de Dieu.

Au lendemain de la guerre de 1914-18 deux grands chrétiens ont ouvert la porte des temps nouveaux : Emmanuel Mounier et son personnalisme communautaire et Pierre Teilhard de Chardin. Jean Boissonnat s'est nourri de leur pensée.

A propos de l'Europe il ne parle guère de Robert Schuman et déplore que l'Europe abandonne son identité au moment où elle prétend construire son unité dont le fondement est une identité culturelle à base religieuse. Pour sceller l'alliance entre un islam laïc et le christianisme, il se montre plutôt favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, et cela d'autant plus que l'islam est présent déjà en Europe (il y a au bas mot 4 millions de musulmans en France).

La dernière partie de l'ouvrage est une réflexion optimiste sur la mondialisation. Il partage à cet égard la vision prophétique de Jean-Paul II. *Aujourd'hui, et plus encore demain, le christianisme n'est plus européen.* Les chiffres qu'il cite le démontrent. L'avenir du christianisme n'est plus dans une Europe vieillissante et fatiguée mais en Amérique Latine, en Afrique – où les églises évangéliques protestantes se développent rapidement – et peut-être demain en Asie.

Pour Jean Boissonnat cette nouvelle étape de la mondialisation, si elle comporte des risques, constitue une chance beaucoup plus qu'une menace. C'est la deuxième chance du christianisme, sa meilleure chance d'ouverture vers l'universalisme. Les chrétiens du XXI^e siècle doivent en prendre conscience et ne pas s'en tenir aux seules dimensions économiques et financières de cette mondialisation. « Il leur faut contribuer à construire la justice sociale, l'organisation de la paix et le respect de la per-

sonne à l'échelle du monde... nul ne peut monopoliser Dieu. L'Europe ne peut s'approprier le christianisme ». Encore faut-il qu'elle ne s'en détourne pas. C'est par un message d'espérance que s'achève le livre.

Jacques MALLET

Ed. Desclée de Brouwer, 19,50 €

La Chine en quête de ses frontières La confrontation Chine-Taïwan

**de Benoît Vermander
et Jean-Pierre Cabestan**

L'auteur nous avait familiarisé avec les rives de la rivière Huai. En remontant le cours du fleuve, il nous entraîne sur les bordures de la Chine là où s'arrêtent ses frontières. Mais justement la Chine immense et éternelle n'a pas fixé les siennes méditant sans doute le proverbe national « Lorsqu'on se connaît soi-même et qu'on connaît l'autre, cent batailles deviennent cent victoires ». Contrairement à une illusion née à l'effondrement du système communiste, nous ne vivons pas la fin de l'Histoire prédite par Fukuyama. La Chine vit plus que jamais avec ses démons et le démon nationaliste n'est pas le moins virulent.

Il y a eu Hong-Kong et Macao et d'était le plus facile pour le gouvernement de Pékin. Il y a maintenant le problème de Formose comme on disait au temps des jeunes années étudiantes ou le problème de Taïwan pour reprendre une terminologie contemporaine. Mais il faut se souvenir du passé et Benoît Vermander nous en rappelle la trame. Il y eut, il y a très longtemps,

dans les années 20 un parti chinois, sûr de lui et dominateur, le Kuo Min Tang de Sun Yat Sen et de Tchang Kai Chek. Il semblait irrésistible, moderne, proche de l'Occident, réformateur et incontournable. La chute fut brève et gigantesque. Les rescapés de la débâcle se réfugièrent dans l'île de Formose pour y maintenir un gouvernement chinois national, reconnu comme membre permanent du Conseil de Sécurité.

En 7 ans de 1964 à 1971, ce gouvernement devint le paria du monde, guère plus reconnu que par quelques Etats. Et il y eut une vie politique sur l'île après la disgrâce. Tchang disparut en 1975, son fils lui succéda, il disparut à son tour en 1987, encore un autre successeur arriva au pouvoir. Mais une apparition vit le jour, elle n'était plus nationale mais taïwanaise, une minorité indigène qui a mal vécu la conquête chinoise d'abord, la mainmise nationaliste ensuite. Cette opposition ne voulait pas la reconquête du continent chinois mais une véritable indépendance locale, un destin à la Suisse.

Inacceptable pour Pékin car ce serait renoncer à son intégrité territoriale, à la fraction d'un territoire occupé par un pouvoir de fait, rebelle mais chinois. Et c'est pourtant le parti taïwanais qui reprit le pouvoir à l'élection présidentielle de l'an 2000 : le Kuo Min Tang s'était divisé et ce fut Chen Shui Bian qui l'a emporté. Il fut même réélu en 2004 dans des conditions critiquables et le parti communiste chinois n'acceptera jamais cet état de fait. Plusieurs scénarios sont alors possibles : un conflit militaire à ne jamais écarter, un accord politique en passe de se réaliser sur

le mode « un pays, deux systèmes » ou sur le mode confédéral d'un Commonwealth chinois ou tout simplement le statu quo.

Mais cette question va empoisonner les relations internationales de la Chine : l'équipe américaine est divisée, le lobby taïwanais a été très influent, il l'est moins aujourd'hui. Le Japon a oublié que l'île fut sa colonie entre 1895 et 1945 mais il développe depuis quelque temps une politique plus hostile envers Pékin en rupture avec la ligne suivie depuis 1972. La Russie est plus circonspecte, le conflit tchéchène la rapproche car les deux pays sont confrontés à un fondamentalisme musulman dont on parle peu en Chine mais qui est réel. Un fondamentalisme qui peut d'ailleurs rapprocher Moscou, Pékin et Washington.

Quant à l'Union européenne, elle est absente. Tout s'est figé depuis les événements de Tien An Men et l'embargo sur les armes qui a suivi. La France plaide pour une normalisation des rapports diplomatiques mais n'est pas suivie sur le chemin de la *realpolitik*. Pourtant le futur des relations Chine-Taïwan n'est écrit nulle part. Il dépend pour bonne part de la sagesse politique des dirigeants, des évolutions internes aux deux sociétés et à leurs opinions publiques. Mais un rôle est à jouer, celui de construire une paix durable des deux côtés de la rive : sans doute la France peut y être présente.

Albert KALAYDJIAN

Les Presses de Sciences-Po, 20 €.

*La fin de Smyrne
Du cosmopolitisme
aux nationalismes*

de Hervé Georgelin

« N'attendez pas le jugement dernier. Il a lieu tous les jours » a écrit Albert Camus. Pour Smyrne, ce fut un vendredi, le 8 septembre 1922. Le matin encore, la ville est calme, ensoleillée, pour quelques heures de plus la perle de la mer Egée vit les derniers instants d'un rêve qui ne sera plus.

Dans son jardin, un garçon de 14 ans saute : son chien préféré hurle à la mort, il agonise, empoisonné par les voisins curieux. Des amis turcs préviennent que l'armée de Mustafa Kemal entrera ce soir dans la ville et demain la grande tuerie commencera, celle que les Turcs appelleront la Grande Catastrophe. Il y a dans Athènes un quartier qui rappelle ces temps cruels, le quartier de la Nouvelle Smyrne qui accueille tous les rescapés. En cheminant à travers les rues, le promeneur tombe inmanquablement sur une petite placette avec au milieu la statue du patriarche de Smyrne, un patriarche grec martyrisé, mort après des souffrances atroces.

Aujourd'hui Smyrne n'est plus dans Smyrne et s'appelle Izmir mais Hervé Georgelin a entrepris de nous en conter l'histoire, l'histoire d'un rêve impossible où la nation, la religion, les coutumes sont dépassées par la fraternité des hommes. Pénétrons donc dans le rêve avant qu'il ne tourne au cauchemar. Smyrne était une région féconde et hospitalière depuis l'Antiquité, un jardin fruitier sans équivalent dans l'Empire Ottoman, un port mar-

chand prospère, une terre d'élevage vigoureuse. La civilisation hellénique y avait partout inscrit sa marque, la civilisation byzantine y avait été présente très longtemps et la conquête turque avait imposé un ordre plus impérial que musulman. Les Grecs d'Asie Mineure, du bord de la mer Noire jusqu'aux confins de la mer Egée sont venus très nombreux à Smyrne. Ils y ont maintenu une présence chrétienne forte et très vite majoritaire. Les Turcs ne s'y trompaient pas et l'appelaient « la ville infidèle ». Car avec les Grecs orthodoxes vinrent les arméniens apostoliques séparés de Rome depuis le concile de Chalcedoine en 451 parce que monophysites. A eux deux ils représentaient au début du 20^e siècle, 21% de la population du territoire de la Turquie actuelle. A la lecture de ce chiffre on mesure mieux ce que fut la double hécatombe du génocide arménien de 1915 et de la Grande Catastrophe de 1922. Et puis s'ajoute une importante colonie juive espagnole venue s'installer après la Reconquête de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle la catholique. Enfin une population de Français du Levant attirée par les enjeux commerciaux paracheva ce brassage des peuples. Faut-il rappeler qu'Edouard Balladur est un fils de Smyrne, sans doute le plus illustre ? Tout commencera à changer dans cet harmonieux équilibre lorsque les Turcs de Crète et des Balkans chassés de leur terre par l'indépendance grecque et la renaissance des états serbe, roumain et bulgare retourneront en Asie Mineure.

Pourtant Smyrne demeurait une cité cosmopolite de 300 000 âmes en 1900 dont 90 000 musulmans, 110 900 grecs orthodoxes et 55 000 juifs, 15 000 arméniens et

55 000 étrangers (hellènes, italiens, français, britanniques et autres). La vie y était douce avec un urbanisme moderne et une société tolérante et multiforme. Les Arméniens de Smyrne, fidèles à des traditions industrielles et laborieuses, lèvent des fonds en Europe et construisent écoles, églises, bâtiments. Smyrne était aussi une terre d'humanité : une des villes de l'Empire les mieux pourvues en écoles se situant juste après Constantinople pour ce qui est du nombre d'établissements et des effectifs. Une modernité scolaire occidentale va peu à peu s'établir entre catholicisme français et protestantisme anglo-saxon. Les écoles françaises sont les plus nombreuses et l'école américaine très vivace, devient une base importante du prosélytisme protestant. Mais toutes ces écoles acceptent des élèves de toute confession et une certaine mixité scolaire se réalise de manière satisfaisante. Ces rencontres s'inscrivaient d'ailleurs dans une perspective de rencontre des autres : les fêtes religieuses sont diverses et permettent de défaire un temps les hiérarchies sociales et les réjouissances non religieuses sont nouées. Le café jouant d'ailleurs un rôle social considérable : il y en avait 495 à Smyrne et ils employaient 2429 personnes au début du 20^è siècle. Le café était un lieu de rencontres, d'échanges et de médiations. Et dans ce paradis qu'était Smyrne la journée n'est pas consacrée qu'au travail : chaleur des midis égéens, clémence des soirées invitent à la baisse d'activité diurne, aux sorties nocturnes, à l'entrée dans une sphère de loisirs doubles inconnus en Occident et à la fois directement importés de ce dernier, du combat de dromadaires à la projection cinématographique.

« Mieux vaut écouter la semonce du sage que le chant du fou » dit l'Ecclésiaste. Et pour le malheur de Smyrne ce fut le chant qui enflamma les esprits. La Turquie était le malade de l'Europe et sa maladie gagna les rivages paisibles de la ville. Le Sultan Abd'Ul Hamid avait joué à l'apprenti sorcier : massacres d'arméniens en 1894-1895, rapprochement avec l'Allemagne, échec politique en Crète, défaite militaire devant la Russie, le régime impérial s'effondra peu à peu.

Un sursaut nationaliste se produisit : il prit un visage moderniste qui encore aujourd'hui trompe bon nombre d'Etats et d'intellectuels, tous partisans de l'entrée de la Turquie en Europe et thuriféraires de son Etat soi-disant occidentalisé. C'est la révolution du Comité Union et Progrès, la révolution jeune Turquie, dont le kémalisme est l'héritier politique et la Turquie moderne le lointain successeur. Ne condamnons pas ces attitudes de manière péremptoire : les premiers convaincus de ce nouvel ordre des choses furent les Grecs et les Arméniens de Smyrne. Des manifestations de fraternisation se déployèrent dans la ville durant ces journées de 1908 entre les différentes communautés. Mais le crépuscule de l'Empire Ottoman, celui de la semonce du sage, allait précipiter la naissance de la République turque, celle du chant du fou. Il n'y avait plus de place en Turquie comme à Smyrne pour une nation ottomane multiculturelle, l'heure de la grande nation turque homogène, musulmane et turcophone avait sonné. Le génocide arménien qui en fut la conséquence n'était pas racial, mais national et de ce fait toujours nié par la Turquie contemporaine qui n'y voit que l'expression d'une survie nationale à vocation moderniste.

L'auteur nous entraîne alors vers un épilogue meurtrier évoqué avec lucidité et courage. « La position d'historien dans un pays libre y contraint presque » dit-il pour éclairer son propos. Les pages, les lignes qui suivent sont terribles, tout y est écrit et consigné et elles défilent comme le cauchemar qui suit le rêve. Les yeux se ferment alors, revient alors le temps des souvenirs, des histoires racontées à la veillée. Le jeune garçon de 14 ans a suivi les conseils des voisins : il a fui. Dehors les maisons brûlent, les fontaines sont empoisonnées, tout est désespoir et désolation. Dix jours de détresse, dix jours de fuite éperdue à travers les rues de Smyrne mais l'humanité n'était pas tout à fait morte, la marine italienne laissa battre son cœur ; elle pointa ses canons, elle accueillit les réfugiés et ses fusiliers marins repoussèrent les tentatives d'abordage.

Le garçon de 14 ans se jeta à l'eau dans le port et sous les balles parvint jusqu'au bateau italien. Il survécut 50 ans. Il s'appelait Gueghmes Kalaydjian. C'était mon père.

Albert KALAYDJIAN

CNRS éditions, 30 €.

Charles de Foucauld

de Richard Escudier

Tout commence à Paris, vers la fin d'octobre 1886, en l'église St Augustin. Le vicomte Charles de Foucauld rencontre l'Abbé Huvelin, vicaire de la paroisse. Celui-ci lui fait découvrir l'amour insondable de Jésus présent dans l'Eucharistie.

Toute sa vie, Charles cherchera à rester en Sa présence et à L'imiter le plus possible. Cette imitation du Christ le conduit en terre sainte puis en Algérie. Elle le conduit surtout à le rendre semblable dans son amour de tout homme.

Charles est un modèle pour tout chrétien conscient du don suprême de l'eucharistie. Son apostolat de la bonté au milieu des musulmans fait de lui un exemple pour tout missionnaire. Transfiguré par l'amour, il est devenu en effet le frère universel.

L'auteur, actuel curé de St Augustin, laisse le frère Charles de Jésus se dévoiler lui-même à travers ses lettres et ses commentaires de l'Évangile. Il retrace son itinéraire spirituel commencé à St Augustin et qui s'achève à Tamanrasset le 1er décembre 1916. L'auteur laisse aussi entrevoir la personnalité admirable « du saint abbé Huvelin », qui guida avec sagesse frère Charles dans son extraordinaire aventure de charité.

Georges LEROY

Ed. Parole et silence, 13 euros.

VIENT DE PARAÎTRE

Benoît XVI
L'héritier du Concile

Jean Chélini
Hachette Littératures

Les auteurs

Pierre ALBERTINI, *député, maire de Rouen, président de l'Association des Villes Universitaires de France*

Jean-Pierre ALIX, *directeur du développement de la Cité des sciences et de l'industrie*

Hervé BURGIEN, *Inspecteur général de l'éducation Nationale et de la recherche*

Charles DELAMARE, *ancien élève de l'ENS et de l'ENA*

François-Georges DREYFUS, *professeur émérite à la Sorbonne*

René FOCH, *directeur général honoraire à la Commission européenne*

François GOULARD, *ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

André LE GALL, *écrivain, ancien élève de l'ENA*

Jacques MALLET, *ancien député européen*

Henri MÉNUDIER, *professeur des Universités, directeur du Centre universitaire d'Asnières (Paris III-Sorbonne Nouvelle)*

Janez POTOČNIK, *commissaire européen pour les Sciences et la recherche*

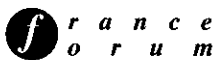
Jean-Pierre PRÉVOST, *ancien journaliste, ancien avocat*

Christian SAVÈS, *politologue, écrivain*

Philippe SÉNART, *critique littéraire*

Gérard VANIER, *ancien élève de l'ENA, ancien Haut fonctionnaire*

Benoît VERMANDER, *jésuite, directeur de l'Institut Ricci à Taïpei*



Directeur de la publication : **Charles Delamare** — Gérant : **Catherine Bruno** — Comité de rédaction : **Jean Chélini, Jean-Marie Daillet, Charles Delamare, Albert Kalaydjian, Jacques Mallet, Jean-Pierre Prévost, Gérard Vanier** — Secrétariat-abonnement : **Thérèse Desplanques** —
Maquette : **Jean Plonka** — Rédaction : 133 bis, rue de l'Université, 75007 Paris - Téléphone : 01.53.59.20.60 - Fax : 01.53.59.20.59 - e-mail : france-forum@udf.org — Commission paritaire : 0905 k 83488 — Impression : Roto Presse Numéris - 36-40, bd Robert Schuman, 93190 Livry-Gargan.

Recherche et enseignement supérieur : un mauvais état

Aux sources de la crise universitaire française PAR FRANÇOIS-GEORGES DREYFUS

La recherche et l'étatisme français PAR GÉRARD VANIER

L'enseignement supérieur et la recherche FRANÇOIS GOULARD

Pour un « new deal » de la recherche PAR JEAN-PIERRE AÛX

L'enseignement supérieur français face aux défis de la mondialisation PAR PIERRE ALBERTINI

Une économie de la connaissance : grand dessein ou grande illusion ? PAR JACQUES MALLET

Le financement de la recherche publique face aux attentes PAR HÉRVÉ BURGHIEN

Devant le miroir brisé de l'avenir PAR JEAN-PIERRE PRÉVOST

L'organisation de la recherche en Suède PAR L'INSTITUT SUÉDOIS

La recherche, un véritable défi européen PAR JANEZ POTOČNIK

Dossiers et études

La difficile course au pouvoir d'Angela Merkel PAR HENRI MÉNUDIER

Europe et Turquie : pour une alliance de deux cultures PAR RENÉ FOCH

Qui est Hu Jintao ? PAR BENOÎT VERMANDER

Aux racines du mal français PAR GÉRARD VANIER

Spleen gaullien PAR CHRISTIAN SAVÈS

Sommaire détaillé page 3